

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE



AGENDA 2063

L'Afrique que nous voulons
Cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable

**PREMIER PLAN DÉCENNAL
DE MISE EN ŒUVRE
2014-2023**

Septembre 2015

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

1.	3ADI	Initiative de Développement (accélééré) de l'Agri-business et des Agro-industries en Afrique
2.	AGI	Initiative africaine de gouvernance
3.	AIE	Agence internationale de l'énergie
4.	AIMS	Stratégie maritime intégrée de l'Afrique
5.	APD	Aide publique au développement
6.	AAC	Agence africaine d'assurance du commerce
7.	ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
8.	AIIGC	société interarabe de garantie des investissements
9.	APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
10.	AQMI	Al-Qaeda au Maghreb islamique
11.	ASACOF	Forum de coopération Afrique-Amérique du Sud
12.	ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine
13.	ATI	Agence africaine d'assurances commerciales
14.	AVCA	Association africaine du capital-investissement et du capital-risque
15.	BAD	Banque africaine de Développement
16.	BIAT	Programme pour l'intensification du commerce intra-africain
17.	BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
18.	BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
19.	EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
20.	CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
21.	CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
22.	CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
23.	CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
24.	CRDPC	Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (CRDPC).
25.	CER	Communauté économique régionale
26.	CEC	Coopérative d'épargne et de crédit
27.	CFA	Coopération financière africaine
28.	CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
29.	CNUDB	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
30.	COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
31.	COREP	Comité des représentants permanents
32.	CoSSE	Comité des Bourses de la SADC
33.	HSGOC	Comité d'orientation des chefs d'État et de gouvernement ()
34.	CUA	Commission de l'Union africaine
35.	DIRD	Dépense intérieure brute de R&D
36.	DREA	Département e l'économie rurale et de l'agriculture
37.	ECOSOC	Commission économique sociale et culturelle de l'UA
38.	EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnelles
39.	FAO	Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
40.	FHN	Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide
41.	FIA	Fonds d'intégration africaine

42.	FFUEAI	Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures
43.	FFI	Flux financiers illicites
44.	FMI	Fonds monétaire international
45.	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
46.	IDS	Indice de la déclaration solennelle
47.	GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique
48.	GIMAG	Le genre est mon agenda
49.	HLFASF	Groupe de haut niveau sur des sources alternatives de financement
50.	ICIEC	Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation
51.	IADA	Développement industriel accéléré de l'Afrique
52.	IED	Investissement étranger direct
53.	IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
54.	IPPF	Fonds spécial du mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure du NEPAD (Fonds spécial IPPF - NEPAD)
55.	IPSAS	Normes comptables internationales du secteur public
56.	JAES	Stratégie conjointe Afrique –UE
57.	JBIC	Banque japonaise pour la coopération internationale
58.	JSE	Bourse de Johannesburg
59.	KfW	German Development Finance Bank (Banque allemande de financement du développement)
60.	LRA	Armée de résistance du seigneur
61.	MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
62.	MCC	Société du compte du millénaire (Millenium Chalenge corporation MCC).
63.	MDP	Mécanisme pour un développement propre
64.	MDTF	Fonds d'affectation spécial multi-donateurs pour le PDDAA
65.	MII	Moustiquaires imprégnées d'insecticides
66.	MIGA	Agence multilatérale de garantie des investissements (de la Banque mondiale)
67.	MINT	Mexique, Indonésie, Nigeria, Turquie
68.	MNC	Sociétés multinationales
69.	MoU	Mémoire d'entente, Protocole d'accord
70.	MS	Etat membre
71.	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
72.	NPCA	Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD)
73.	OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
74.	ODA	Aide publique au développement
75.	OGM	Pétrole, gaz et produits chimiques
76.	OIT	Organisation internationale de travail
77.	OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
78.	OMS	Organisation mondiale de la santé
79.	ONG	Organisation non gouvernementale

80.	OSC	Organisation de la société civile
81.	OSP	Organisations du secteur privé (PSO)
82.	OUA	Organisation de l'Unité africaine
83.	PAS	Programme d'ajustement structurel
84.	PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
85.	PE	Capitaux privés
86.	PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
87.	PIB	Produit intérieur brut
88.	PME	Petites et moyennes entreprises
89.	PNB	produit national brut
90.	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
91.	PPP	Partenariat Public Privé
92.	PPTTE	Pays pauvres très endettés
93.	PTA Bank	Banque de la Zone d'échanges préférentiels (ZEP)
94.	RADS	Stratégie de développement de l'Afrique axée sur les ressources
95.	R&D	Recherche & Développement
96.	RDC	République démocratique du Congo
97.	REC	Réductions d'émissions certifiées
98.	RNB	Revenu national brut
99.	SADC	Communauté de développement de l'Afrique Australe
100.	SHaSA	Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique
101.	SIAGI	Société interarabe de garantie des investissements
102.	SIDA	Agence suédoise de développement international
103.	SIF	Société internationale de Finance
104.	SMR	Stratégie de mobilisation de ressources
105.	SPS	Système sanitaire et phytosanitaire
106.	ST&I	Science, technologie & innovation
107.	SPY	Special purpose vehicle
108.	TIC	Technologies de l'information et de la communication
109.	TPPME	Très petite, petite et moyenne entreprises
110.	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
111.	TICAD	Coopération internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
112.	UA	Union africaine
113.	UE	Union européenne
114.	UMA	Union du Maghreb arabe
115.	UNDESA	Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies
116.	UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
117.	WB	Banque mondiale
118.	ZEE	Zone économique exclusive

TERMINOLOGIES/APPELLATIONS

TERMINOLOGIES/APPELLATIONS	DÉFINITION/EXPLICATIONS
Initiative pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie en Afrique (3ADI)	Cette initiative qui a été lancée en août 2010 par la FAO et l'ONUDI en réponse à une requête de l'Union africaine, a pour objectif d'accroître la compétitivité, la productivité et la croissance du secteur agro-industriel et du secteur des entreprises agricoles par la mise en œuvre de politiques orientée vers la valorisation des produits/la transformation agro-industrielle et l'accroissement de la participation aux marchés.
Centre africain pour la prévention et la lutte contre les maladies	Le Centre a été officiellement créé en janvier 2015 par la Conférence de l'Union. Un groupe de travail multinational a été constitué pour suivre la définition de son mandat /portée, sa nature et son cadre juridique, travail qui doit être achevé d'ici à juin 2015. Le Bureau de coordination sera installé dans un premier temps au Siège de l'Union africaine. L'épidémie d'Ebola, qui s'est déclarée récemment dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest a rendu nécessaire la mise en place immédiate du Centre.
Fonds africain pour le changement climatique	Le Fonds a été créé en avril 2014 sous les auspices du Fonds africain de développement. Le Fonds a reçu un soutien financier initial du gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Il a pour principal objectif d'aider les gouvernements africains, les organisations non gouvernementales, les institutions régionales, les organisations de recherche, etc. à faire face au changement climatique et aux défis qu'il pose.
Observatoire de l'éducation en Afrique	Conformément au projet de statuts, l'Observatoire africain de l'éducation, une fois qu'il sera créé, sera constitué de l'Institut panafricain de l'éducation pour le développement en Afrique (Kinshasa), du Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (Ouagadougou) et aura des relations de travail avec l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique, l'UNESCO, l'UNICEF, etc. L'Observatoire sera installé au sein de l'Institut panafricain de l'éducation pour le

	développement en Afrique. Il développera entre autres, une base de données intégrée sur l'éducation en Afrique; analysera les politiques de l'éducation; élaborera des systèmes d'alerte précoce pour éclairer le développement et la gestion de l'éducation ; fournira des services consultatifs et une assistance technique aux États membres ; œuvrera à la promotion de l'utilisation des systèmes de gestion de l'information sur l'éducation ; et créera une plateforme pour la collaboration en réseau et le partage des bonnes pratiques dans le domaine de l'éducation.
Centre africain de développement minier	Ce centre a été créé pour soutenir la mise en œuvre de la Vision minière de l'Afrique qui a été adoptée par l'Union africaine par décision [EX.CL/Dec.471(XIV)].du Conseil exécutif sur la mise en valeur et la gestion des ressources minières de l'Afrique.
Vision minière de l'Afrique	La Vision a été élaborée après un processus consultatif entre la Commission de l'UA, la CEA et la BAD en 2009, a pour objectif d'assurer une exploitation optimale, transparente et équitable des ressources minières du continent en tant que socle de croissance et de développement socioéconomiques durables. <i>Cet objectif sera atteint par l'établissement de liens en aval</i> (manufacture, en amont (biens d'équipement miniers, industries de biens et services) et des liens connexes (électricité, logistique, eau communications) pour la valorisation des minéraux ; par des partenariats gagnant-gagnant entre l'État, le secteur privé et la société civile dans l'exploitation des richesses minières et le développement des capacités à mettre en place une base de connaissances solide pour impulser le processus d'exploitation des ressources minières et de développement des États membres.
Architecture africaine de paix et de sécurité	C'est un cadre continental pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. Ce cadre est sous-tendu par le Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Politique africaine commune de défense et de sécurité (CADSP) Le Protocole a été adopté par la Conférence de l'Union le 9 juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), et est entré en

	vigueur en décembre 2003. La CADSP a été adoptée par la Conférence de l'Union le 28 février 2004 à Syrte (Lybie). Elle est sous le leadership du Conseil de paix et de sécurité de l'UA.
Force africaine en attente	Elle est l'un des piliers du Conseil de paix et de sécurité ; elle a été créée aux termes de l'Article 13 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Elle est composée de cinq brigades de la CEDEAO, de la SADC, de la CEEAC, de la région de l'Est et de la région de l'Afrique du Nord.
Conférence de l'Union africaine	Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.
Décisions de la Conférence	Règlements, directives, déclarations, résolutions, positions, etc. adoptés par la Conférence de l'Union et le Conseil exécutif.
Organes de décision de l'Union africaine	Ces organes sont, hiérarchiquement, la Conférence (Sommet des chefs d'État et de gouvernement), le Conseil exécutif (réunions des ministres des Affaires étrangères des États membres) et le Comité des représentants permanents (Comité des ambassadeurs des États membres accrédités auprès de la CUA et, pour la plupart, basés à Addis-Abeba).
La Vision africaine	C'est la vision collective de l'Union définie comme étant la vision d'Une Afrique intégrée, prospère et en paix avec elle, conduite par ses propres citoyens et constituant une force dynamique dans l'arène internationale.
Économie bleue de l'Afrique	Toutes les activités économiques menées dans les océans, les mers/les fonds marins, les lacs, les fleuves, etc. Exemples d'activités d'économie bleue: pêche, transport maritime, extraction des ressources minières des fonds marins, tourisme maritime, production d'énergie marémotrice, etc.
Éducation de base	Éducation du primaire au Collège
Intensification du commerce- intra africain (BIAT)	Le programme BIAT a été adopté par la Conférence de l'Union en janvier 2012 pour maximiser les possibilités/avantages qu'offrent la zone de libre- échange continentale et l'union douanière continentale prévues. Les domaines prioritaires sont des politiques qui couvrent les domaines suivants: commerce, facilitation du

	commerce, capacité de production ; infrastructure pour le commerce ; financement du commerce ; information sur le commerce et intégration des marchés.
Fusion de fonds et fonds fusionnés :	Fusion de fonds et fonds fusionnés : Fusion est le terme utilisé pour décrire l'effet de levier du financement de la subvention pour attirer des capitaux privés dans les projets d'infrastructure et / ou d'autres activités de développement du secteur privé (par exemple, attirer des investisseurs de capitaux propres dans un projet d'investissement dans les PME). "Fusion" peuvent inclure un ou plusieurs éléments d'une gamme d'instruments, y compris: l'assistance technique, les études de faisabilité, le co-financement de l'investissement; la participation au capital et autres capital-risque, les bonifications de taux d'intérêt, les prêts; les garanties et bonifications d'assurance et / ou les paiements incitatifs.
Industrie des arts créatifs	Activités économiques couvrant les domaines suivants: arts du spectacle/théâtre, musique, cinéma, création littéraire, design graphique, photographie, arts plastiques, etc.
Indice de diversification	Il donne un aperçu des changements intervenus dans la structure d'une économie du fait de la diversification de la production et des exportations.
Mobilisation des ressources domestiques (DRM)	La Mobilisation des ressources domestiques (DRM) renvoie à l'épargne et aux investissements générés par les ménages, les entreprises nationales et les gouvernements. Contrairement à la mobilisation des ressources externes (par le biais d'IDE, l'aide, le commerce et l'allègement de la dette), la DRM offre les avantages d'une plus grande appropriation de la politique intérieure et une plus grande cohérence avec les besoins domestiques. Elle ne souffre pas des inconvénients liés à l'IDE et à l'aide étrangère, qui sont liés aux objectifs des investisseurs étrangers (par exemple, se concentre exclusivement sur les secteurs tels que les OGM et les télécommunications au détriment du secteur de l'agriculture) et les bailleurs de fonds (par exemple, l'aide liée et l'aide conditionnelle).
Conseil exécutif	Le Conseil exécutif de l'Union africaine– composé des ministres des Affaires étrangères

	des États membres de l'Union-, est l'organe de décision le plus élevé après la Conférence de l'Union
Programmes/Projets à impact rapide	Il s'agit de programmes/projets prioritaires dont la mise en œuvre et l'impact immédiats devraient susciter l'engagement des citoyens africains envers l'Agenda 2063. Il s'agit des 9 programmes qui ont été identifiés et qui ont été approuvés par les organes de décision de l'Union pour inclusion dans le Premier Plan décennal de mise en œuvre (voir encadré 2.1)
Motivation basée sur la génération (GBI)	La (GBI) est une alternative au VGF car le VGF ne semble pas motiver suffisamment les promoteurs de projets à construire et à exploiter des centrales plus efficaces (notamment à travers le paiement initial). La GBI favorise la construction de centrales efficaces et grâce à ses deux options de structuration principale: (i) le tarif de rachat qui offre un contrat à long terme au développeur et (ii) un accord d'enlèvement qui garantit la sécurité de paiement. Les deux options donnent une certaine confiance à la communauté de financement pour financer les projets concernés.
Coefficient de Gini	Le Coefficient de Gini mesure l'écart entre une répartition parfaitement égale et la répartition des revenus ou des dépenses de consommation entre les individus ou les ménages dans un pays donné Ce coefficient est déterminé en construisant une courbe de Lorenz qui met en regard les pourcentages cumulés du revenu total et les nombres cumulés de personnes percevant ce revenu, en commençant par les individus ou les ménages les plus pauvres. L'indice de Gini mesure l'aire comprise entre la courbe de Lorenz et une ligne hypothétique d'égalité parfaite, exprimée en pourcentage de l'aire maximale située au-dessous de la ligne. Ainsi, le coefficient de Gini de 0 représente l'égalité parfaite et le coefficient de Gini de 100, l'inégalité parfaite.
Les flux financiers illicites (IFF)	Il s'agit de capitaux illégalement gagnés, transférés ou utilisés et qui ne sont pas enregistrés, contrairement à la fuite des capitaux qui est un phénomène important et qui

	consiste en un mélange de capitaux licites et illicites. Fausses factures à l'importation, restriction de compte de capitaux, évasion fiscale par l'érosion de l'assiette fiscale, transfert des bénéfiques et corruption sont parmi les principaux moteurs de la fuite illicite des capitaux
Indice d'assurance	Est une approche relativement nouvelle et innovante à la prestation d'assurance qui paie des prestations sur la base d'un indice prédéterminé (par exemple le niveau des précipitations, l'activité sismique, le taux de mortalité du bétail) pour perte d'actifs et d'investissements, de fonds de roulement principalement, causée par les catastrophes climatiques et autres, sans nécessiter les services traditionnels des assureurs de réclamations d'assurance. L'assurance indicielle est considérée comme un outil efficace de réduction de la pauvreté pour les agriculteurs en plus d'être un véhicule de mobilisation de l'épargne
Atlas linguistique pour l'Afrique	Un Atlas qui montre la répartition spatiale des langues africaines sur le continent
La micro-assurance	Est un mécanisme pour protéger les pauvres contre les risques (par exemple, accident, maladie, décès dans la famille, et les catastrophes naturelles) en échange de paiements adaptés à leurs besoins, à leurs revenus et à leur niveau de risque.
Décès néo-natals	Décès qui surviennent au cours des quatre premières semaines de la vie
Aide publique au développement (ODA):	L'ODA représenter les "flux de financement publique vers les pays en développement qui ont un développement économique ou un projet de lutte contre la pauvreté et sont concessionnels [taux d'intérêt ou périodes de grâce plus généreuses que dans les prêts du marché] avec un élément don d'au moins 25% (en utilisant un taux fixe de 10% de réduction) ".
Partenariat Public-Privé (PPP)	Il s'agit de mobiliser l'argent, l'expertise et les capacités du secteur privé pour le développement de l'infrastructure du gouvernement. Il s'agit d'une relation à long

	<p>terme entre le gouvernement et le secteur privé (en général > 10 années); de partage des risques et des récompenses (mutualisation des bénéfices et pertes) avec un secteur privé qui accepte le niveau de performance.</p>
Évaluation de pilier	<p>Est une mission d'assurance pour évaluer les systèmes mis en place et les contrôles, règles et procédures appliquées par l'entité pour chaque pilier au regard des critères fixés par la Commission. Plus précisément, l'évaluation de pilier de l'UE se penche sur le niveau des normes et l'adoption des meilleures pratiques dans le domaine de la comptabilité, du contrôle interne, de l'audit et de l'approvisionnement.</p>
Fonds de développement de projet (PDF)	<p>Sont destinés à couvrir les coûts élevés du projet de développement (études de pré-faisabilité, les études d'ingénierie, les études de faisabilité, plan d'affaires et memorandum d'investissement) impliqués dans le processus d'élaborer et de porter un projet / PPP d'infrastructure jusqu'au stade où il est bancable et prêt pour l'investissement. Les coûts de développement de projet pour des projets d'infrastructure / PPP à grande échelle peut représenter 5% à 10% de l'investissement total du projet.</p>
Fonds propres	<p>Fournissent des fonds à des entreprises non cotées sur un marché boursier. Les fonds propres peuvent être utilisés dans la création d'entreprise et le développement de l'entreprise; pour développer de nouveaux produits et technologies, pour élargir le fonds de roulement; faire des acquisitions; renforcer le bilan de la société; et dans la transmission de l'entreprise et le contrôle sous la forme de la succession dans les entreprises familiales ou de rachat par les cadres (MBO/leur adhésion (MBI). D'une manière générale, il y a trois catégories de fonds propres: capital-risque: investit dans de nouvelles entreprises; Buy-out ou capital LBO: rachat de grandes et petites entreprises par la direction interne (MBO: management buy-out) ou externe (MBI: management buy-in); Le capital mezzanine ou dette subordonnée: c'est un capital qui se classe en dessous de la dette bancaire et au-</p>

	dessus du capital du LBO (leverage buy-out).
PanWise	Réseau continental regroupant les groupes et organes de sages africains sous l'égide du Groupe des sages de l'Union africaine en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent.
Comité des représentants permanents	Le Comité des ambassadeurs et autres plénipotentiaires des États membres de l'Union africaine. Un organe de décision de l'UA qui fait rapport au Conseil exécutif de l'Union africaine
Titrisation de fonds	Opération dans laquelle généralement une entité emprunteuse (comme une banque) cède ses futures créances à une société offshore destinée à servir de véhicule d'investissement spécialisé (SPV). La SPV émet les titres. Les banques correspondantes désignées doivent canaliser les flux d'envois de fonds de la banque emprunteuse à travers un compte de recouvrement extraterritorial géré par un mandataire. L'agent de collecte rend principal et intérêts aux investisseurs et envoie les recouvrements excédentaires à la banque d'emprunt. Plusieurs banques dans les pays en développement (par exemple, au Brésil) ont pu obtenir un financement moins cher et à plus long terme sur les marchés internationaux de capitaux via la titrisation des flux futurs de transfert de fonds.
Communautés économiques régionales (CER)	Il s'agit des 8 communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, à savoir le Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (COMESA); la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD); la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC); la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (ECCAS); la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union du Maghreb arabe (UMA)
Pôles d'industrialisation régionaux	Le concept n'est pas encore développé mais le cadre global pourrait être la collaboration institutionnelle entre les structures universitaires, de la recherche-développement ,

	de la science et de la technologie pour promouvoir les chaînes de valeur, le développement des entreprises et des services, l'innovation et la création d'entreprises, et l'entrepreneuriat en vue créer de la richesse et des emplois et de renforcer le secteur privé dans les régions
Pools énergétiques régionaux	Coordination de la production d'énergie par les États membres et partage//distribution au niveau des CER pour assurer la disponibilité et l'utilisation optimales de l'électricité par les États membres des CER.
Cadre de résultats pour l'Agenda 2063	Le cadre est une matrice des différents niveaux de résultats attendus pour chacune des sept aspirations, les objectifs, pour chaque aspiration, les domaines prioritaires pour chaque objectif, les cibles pour chaque domaine prioritaire en ce qui concerne les interventions aux niveaux national, régional et continental. Le tableau 4.1 est la présentation graphique/hiérarchique du cadre de résultats pour l'Agenda 2063. Le cadre constitue la base pour la formulation de stratégies de mise en œuvre et le point de référence pour le suivi-évaluation des mesures de mise en œuvre, aux niveaux national, régional et continental.
Comités techniques spécialisés	Comités ministériels de l'Union africaine chargés de coordonner les politiques, plans, et programmes sectoriels et d'assurer la mise en œuvre au niveau continental. Exemples: Finance, Économie, Planification et Intégration; Éducation; Santé; Infrastructure
Durée d'escale des navires	C'est la somme totale des périodes de temps nécessaires pour les différentes: (i) le temps d'attente avant l'autorisation d'accoster (ii) le temps pour le déchargement/chargement de la cargaison (iii) le temps que prend le navire pour quitter le port après les opérations de déchargement/chargement.
Politiques de protection sociale	Le Cadre de l'Union africaine pour une politique sociale encourage les États membres à adopter et à mettre en œuvre des politiques de protection sociale minimale couvrant les soins de santé essentiels, l'assurance sociale, la protection sociale, la garantie de l'emploi, les régimes de transferts monétaires à caractère non contributif en faveur des enfants, des travailleurs du secteur informel, des chômeurs,

	des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap.
« Takaful »ou assurance éthique	C'est un régime d'assurance mutuelle où les membres déposent leur argent dans un système de mise en commun afin de se protéger l'un l'autre contre des pertes ou des dommages
Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)	Le Mécanisme a été créé en 2002 et a été mis en œuvre en 2003 dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le MAEP a pour objectifs primordiaux de promouvoir l'adoption de politiques, de normes, et de pratiques qui assurent la stabilité politique, une forte croissance économique, un développement durable et l'intégration économique régionale et continentale accélérée grâce au partage des expériences et au renforcement des bonnes pratiques, y compris l'identification des lacunes, et l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités.
Productivité totale des facteurs	Elle représente la part de la production d'une économie: d'un secteur de l'économie qui ne peut être expliqué par le nombre des facteurs de production (main d'œuvre, terre, capital) utilisés dans la production. La productivité est une mesure de l'efficacité avec laquelle une économie transforme ses facteurs de production (travail et capital, par exemple) en biens et services. Par exemple, le doublement de la productivité totale des facteurs en termes globaux signifie une production double pour le même nombre de facteurs utilisés : main-d'œuvre, terres, et capital.
Indice de transformation	Cet indice illustre les changements intervenus dans la structure d'une économie du fait de la (i) diversification de la production et des exportations (ii) de la compétitivité des exportations (iii) de l'accroissement de la productivité (iv) de l'amélioration des technologies et (v) du bien-être économique et humain. (Annexe1- 2014 African Transformation Report for computational process)
Un capital-risque (VC)	est, à proprement parler, un sous-ensemble du capital propre et renvoie à des placements en actions faits pour le lancement, le début du

	<p>développement, ou l'expansion d'une entreprise non prouvée. Typiquement, l'entreprise sera nouvelle et potentiellement prometteuse (rendements élevés escomptés) mais le concept d'entreprise n'est pas prouvé. Par conséquent, le VC a un accent particulier sur les entreprises entrepreneuriales plutôt que sur les entreprises matures.</p>
Financement compensatoire pour la viabilité (VGF)	<p>Le régime de financement compensatoire pour assurer la viabilité d'un projet ou Viability Gap funding (VGF) fournit un soutien financier sous forme de subventions, une fois ou différé, ou d'autres incitations aux projets d'infrastructure entrepris par des PPP en vue de les rendre commercialement viables. En effet, il existe de nombreux projets avec des rendements économiques élevés, mais avec des rendements financiers qui peuvent ne pas être adéquats pour un investisseur à but lucratif. Par exemple, une route rurale reliant plusieurs villages à la ville voisine produirait d'énormes avantages économiques par l'accès de ces villages à l'économie de marché, mais en raison de faibles revenus, il peut ne pas être possible de leur imputer des frais d'utilisation adéquats. Dans une telle situation, il est peu probable que le projet obtienne l'investissement privé. Dans de tels cas, le gouvernement peut intervenir et assumer une partie du coût, ce qui rend le projet viable. Cette méthode est connue comme le financement de l'insuffisance de viabilité (VGF).</p>
Productivité de l'eau	<p>En d'autres termes, c'est l'argent provenant de l'utilisation d'un mètre cube dans le processus de production dans un secteur donné de l'économie : – agriculture, ressources minières, énergie, etc.</p>

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	33
1.	1. Historique	33
2.	2. Objectif du Plan	34
3.	3. Les fondements du Plan	35
4.	4. Processus de préparation du Plan	35
5.	5. Structure du Document	36
2.	OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR LES DIX PREMIÈRES ANNÉES	37
6.	6. Contexte	37
7.	7. Sélection des objectifs et des domaines prioritaires	39
8.	8. Projets et initiatives à impact rapide	40
9.	9. Priorités de développement à court terme des pays et des CER	40
	Cadres continentaux	42
10.	10. Cadre de résultats de l'Agenda 2063	43
11.	11. Objectifs et domaines prioritaires de la première décennie	43
12.	12. L'Afrique en 2023	46
3.	CADRE DU PLAN POUR LA PREMIÈRE DÉCENNIE.....	51
13.	13. Contexte	51
14.	14. Aspiration 1: <i>Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable</i>	53
15.	15. Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine.	79
16.	16. Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité	93
17.	17. Aspiration 5 : Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs,	98
18.	18. Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants.	104
19.	19. Aspiration 7 : une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde	110
4.	PLAN DE MISE EN ŒUVRE	116
20.	20. 4.1 Introduction	116
21.	21. 4.2 Objectifs	116
22.	22. 4.3 Agir pour l'Agenda 2063 – les principes directeurs	117
4.3.1	4.3.1 Subsidiarité.....	117
4.3.2	4.3.2 Responsabilité et transparence	118
4.3.3	4.3.3 Participation/Inclusion et intégration	119
	Diversité.....	120
	Tirer avantage des institutions et des systèmes existants	120
	Harmonisation des politiques, des systèmes et des méthodes	120
23.	23. Principales questions liées à la mise en œuvre	121
4.4.1	4.4.1 Leadership, rapports structurels et responsabilités	121
24.	24. 4.5 Renforcement des capacités pour l'Agenda 2063 : Premier Plan décennal	127
25.	25. Rôle des communications dans l'Agenda 2063 : Premier Plan décennal ..	130
26.	26. Directives concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2063	130

27.	Plan général de mise en œuvre: Premier Plan de mise en œuvre- Echéances.....	130
5	SUIVI ET ÉVALUATION	131
28.	5.5 Bien-fondé du Cadre de Suivi et d'Évaluation de l'Agenda 2063	131
29.	5.6 Structure du Cadre de résultats	132
5.6.1	But	133
5.6.2	Niveaux du Cadre de résultats	133
30.	5.7 Lignes directrices pour le Suivi et l'Évaluation.....	134
31.	5.8 Partage du savoir et d'expériences.....	134
6	FINANCEMENT DU PLAN DÉCENNAL	135
32.	6.5 Besoins en financement pour la première décennie	135
33.	6.6 Mesures de facilitation de l'accès au Financement.....	138
34.	6.3 Mécanismes de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (RMS) pour le premier Plan décennal.....	139
7	PARTENARIATS	139
	Annexe 1: Premier Plan décennal de l'Agenda 2063	141
	Annexe 2 : Calendrier de mise en œuvre du premier Plan décennal.....	150
	Annexe 3 : Agenda 2063 et Position africaine commune pour l'Agenda de développement post-2015: Aspects communs	161
	Annexe 4: Programmes et initiatives à impact rapide	169
D.4.	Éléments de l'Université panafricaine en ligne.....	Error! Bookmark not defined.
D.5.	Étapes et objectifs de l'Agenda 2063.....	Error! Bookmark not defined.
E.	Le passeport africain et la libre circulation des personnes.....	Error! Bookmark not defined.
	Annexe 5: Facteurs essentiels de succès, risques potentiels et stratégies d'atténuation.....	172
	ANNEXE 6: BESOINS DE FINANCEMENT ET SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT	180
	Encadrés	

Tableaux

Figures

RÉSUMÉ

Au cours des 50 dernières années (1963-2013), l'Afrique a axé son effort collectif sur la décolonisation, la lutte contre l'apartheid et la réalisation de l'indépendance politique du continent. A l'occasion du jubilé d'or (mai 2013) de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) / Union africaine (UA), qui a dirigé le processus de décolonisation, le continent décide de se consacrer une nouvelle fois à la réalisation de la Vision panafricaine ***d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique dans l'arène internationale***. Pour réaliser cette vision, le Sommet du jubilé de l'Union a fait une déclaration solennelle dans huit domaines couvrant le développement économique et social, l'intégration, la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité, entre autres, comme piliers de la vision.

Pour faire de la déclaration solennelle une réalité et dans le contexte de la vision de l'UA, le Sommet du jubilé de l'Union a demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA), en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination (NPCA) du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de préparer un programme continental de 50 ans en se basant sur un processus centré sur les personnes et définissant l'Afrique que nous voulons, à savoir ***l'Agenda 2063***

Les sept aspirations

- **Aspiration 1:** Une Afrique prospère basée sur la croissance inclusive et le développement durable.
- **Aspiration 2:** un continent intégré; politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance de l'Afrique.
- **Aspiration 3:** Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de la primauté du droit.
- **Aspiration 4:** Une Afrique de paix et de sécurité.
- **Aspiration 5:** Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique partagées.
- **Aspiration 6:** Une Afrique dont le développement est dirigé par ses citoyens, tributaire du potentiel des populations africaines, en particulier, de ses femmes et de ses jeunes, et soucieuse du devenir de ses enfants.
- **Aspiration 7:** l'Afrique forte, unie, résistante et acteur et partenaire influent dans le monde.

Après l'adoption du Document cadre de l'Agenda 2063 par le Sommet en janvier 2015 comme base pour la transformation socio-économique et l'intégration à long terme de l'Afrique, le Sommet a instruit la CUA de préparer le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (de 2013 à 2023). Ce plan, le premier d'une série de cinq plans décennaux qui se succéderont pendant les 50 prochaines années a été adopté par le Sommet en juin 2015 comme base pour la préparation des programmes de

développement à moyen terme des États membres de l'Union, des Communautés économiques régionales et des organes de l'UA.

CHAMP D'APPLICATION DU PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE

Le document de plan comprend sept chapitres:

1. Introduction: couvre le contexte, l'objectif, le fondement et le processus préparatoire. Il situe le plan dans le contexte de l'Agenda 2063 et en souligne les fondations que sont la Vision de l'UA, la Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire de l'UA et les sept aspirations de l'Afrique, dans le but de fournir un cadre commun de résultats pour la transformation socio-économique de l'Afrique au cours des dix premières années des cinquante ans à venir.
2. Objectifs et domaines prioritaires: analyse l'état actuel du développement eu égard aux sept aspirations et fournit les critères de sélection pour les objectifs et les domaines prioritaires qui constituent la base du cadre du plan. Enfin, il fournit un bref aperçu de l'Afrique en 2023 lorsque tous les buts et objectifs fixés seront atteints.
3. Cadre du plan: il décrit pour chacune des 7 aspirations - les objectifs, les domaines prioritaires pour chaque objectif, la ou les cible (s) pour 2023 (aux niveaux national, régional et continental), les stratégies indicatives et les actions / repères clés du processus conduisant vers 2023 sur les cadres continentaux (par exemple PIDA, PDDAA).
4. Programme de mise en œuvre: il présente les principes (par exemple, la diversité, la subsidiarité, l'inclusion, l'orientation des résultats, l'effet de levier des institutions existantes) qui guideront toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du premier Plan décennal de mise en œuvre, les principales parties prenantes aux niveaux national et infra national, les CER et la CUA, le PAP, la CEA, la BAD, etc. sont identifiés et leurs rôles indiqués; les calendriers, les directives pour l'exécution des principales activités de mise en œuvre et les questions clés liées à la capacité et à la communication sont tous présentés.
5. Suivi et évaluation: ce chapitre décrit la raison d'être d'un S & E, la structure du cadre de résultats, les directives pour le S & E et le partage des connaissances et de l'expérience requis pour l'exécution réussie du plan décennal.
6. Financement: ce chapitre identifie les besoins en matière de financement pour les dix premières années ainsi que les mesures de facilitation qui assureront la disponibilité des fonds; il présente également les modalités de mise en œuvre qui assureront la disponibilité des fonds.
7. Partenariats: ce chapitre décrit les recommandations concernant les partenariats en gardant à l'esprit la nécessité d'une position commune de l'UA sur les partenariats, les mesures visant à maximiser les avantages que l'Afrique tire des partenariats et l'approfondissement des avantages qui contribuent à sa transformation.

Il y a six annexes en plus des sept chapitres:

1. Principes directeurs sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre
2. Le premier plan décennal: calendrier d'exécution
3. Liens / points communs entre l'Agenda 2063 et les Objectifs de développement durable (ODD)
4. Profil des projets/ programmes phares
5. Facteurs critiques de succès, risques potentiels et stratégies d'atténuation
6. Les besoins en matière de financement et les sources potentielles de financement

En résumé, le document vise à: identifier les domaines prioritaires, leurs cibles associées / résultats attendus et les stratégies indicatives pour les parties prenantes; mettre en évidence les programmes/ projets à impact rapide qui apporteront des gains rapides, généreront et maintiendront l'intérêt des citoyens d'Afrique pour l'agenda de l'Afrique; attribuer les responsabilités et les obligations redditionnelles à toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan et définir les stratégies nécessaires pour assurer non seulement la disponibilité des ressources et de la capacité, mais aussi l'engagement soutenue des citoyens dans l'exécution du plan.

OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR LE PREMIER PLAN DÉCENNAL DE MISE EN ŒUVRE

Déterminants des objectifs et domaines prioritaires

L'Agenda 2063 est un document stratégique qui s'étend sur cinquante ans, c'est pourquoi il contient les priorités fixées pour le premier plan décennal de mise en œuvre. Les buts, les domaines prioritaires au sein d'un objectif et les ambitions dans un domaine prioritaire ont été dans une large mesure influencés par quatre facteurs:

1. Projets phares: Tous les projets et programmes phares approuvés par le Sommet de l'UA sont inclus dans le premier plan décennal de mise en œuvre. Les citoyens Africains par le biais des consultations tenues dans le cadre de la préparation du document-cadre de 50 ans et avec l'appui du Sommet de l'UA, ont identifié 12 programmes / projets qu'ils aimeraient voir mis en œuvre le plus tôt possible, même avant l'adoption du premier Plan décennal de mise en œuvre.

Programmes / Projets phare de l'Agenda 2063

- Réseau ferroviaire intégré de train à grande vitesse : Connexion de toutes les capitales et tous les centres commerciaux africains par un train à grande vitesse africain pour faciliter le mouvement des marchandises, des services facteurs et des personnes, réduire les coûts de transport et décongestionner les réseaux actuels et à venir.
- Une Université virtuelle africaine -. Accroître l'accès à l'enseignement supérieur et continu en Afrique par la possibilité d'atteindre un grand nombre d'étudiants et de professionnels dans plusieurs sites simultanément et le développement des ressources pertinentes et de haute qualité pour l'apprentissage ouvert, à distance

et électronique (ODEL) pour offrir au futur étudiant un accès garanti à l'Université où qu'il se trouve dans le monde et à tout moment (24 heures par jour, 7 jours par semaine).

- Formulation d'une stratégie des matières premières, pour permettre aux pays africains d'ajouter de la valeur, d'obtenir des rentes plus élevées de leurs produits, d'intégrer les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir la diversification verticale et horizontale ancrée dans l'ajout de valeur et le développement de contenu local.
- Mise en place d'un forum africain annuel, permettant de réunir, une fois par an, les dirigeants politiques africains, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile pour discuter des développements et des contraintes ainsi que des mesures à prendre pour réaliser les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063.
- Mise en place de la Zone de libre-échange continentale d'ici 2017, pour accélérer de manière significative la croissance du commerce intra-africain et une utilisation plus efficace du commerce en tant que moteur de la croissance et du développement durable, par le doublement du volume du commerce intra-africain en 2022, le renforcement de la voix commune et de l'espace politique commun de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales et la création des institutions financières dans les délais convenus: Banque africaine d'investissement et Bourse panafricaine (2016); Fonds monétaire africain (2018) et Banque centrale africaine (2028/34).
- Le passeport africain et la libre circulation des personnes: transformation des lois africaines, qui demeurent généralement restrictives quant à la circulation des personnes, malgré les engagements politiques d'assouplir les frontières en vue de promouvoir la délivrance des visas par les États membres de manière à améliorer la libre circulation de tous les citoyens africains dans tous les pays africains d'ici 2018.
- Mise en œuvre du projet du barrage Grand Inga. Le développement optimal du barrage d'Inga va générer 43 200 MW d'électricité (PIDA) pour permettre aux pools énergétiques régionaux actuels et leur service combiné de transformer l'Afrique en faisant en sorte qu'elle passe des sources traditionnelles aux sources modernes d'énergie et d'assurer l'accès de tous les Africains à l'électricité propre et abordable.
- L'E-réseau panafricain. Ce projet implique un large éventail de parties prenantes et la mise en place de politiques et de stratégies qui mèneront à des e-applications et des e-services de transformation en Afrique, en particulier la large bande intra-africaine de l'infrastructure terrestre, et la cyber sécurité, pour faire de la révolution de l'information la base de la prestation de services dans les secteurs industriels de la bio et des nanotechnologies et finalement pour transformer l'Afrique en une e-société.
- Faire taire les armes en 2020. Mettre fin à toutes les guerres, tous les conflits civils, toute violence basée sur le genre, tous les conflits violents et prévenir le génocide. Surveiller les progrès par le biais de la création et de l'opérationnalisation d'un indice de la sécurité humaine en Afrique (ISSA).
- Stratégie spatiale africaine : elle vise à renforcer l'utilisation par l'Afrique de l'espace pour soutenir son développement. L'espace est d'une importance critique pour le développement de l'Afrique dans tous les domaines: agriculture,

gestion des catastrophes, télédétection, prévisions climatiques, banque et finance, sans oublier la défense et la sécurité. L'accès de l'Afrique aux produits des technologies de l'espace n'est plus une question de luxe et il y a nécessité d'accélérer l'accès à ces technologies et produits. De nouveaux développements dans les technologies satellitaires mettent ces technologies et produits à la portée des pays africains. La réunion de Brazzaville sur les technologies spatiales aériennes souligne la nécessité de politiques et de stratégies appropriées pour développer le marché régional des produits de l'espace en Afrique.

- Mise en place d'un marché unique du transport aérien en Afrique: ce programme phare vise à réaliser le marché unique du transport aérien en Afrique pour faciliter le transport aérien en Afrique.
- Mise en place des institutions financières africaines: mise en place des institutions financières continentales: pour accélérer l'intégration et le développement socio-économique du continent, ces institutions étant importantes pour la mobilisation des ressources et la gestion du secteur financier.

1. Priorités nationales et régionales à court terme pour le développement : Les programmes nationaux des États membres ont été examinés, les plans stratégiques des CER également. Les domaines d'intervention de leurs priorités de développement ont été inclus dans le premier plan décennal de mise en œuvre - afin que leurs priorités à court terme convergent avec les domaines prioritaires contenus dans le document-cadre de 50 ans. Les domaines prioritaires qui ont émergé sont les suivants:
 2. croissance économique durable et inclusive
 3. développement du capital humain
 4. agriculture / ajout de valeur et développement des agro-industries
 5. création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes
 6. protection sociale
 7. égalité hommes femmes / développement des femmes et autonomisation des jeunes
 8. bonne gouvernance, institutions fortes
 9. développement des infrastructures
 10. science, technologie, innovation
 11. industrialisation axée sur la fabrication
 12. paix et sécurité
 13. culture, arts et sports

14. Cadres continentaux: la CUA a élaboré des cadres continentaux à l'instar des Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA), Vision minière africaine (AMV), Stratégie africaine pour la science la technologie et l'innovation (STISA), Stimuler le commerce intra africain (BIAT), Développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), entre autres, pour aider les États membres de l'Union dans leurs efforts de développement. Ces cadres sont mis en œuvre par certains États membres et, afin d'en assurer la cohérence et la convergence, ils doivent être capturés dans les domaines prioritaires du Plan décennal de mise en œuvre.

15. Cadre de résultats de l'Agenda 2063: Tous les objectifs contenus dans le document-cadre de 50 ans qui doivent être réalisés d'ici 2023 doivent être inclus dans le Plan décennal de mise en œuvre. Par exemple, les décisions / directives de l'UA et les plans d'action/ traités de l'UA.

Les objectifs et les domaines prioritaires pour les dix premières années de l'Agenda 2063

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
1) Une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	1) Un niveau de vie élevé, une vie de qualité et le bien-être pour tous les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus, l'emploi et le travail décent • La pauvreté, l'inégalité et la faim • La sécurité et la protection sociales y compris pour les personnes handicapées • Logements modernes et vivable et services de base de qualité
	2) Des citoyens bien éduqués et révolution des compétences soutenue par la science, la technologie et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation et révolution tirée par les compétences en matière d'IST
	3) Citoyens en bonne santé et bien nourris	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et nutrition
	4) Economies transformées	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique durable et inclusive • Fabrication / industrialisation et ajout de valeur tirés par les IST • Diversification économique et résilience • Hôtellerie / Tourisme
	5) Agriculture moderne pour accroître la productivité et la production	<ul style="list-style-type: none"> • Productivité agricole et production
	6) Economie Bleu /océan pour une croissance économique accélérée	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources marines et énergie • Opérations portuaires et transport maritime
	7) Economies et communautés résilientes aux changements climatiques et écologiquement durables	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité • Modes de consommation et de production durables • Sécurité de l'eau • Résilience climatique, préparation et prévention des

		<p>catastrophes naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Energie renouvelable
2) Un continent intégré politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine	8) Afrique unie (fédérale ou confédérée)	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et institutions pour une Afrique unie
	9) Institutions continentales financières et monétaires sont établies et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions financières et monétaires
	10) Des infrastructures de classe mondiale sillonnent l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Connectivité des communications et de l'infrastructure
3) Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de la primauté du droit	11) Les valeurs démocratiques, les pratiques, les principes universels des droits de l'homme, la justice et la primauté du droit sont ancrés	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie et Bonne Gouvernance • Droits de l'homme, justice et primauté du droit
	12) Institutions fortes et leadership transformatif en place	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et leadership • Le développement participatif et la gouvernance locale
4) Une Afrique de paix et de sécurité	13) Paix, sécurité et stabilité sont préservés	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien et préservation de la paix et de la sécurité
	14) Une Afrique stable et pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité
	15) Une APSA entièrement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Piliers APSA entièrement opérationnels et fonctionnels
5) L'Afrique avec une identité culturelle forte, un patrimoine commun, des valeurs et une éthique communes	16) La Renaissance culturelle africaine est prééminente	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs et idéaux du panafricanisme • Valeurs culturelles et Renaissance africaine • Patrimoine culturel, arts et industries créatives
6) Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, compte sur le potentiel offert par les peuples africains, en particulier ses femmes et ses jeunes, et soucieuse du devenir des enfants	17) La pleine égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes et des filles • La violence et la discrimination contre les femmes et les filles
	18) Jeunes et enfants engagés et responsabilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des jeunes et des enfants

7) L'Afrique forte, unie et résiliente et acteur et partenaire influent dans le monde	19) Afrique comme partenaire qui compte dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • La place de l'Afrique dans les affaires mondiales • Partenariat
	20) L'Afrique prend l'entière responsabilité du financement de son développement	<ul style="list-style-type: none"> • marché des capitaux africain • système fiscal et recettes du secteur public • Aide au développement

RÉSULTATS CLÉS TRANSFORMATIONNELS D'ICI 2023

Le chapitre trois présente le cadre du plan – les aspirations et les objectifs connexes; les objectifs et les domaines prioritaires connexes; les domaines prioritaires et leurs cibles connexes aux niveaux national, régional et continental; et les ambitions et les stratégies indicatives. Tout cela constitue le cadre de résultats pour le premier plan décennal de mise en œuvre et lorsqu'il sera réalisé d'ici 2023 aux niveaux national, régional et continental, des transformations apparaîtront principalement dans cinq domaines clés. Les points saillants de ces résultats sont, entre autres, les suivants :

Amélioration du niveau de vie

- le revenu réel par habitant serait d'un tiers supérieur à celui de 2013 ;
- l'incidence de la faim, en particulier chez les femmes et les jeunes ne sera plus que de 20% de l'incidence de 2023 ;
- les possibilités d'emploi seront disponibles au moins pour une personne sur quatre cherchant un emploi ;
- au moins un enfant sur trois aura accès à l'éducation du niveau de la maternelle, tous les enfants en âge d'être dans un établissement du secondaire seront à l'école et sept sur dix enfants diplômés du secondaire et sans accès à l'enseignement supérieur seront inscrits dans des programmes d'EFTP ;
- la malnutrition, le taux de mortalité maternelle, infantile et néo-natale en 2013 seraient réduits de moitié; l'accès aux anti-rétroviraux sera automatique et la proportion de décès attribuables au VIH / sida et au paludisme aura été réduite de moitié ;
- neuf personnes sur dix auront accès à l'eau potable et à l'assainissement; l'approvisionnement en électricité et la connectivité Internet seront en hausse de 50% et les villes recycleront au moins 50% des déchets urbains.

Économies transformées, inclusives et durables

- le PIB va se hisser à 7% et au moins un tiers des résultats sera généré par des entreprises nationales ;
- l'industrie à forte intensité de main d'œuvre, soutenue par l'ajout de valeur aux produits de base et le doublement du facteur de la productivité agricole seront atteints d'ici 2023 ;

- la valeur ajoutée de l'économie bleue - pêche, tourisme côtier écologique, produits marins de la biotechnologie et les opérations portuaires – émergera ;
- les entreprises d'arts créatifs contribueront deux fois plus en termes réels de leur contribution de 2013 au PIB ;
- la pénétration des TIC et leur contribution au PIB réel en termes absolus seront le double du niveau de 2013 ;
- les pools régionaux d'industrialisation liés aux chaînes de valeur mondiales et aux échanges de produits de base seront en place d'ici 2023 ;
- au moins 17% de l'eau terrestre et à l'intérieur des terres et 10% des zones côtières et marines auront été conservées et 30% d'agriculteurs, de pêcheurs et d'éleveurs seront en train d'utiliser des systèmes de production résilientes au changement climatique.

L'Afrique intégrée

- la libre circulation des biens, des services et des capitaux aura cours, et les personnes voyageant dans tout État membre pourraient obtenir le visa au point d'entrée ;
- le volume du commerce intra-africain en particulier dans les produits agricoles à valeur ajoutée triplera d'ici 2023 ;
- l'Union douanière africaine, le marché commun africain et l'Union monétaire d'Afrique seront opérationnels d'ici 2023 ;
- le Réseau africain de train à grande vitesse aura passé la phase de démarrage et prendra ses premiers passagers entre deux villes connectées ;
- l'espace aérien africain sera ouvert à toutes les compagnies aériennes africaines ;
- les pools énergétiques régionaux boostés par une augmentation d'au moins 50% de la production énergétique et par le barrage d'Inga seront opérationnels et contribueront à l'électrification de la transformation industrielle du continent et au confort des citoyens ;
- agence d'accréditation de l'éducation en Afrique et un système éducatif commun sont en place et la jeunesse africaine pourra choisir d'étudier dans n'importe quelle université et de travailler importe où sur le continent.

Autonomisation des femmes, de la jeunesse et de l'enfance

- tous les obstacles qui empêchent les femmes d'être propriétaires ou de hériter de biens ou d'entreprise, de signer un contrat, de posséder ou de gérer un compte bancaire seront supprimés d'ici 2023 ;
- au moins une femme sur cinq auront accès et le contrôle d'actifs productifs ;
- la parité des sexes dans le contrôle, la représentation, la promotion sera la norme dans tous les organes de l'UA et dans les CER ;
- toutes les formes de violence contre les femmes auront été réduites d'un tiers en 2023 ;

- toutes les normes sociales et les pratiques coutumières néfastes auront disparu d'ici 2023 ;
- la jeunesse africaine sera mobile et 15% de toutes les nouvelles entreprises sera le fruit de son ingéniosité et de son talent et le taux de chômage des jeunes qui prévaut en 2013 sera réduit d'au moins un quart ;
- l'exploitation du travail des enfants, le mariage précoce, la traite et le phénomène des enfants soldats auront disparu d'ici 2023.

Une Afrique bien gouvernée, pacifique et ancrée dans sa culture dans un contexte mondial

- les valeurs démocratiques et culturelles, telles que consacrées dans la Architecture africaine de gouvernance auront été ancrées d'ici 2023 ;
- au moins sept personnes sur dix dans chaque État membre de l'Union percevra que les élections sont libres, justes et crédibles; les institutions démocratiques, les processus et les dirigeants responsables; l'appareil judiciaire impartial et indépendant; et le parlement indépendant et composante clé du processus de gouvernance nationale ;
- le mécanisme d'évaluation par les pairs aura évalué tous les États membres et son impact positif sur les indicateurs de gouvernance se sera fait sentir ;
- toutes les armes auront été réduites au silence d'ici 2023 ;
- tous les États membres de l'Union auront mis en place des mécanismes locaux et nationaux de prévention et de résolution des conflits ;
- tous les États membres de l'Union auront mis en place un programme de double nationalité pour la diaspora ;
- l'Encyclopédie Africaine sera lancée par la Conférence de l'Union de 2023 ;
- une École polytechnique sur cinq sera en train de proposer des programmes dans les arts et la gestion des micro-entreprises culturelles créatives pour soutenir la croissance des entreprises des arts créatifs ;
- le contenu local dans tous les médias écrits et électroniques aura augmenté de 60% ;
- au moins 30% de tous les patrimoines culturels auront été récupérés d'ici à 2023 ;
- une Agence spatiale africaine aura été établie d'ici à 2023 ;
- une plate-forme africaine mondiale sera en place d'ici 2017 et contribuera à une augmentation d'au moins 20%.de la part des exportations de l'Afrique dans les exportations mondiales en 2023 ;
- la Banque africaine d'investissement, le mécanisme de garantie africaine, l'institut africain de transfert de fonds et au moins 2 Bourses régionales auront été établis et seront fonctionnels ;
- les marchés nationaux de capitaux contribueront au moins 10% du financement du développement et la proportion de l'aide dans le budget national ne dépassera pas les 25% du niveau de 2013.

MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN

Les objectifs fixés dans le plan couvrent les organismes nationaux, régionaux (CER) et continentaux, en particulier, les organes de l'UA. Des rôles et des responsabilités ont été attribués à toutes ces parties prenantes dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du premier plan d'action décennal. La mise en œuvre couvre également le renforcement des capacités de tous les intervenants pour leur permettre d'exécuter les programmes et d'amener les citoyens à s'approprier le processus et les résultats de la mise en œuvre du plan.

Principales responsabilités des intervenants clés dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation:

Les États membres doivent:

- adopter / intégrer l'Agenda 2063 et les plans décennaux de mise en œuvre connexes comme base pour l'élaboration de leurs visions et plans nationaux ;
- utiliser les structures de planification nationales pour le suivi et l'évaluation, les méthodologies, les systèmes et processus, les règles et règlements, les formes et les formats de mise en œuvre dans le cadre de l'exécution de l'Agenda 2063 ;
- élaborer les directives permettant aux différents intervenants de participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation ;
- veiller à ce que l'assemblée législative adopte l'Agenda 2063 comme plan directeur pour le développement social, économique et politique de l'Afrique dans les 50 prochaines années ;
- encourager tous les partis politiques / candidats privés à se servir de l'Agenda 2063 comme base pour la préparation de leurs manifestes politiques.

Les Communautés économiques régionales doivent:

- adopter l'Agenda 2063 et les plans décennaux de mise en œuvre connexes comme base pour le développement de leurs visions et programmes régionaux ;
- servir de points focaux pour la facilitation de l'adoption, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation par les États membres de l'Union de tous les cadres continentaux liés à l'Agenda 2063 ;
- organiser des forums annuels pour permettre aux États membres d'examiner les performances de la mise en œuvre régionale (suivi et évaluation) de l'Agenda 2063 ;
- présenter un rapport annuel à la Conférence de l'UA sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation régionaux du premier plan décennal ;
- faciliter / coordonner / soutenir les initiatives de mobilisation des ressources et de développement de la capacité des États Membres en vue de la mise en œuvre du Plan décennal.

Les organes de l'Union africaine :

- la Commission de l'Union africaine sera l'organe chargé du suivi de la formulation et de l'adoption des décisions relatives à l'Agenda 2063. Ces décisions / mesures couvriront – le programme de 50 ans, les plans décennaux, les directives sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;
- la CUA doit organiser une ou plusieurs consultation(s) annuelle(s) entre les organes de l'UA et les CER sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- la CUA / NEPAD veilleront à la formulation de politiques et de cadres pour l'évaluation des capacités des CER et des capacités nationales chargées de l'exécution de l'Agenda 2063 tout au début et à mi-parcours de chaque plan décennal ;
- la CUA fournira un cadre / stratégie / plateforme continentale permettant aux États membres de l'Union de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre du Plan décennal ;
- le Parlement panafricain (PAP) tiendra des consultations annuelles avec les parlements africains sur les progrès vers la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- la Commission économique sociale et culturelle (ECOSOCC) tiendra des consultations biannuelles avec les groupes focaux nationaux de l'Agenda 2063 ;
- l'Agence de coordination du NEPAD/ CUA assurera le suivi de la mise en œuvre des programmes / projets continentaux.

Il a été attribué aux organismes continentaux comme la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) des rôles appropriés à leurs mandats.

Développement des capacités pour la mise en œuvre du premier plan décennal

Les leçons tirées de la mise en œuvre des précédents cadres continentaux indiquent la nécessité de renforcer les capacités de tous les acteurs aux niveaux continental, régional et national. C'est dans ce contexte qu'une évaluation des capacités et un plan de développement sont en préparation ; ils couvriront certaines des organes de l'UA et les CER dans un premier temps et plus tard s'étendront au niveau des États membres.

Il est prévu que la mise en œuvre des résultats des études sur l'évaluation et le développement des capacités permettra d'approfondir les compétences de planification, de suivi et d'évaluation des gestionnaires de développement; renforcer l'efficacité institutionnelle / organisationnelle dans la gestion du développement; fournir un leadership visionnaire et transformateur et l'environnement politique, juridique et réglementaire requis pour le succès à tous les niveaux de l'exécution du premier plan décennal de mise en œuvre.

Le rôle des communications

Une fois de plus, l'utilisation efficace des outils de communication constitue l'une des principales insuffisances rencontrées dans l'exécution des stratégies et des cadres continentaux précédents. Afin d'assurer la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063, une stratégie de communication a été élaborée.

La stratégie de communication de l'Agenda 2063 sera à l'origine d'une sensibilisation durable du public, de la participation, du soutien et de l'appropriation par la population africaine de l'Agenda et de son exécution. Elle permettra d'atteindre un large public grâce à des informations actualisées et exactes. Elle est liée à la stratégie de communication globale de l'Union africaine, et cible les États membres de l'UA, le personnel, les organes et organismes; les CER, les citoyens africains, tant au sein du continent que dans la diaspora et les institutions de la diaspora, y compris le secteur privé, la société civile, etc., ainsi que les partenaires de l'UA.

FINANCEMENT DU PLAN DÉCENNAL

Besoins en financement pour les dix premières années: la stratégie de financement et de mobilisation des ressources (RMS) de l'Agenda 2063 donne un aperçu des domaines clés où les ressources seront nécessaires, des sources potentielles de financement de chacun de ces besoins, des processus d'opérationnalisation permettant de faire correspondre la demande et l'offre de fonds aux niveaux national, régionaux et continental et des arrangements institutionnels permettant une telle correspondance.

L'annexe 5 décrit les domaines nécessitant un financement par aspiration et les sources potentielles de financement de chaque besoin tandis que le tableau 6.1. présente succinctement les zones nécessitant un financement plus ambitieux aux niveaux continental/régional et national dans les dix premières années sur la base de l'annexe 5.

Sources de financement pour les dix premières années: Les sources de financement du premier plan décennal conformément à l'annexe 5 varient et comprennent, entre autres, les hausses budgétaires du gouvernement, les contributions des populations pour des causes sociales, les financements purement commerciaux provenant de sources/ épargne publiques et privées, y compris les marchés de capitaux domestiques, les prêts concessionnels, les prêts commerciaux basés sur le cours boursier, les actions et autres instruments du marché, l'IDE, les investissements de portefeuille par le secteur privé (dette, obligations, actions et autres titres).

La mobilisation des ressources domestiques (MRD) vise à fournir au moins 75% à 90% du financement de l'Agenda 2063 en moyenne par pays, notamment à travers: (i) le renforcement de la mobilisation des ressources fiscales, (ii) la maximisation de la rente des ressources naturelles - OGM, agriculture, maritime, tourisme, etc. ; (iii) l'exploitation du pool de plus en plus important de l'épargne institutionnelle africaine - fonds de pension, réserves de devises des banques centrales, fonds souverains et développement du marché des capitaux; (iv) le renforcement de la mobilisation de l'épargne des particuliers grâce à l'inclusion financière notamment ; (v) la diminution des flux financiers illicites; (vi) la réduction de l'inefficacité et la gouvernance / fuites et gaspillage financiers basés sur la corruption - le gouvernement, les services

d'infrastructure, la chaîne de valeur de l'agriculture, etc. L'Agenda 2063 devrait également être financé à juste titre par le biais de mécanismes de financement externes, dont (i) l'IDE, l'aide publique au développement (APD); (ii) la coopération financière des partenaires au développement émergents tels que les pays du BRICS, le monde arabe, etc. ; (iii) l'IDE, PPP et d'autres formes de partenariats d'investissement; (iv) l'exploitation des envois de fonds et de l'épargne de la diaspora; (v) l'amélioration de l'accès aux marchés financiers internationaux.

Canaliser les ressources vers les programmes et projets de l'Agenda 2063: Il convient de relever que l'Afrique a besoin non seulement de fonds, mais aussi d'un moyen plus efficace et inclusif pour acheminer les fonds (y compris les institutions et marchés financiers, les instruments financiers et les services financiers) jusqu'à l'endroit où ils peuvent être plus efficaces et où le marché ne peut fournir les ressources nécessaires.

De ce point de vue, trois niveaux de véhicules d'intermédiation financière et de véhicules de canalisation de ressources seront considérés comme faisant partie du premier plan décennal de mise en œuvre :

- les véhicules commerciaux d'intermédiation financière existants tels que, d'une part, les banques commerciales, les institutions de micro finance (IMF), les institutions de financement du développement (IFD), les compagnies d'assurance, etc. qui devront être remis à niveau par une capitalisation additionnelle et dotées de services financiers pertinents et de domaines d'expertise de financement de projets; et d'autre part, les marchés boursiers et les marchés obligataires qui devront être élargis, approfondis et régionalisés ;
- les nouveaux véhicules commerciaux d'intermédiation financière qui sont à créer, comme le Fonds Afrique 50, le Fonds de garantie du crédit (ACGF), la Banque africaine d'investissement (BAI), Fonds africain pour le développement de l'infrastructure (FADI), les dépôts de la diaspora, la titrisation des envois de fonds de la Diaspora, les fonds privés appartenant aux Africains, le Réseau africain des investisseurs providentiels (AAIN), les bourses régionales, les bourses de matières premières régionales. D'autres procédés qui encourageront le financement commercial sont, entre autres, la promotion de l'investissement intra-africain, les PPP destinés à des investisseurs africains et les outils de DRM des gouvernements locaux tels que les dépôts pour les services d'infrastructure, par exemple ;
- les canalisations de financement non commerciaux ou véhicules d'intermédiation à prendre en considération sont, entre autres, les véhicules existants tels que les budgets de l'UA, des CER et des États membres et de nouveaux véhicules à créer comme le Fonds de l'intégration africaine (FIA), le Fonds pour les femmes africaines, le Fonds pour l'autonomisation l'entrepreneuriat des jeunes ; mais aussi des solutions de financement par les masses pour les causes sociales ou d'urgence.

Mesures de facilitation de l'accès au financement: Au cours de la période du premier plan décennal, les mesures de facilitation suivantes seront mises en place aux niveaux national, régional et continental, en fonction de leur pertinence dans le contexte de la stratégie de mobilisation des ressources (SMR) de l'Agenda 2063.

- Développement / mise en œuvre de «conditions cadres» génériques (cadre stratégique, juridique, réglementaire et institutionnel) pour le développement du secteur privé et des conditions favorables spécifiques à l'industrie (développement de l'industrie financière, PPP / financement des infrastructures, important financement de projet industriel, fonds privés / développement du marché des capitaux, le financement des PME / banque et micro-finance).
- Mise en place de fonds pour le développement de projets pertinents, de fonds pour combler l'insuffisance de viabilité, de fonds de capitalisation, fusionner des fonds pour répondre à la disponibilité de la demande.
- Mettre en place l'infrastructure de l'information (système de notation du pays, les normes de gouvernance d'entreprise, bureau de crédit et registres de garanties, etc.)
- Développer l'expertise dans les services de conseils financiers et les services financiers spécialisés là où le manque est important, partout en l'Afrique (financement de projets, marché des capitaux, fonds privés / capital-risque, ingénierie financière, gestion des risques et services financiers spécifiques à l'industrie)
- Mettre en place des facilités de partage des risques et de garantie pour «supprimer le risque» lié à l'investissement en titres africains et renforcer le risque des prêts aux PME africaines notamment.

Modalités d'exécution de la stratégie de mobilisation des ressources (SMR) pour les dix premières années: L'articulation des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre de la SMR est encore à l'étude. Le consensus en cours dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 est que:

- sous la direction du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 et de la CUA, la Banque africaine de développement sera l'institution chef de file dans la facilitation, la coordination, le suivi et l'évaluation de la SMR de l'Agenda 2063 ;
- les principaux intervenants identifiables dans la mise en œuvre de la SMR au niveau continental, en plus de l'UA et de la BAD, sont : la CEA au niveau continental; et les CER, les IDF régionales et les bourses régionales au niveau régional. Les associations régionales telles que les associations africaines d'IFD, l'Association africaine pour le capital risque (AVCA) et l'Association africaine de Bourse joueront également un rôle important dans la mise en œuvre. Au niveau national, les gouvernements et les organisations liées au secteur financier (association de change, association bancaire, association du secteur de l'assurance, l'association des IMF, etc.)

et autres acteurs non-étatiques se verront attribuer des responsabilités appropriées en fonction de leur pertinence et de leurs compétences.

TIRER PARTI DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES DE L'AFRIQUE

L'Union africaine a conclu un certain nombre de partenariats stratégiques pour soutenir son processus de développement: Afrique-UE, Afrique-États-Unis, Afrique-Japon, Chine-Afrique, Afrique-Inde, Afrique-Ligue des États arabes, Afrique-Amérique du Sud, Afrique -Turquie, et Afrique-Corée et il y a encore plus de demandes de partenariats dans les coulisses. Cependant, le plein potentiel des engagements financiers et des promesses d'assistance technique que recèlent ces partenariats n'est pas encore pleinement exploité par la partie africaine. Par conséquent, l'UA doit considérer d'entreprendre les trois actions suivantes pour profiter au maximum de ses partenariats stratégiques:

- préparer un cadre global de politique de l'UA et articuler une stratégie de partenariat pour tous les partenaires à fort potentiel autour d'un nombre limité d'interventions avec des avantages transformationnels socio-économiques significatifs;
- maximiser la capacité de l'Afrique à exploiter le plein potentiel de ses partenariats en apportant à la fonction de gestion de partenariat de la CUA un appui stratégique, de gouvernance, technique, logistique et financier; en rendant plus clair le modèle à suivre pour la mise en œuvre des divers programmes continentaux de l'Afrique (PIDA, PDDAA / ID3A, AIDA / APCII / RADS / AMV, BIAT), pour faciliter une coopération axée sur les résultats avec ses partenaires stratégiques; et en améliorant la participation de et la coordination entre les divers intervenants du processus de partenariat: CUA, APN, BAD, CER, États membres, PSO, OSC et autres organes de l'UA; et
- approfondir les avantages transformationnels des partenariats en les alignant aux priorités de l'Agenda 2063, à savoir: projets phares de l'Agenda 2063, industrialisation et transfert de technologie basés sur les ressources naturelles et sur la STI, développement du commerce intra africain et des exportations, développement du secteur privé et des TPPME, développement du marché financier, appui à l'Agenda post-2015 pour le développement social durable et mobilisation des ressources financières internes.

1. INTRODUCTION

Historique

En mai 2013, l'Afrique a célébré le Cinquantième anniversaire de la Fondation de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). À cette occasion, les dirigeants africains ont procédé à une évaluation des acquis et des défis, et ont adopté la Déclaration solennelle du Cinquantième anniversaire, dans laquelle ils ont renouvelé leur engagement à assurer la transformation politique et socioéconomique de l'Afrique. À cet égard, la Conférence de l'Union a demandé l'élaboration d'un Cadre continental prospectif pour les 50 prochaines années, qui est l'Agenda 2063, sur la base de la vision de l'Union africaine « ***d'Une Afrique intégrée, prospère et en paix, conduite par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale*** ».

L'Agenda 2063 – Un cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable – a été élaboré après un processus de consultation des populations à tous les niveaux, et a été adopté en janvier 2015, à Addis-Abeba Éthiopie par la 24e session de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, après 18 mois de larges consultations avec toutes les composantes de la société africaine¹.

L'Agenda 2063 est ancré dans la vision de l'Union africaine et s'appuie sur les sept aspirations issues des consultations, à savoir:

1. Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable ;
2. Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine ;
3. Aspiration 3 : Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit ;
4. Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité ;
5. Aspiration 5: Une Afrique d'identité culturelle forte, avec des valeurs, une éthique et un patrimoine communs ;
6. Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants ;
7. Aspiration 7 : une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde.

¹ Consultations avec les différentes catégories de parties prenantes, secteur privé, universitaires/groupes de réflexion, société civile, experts en planification, femmes, jeunes, médias, CER, Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement, groupes confessionnels, ministères, etc.

Afin d'assurer la mise en œuvre effective, la 24^e session de la Conférence de l'Union a demandé à la Commission de l'Union africaine (CUA) de finaliser le Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de le soumettre pour examen et adoption par les organes de décision de l'union en juin 2015

Le présent document présente le Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ce Plan est fondé sur le Document-cadre de l'Agenda 2063 adopté en janvier 2015 ; il a pour objectif d'accélérer la transformation politique, sociale, économique et technologique de l'Afrique tout en maintenant la dynamique panafricaine vers l'autodétermination, la liberté, le progrès et la prospérité collective. Ce Plan qui couvre la période 2013 – 2023, est le premier d'une série de cinq plans décennaux de mise en œuvre qui seront élaborés pour réaliser la Vision de « L'Afrique que nous voulons en 2063 ».

Objectif du Plan

L'objectif visé dans l'élaboration du Plan est de :

- identifier les domaines prioritaires, fixer les objectifs spécifiques, définir les stratégies et les mesures requises pour la mise en œuvre des dix premières années du voyage vers 2063 ;
- exécuter **les programmes et initiatives à impact rapide** adoptés dans les décisions de Malabo de l'Union africaine afin de lancer et de faire avancer de façon décisive la transformation économique et sociale de l'Afrique ;
- fournir des informations à tous les principaux acteurs aux niveaux national, régional et continental, la Diaspora, les partenaires de développement, les institutions financières mondiales sur les résultats attendus du premier plan décennal de mise en œuvre ainsi que sur les rôles qu'ils doivent jouer;
- assigner des responsabilités à toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.
- définir les stratégies pour assurer la disponibilité des ressources et des capacités et pour impliquer les citoyens dans la mise en œuvre du premier plan décennal.

Les fondements du premier plan décennal de mise en œuvre

Les fondements du premier plan décennal qui est un sous-ensemble de l'Agenda 2063 pour les 50 prochaines années, tel que contenu dans le document-cadre, sont :

- l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
- la Vision de l'Union africaine ;
- les huit domaines prioritaires de la Déclaration solennelle ;
- les aspirations des Africains pour 2063 exprimées à travers un processus de consultations ;
- les cadres régionaux et continentaux
- les visions et plans nationaux

La Position africaine commune sur l'agenda post-2015 et les OMD a été prise en compte (voir Annexe 3- Profil de standardisation entre l'Agenda 2063 et les OMD) dans la préparation du Premier Plan décennal de mise en œuvre.

Processus de préparation du Plan

Le Document-cadre de l'Agenda 2063 dont est tiré le Premier Plan décennal de mise en œuvre a été préparé : (i) après un processus de consultation de toutes les composantes de la société en Afrique (ii) l'examen des plans nationaux/régionaux et des cadres continentaux (iii) l'examen des expériences en matière de développement en Afrique et (iv) l'examen des tendances/voies/scénarios de développement dans le monde.

Les huit priorités de la Déclaration solennelle sur le Cinquantième Anniversaire :

- Identité africaine et Renaissance africaine
- Poursuite de la lutte contre le colonialisme et pour le droit à l'auto-détermination
- Agenda de l'intégration+
- +Agenda pour le développement social et économique+
- Agenda de la paix et de la sécurité.
- Gouvernance démocratique.
- Détermination du destin de l'Afrique
- Place de l'Afrique dans le monde

Dans ce contexte, la préparation du Premier Plan décennal de mise en œuvre a suivi les processus suivants:

- la sélection des domaines prioritaires et des cibles pour les dix premières années de l'Agenda 2063 sur la base de : (i) les orientations données dans les décisions de la Conférence de l'Union (ii) les domaines prioritaires des États membres et des CER (iii) les cadres continentaux et (iv) les projets / programmes phares de l'Agenda 2063 ;
- les consultations des départements de la Commission de l'UA sur les domaines prioritaires, les objectifs, et les stratégies y afférentes pour le premier Plan décennal ;

- la préparation d'un projet de Plan décennal ;
- examen et validation avec les experts des ministères de la Planification et des Finances des États membres ;
- la présentation du projet de plan à la Première réunion conjointe du Comité technique spécialisé des ministres africains des Finances, des Affaires monétaires, de la Planification économique et de l'intégration de l'Union africaine et de la 48e Conférence des ministres des Finances , de la Planification et du Développement économique de la Commission , tenue les 30 et 31 mars 2015 à Addis-Abeba (Éthiopie) ;
- examen et validation avec les experts de tous les secteurs/domaines au titre des 7 aspirations, lors d'une réunion consultative tenue du 20 au 22 avril 2015 à Nairobi (Kenya) ;
- examen et de validation avec les CER, en particulier concernant les arrangements de mise en œuvre ;
- la présentation/validation par la Retraite du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 à Sandton (Afrique du Sud) en juin 2015 ;
- la présentation aux/ adoption du projet de plan par les organes de décision de l'Union africaine à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2015.

Structure du Document

Le premier Plan décennal de mise en œuvre est présenté en sept chapitres et six annexes, comme suit :

- chapitre 1 : Introduction –le contexte du Premier Plan décennal de mise en œuvre ;
- chapitre 2 : les objectifs et les domaines prioritaires des dix premières années, y compris le contexte et la justification du choix des domaines prioritaires ;
- chapitre 3 : le Cadre du plan décennal, la matrice des résultats : les sept aspirations africaines et les domaines prioritaires, les cibles et les mesures stratégiques envisagés au titre de chaque aspiration ;
- chapitre 4 : les principales questions de mise en œuvre parmi lesquelles, les principes directeurs, les rôles et les responsabilités, les capacités et la communication;
- chapitre 5 : le cadre de suivi et d'évaluation ;

- chapitre 6 : les propositions de financement par les ressources internes ;
- chapitre 7 : les partenariats pour l'Agenda 2063.

Les six annexes contiennent des directives détaillées, la description des rôles et responsabilités pour la mise en œuvre, les calendriers de mise en œuvre et d'autres informations importantes, comme suit :

- Annexe 1: les directives pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation
- Annexe 2: les calendriers de mise en œuvre ;
- Annexe 3: les points communs entre l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable ;
- Annexe 4: Les programmes et initiatives à impact rapide de l'Agenda 2063 ;
- Annexe 5: Les principaux facteurs de succès, les risques potentiels et les stratégies d'atténuation ;
- Annexe 6: les besoins de financement et les sources de financement – Niveau national.

2. OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES POUR LES DIX PREMIÈRES ANNÉES

Contexte

L'Afrique a obtenu d'importants résultats au cours des 15 dernières années. La croissance économique s'est affermie (et cette croissance va au-delà de la seule exportation des matières premières), avec un accroissement des exportations et des investissements directs étrangers. Selon les projections, si la trajectoire actuelle de la croissance est maintenue, les revenus doubleront en 22 ans².

En outre, la stabilité politique, la paix, la sécurité et les réformes en matière de gouvernance ont changé le paysage politique. Les femmes et les jeunes ont de plus en plus dans la prise de décisions. Face à la diminution de l'aide, l'Afrique finance de plus en plus son propre développement par les recettes d'exportation, le commerce et les envois de fonds, entre autres.

Toutefois, ces évolutions positives se juxtaposent avec des défis majeurs, mais aussi cette situation globale positive cache des variations significatives d'une région et d'un pays à l'autre. Les perspectives actuelles de la croissance mondiale soulignent que les

² Africa Progress Panel, 2014

économies africaines vont être confrontées à des difficultés, en particulier, à la baisse des prix des produits de base, entre autres.

Il est fait une analyse détaillée de la situation dans le Chapitre 3 du Document-cadre de l'Agenda 2063, Cinquante ans d'Afrique : Passé et Présent- Progrès, défis et implications pour l'Agenda 2063. *Il est résumé ci-dessous* les principaux domaines prioritaires dans lesquels les gouvernements, les communautés économiques régionales, les organes de l'Union africaine et d'autres parties prenantes doivent agir si on veut réaliser la Vision de « l'Afrique que nous voulons en 2063 ».

Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable: éliminer la pauvreté, et les inégalités de revenus et d'opportunités ; création d'emplois, en particulier pour les jeunes, relever les défis de la croissance démographique et de l'urbanisation rapides, améliorer les habitats et l'accès aux services essentiels –eau, assainissement, électricité ; assurer la sécurité et la protection sociales; développer le capital humain et social (grâce à la révolution de l'éducation et des compétences avec un accent particulier sur la science et la technologie) ; et accroître l'accès aux services de santé de qualité, en particulier, pour les femmes et les filles ; transformer les économies des pays africains grâce à la valorisation des ressources naturelles de l'Afrique, la manufacture, l'industrialisation et la valeur ajoutée et améliorer la productivité, et la compétitivité ; transformation profonde de l'agriculture en l'Afrique pour permettre à l'Afrique de se nourrir elle-même et d'être un acteur majeur en tant qu'exportateur net des produits alimentaires ; exploiter le vaste potentiel de l'économie bleue/océanique de l'Afrique ; et enfin, mettre en place des mesures de gestion durable de la riche biodiversité, des forêts, des terres et des ressources en eau du continent ainsi que des mesures d'adaptation au changement climatique.

Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni, porté par les idéaux du panafricanisme et la Vision de la renaissance africaine: accélérer les progrès vers l'unité et l'intégration du continent pour une croissance soutenue, le commerce, l'échange des biens, les services, la libre circulation des personnes et des capitaux par : (i) la construction d'une Afrique unie ; (ii) la mise en place rapide de la ZLEC ; (iii) l'amélioration de la connectivité par de nouvelles initiatives audacieuses pour relier les pays africains par voie ferroviaire, terrestre, maritime et aérienne ; et (iv) le développement de pools énergétiques régionaux et continentaux, ainsi que les TIC.

Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit. Consolider les acquis démocratiques et améliorer la qualité de la gouvernance, renforcer le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, bâtir des institutions fortes pour un État de développement ; et faciliter l'émergence d'un leadership visionnaire ayant le sens du développement dans les tous les domaines et à tous les niveaux.

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité: renforcer la gouvernance, la responsabilité et la transparence en tant que fondements d'une Afrique en paix; renforcer les mécanismes pour la paix et la réconciliation à tous les niveaux et éliminer

les nouvelles menaces à la paix et la sécurité de l'Afrique et mettre en place des stratégies permettant au continent de financer ses besoins de sécurité.

Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs: inculquer l'esprit du panafricanisme; mettre à profit le riche patrimoine et culture de l'Afrique afin que les arts créatifs contribuent sensiblement à la croissance et à la transformation de l'Afrique et restaurer et préserver le patrimoine culturel de l'Afrique, qui comprend les langues africaines.

Aspiration 6: Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants: *renforcer le rôle des femmes en assurant l'égalité et la parité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie (politique, économique et social) ; éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles ; créer des opportunités de réalisation de soi-même pour les jeunes, leur accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi ; et assurer la sécurité et la sûreté aux enfants du continent et assurer le développement de la petite enfance.*

Aspiration 7: une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde: améliorer la place de l'Afrique dans le système mondial de gouvernance (Conseil de sécurité des Nations Unies, institutions financières, bien commun mondial tel que l'espace); améliorer les partenariats de l'Afrique et leur donner un recadrage stratégique pour répondre aux priorités de l'Afrique en matière de croissance et de transformation; et doter le continent de stratégies justes pour financer son propre développement et réduire sa dépendance vis-à-vis de l'aide.

Les priorités qui sont dégagées dans cette analyse sont également conformes aux priorités identifiées par la revue globale des plans nationaux et des cadres régionaux et continentaux, et éclairent les objectifs, domaines prioritaires et les cibles de l'Agenda 2063.

Sélection des objectifs et des domaines prioritaires

L'Agenda 2063 couvre une période de cinquante ans avec cinq plans décennaux de mise en œuvre. Ce premier plan de dix ans est axé sur les questions pertinentes à la période tout en se conformant aux résultats attendus à la fin de 2063. Les éléments clés qui sous-tendent la sélection des buts, domaines et cibles prioritaires de ce premier plan décennal, qui devraient être considérés comme un sous-ensemble du plan-cadre de cinquante ans sont: les domaines où les citoyens africains attendent un impact immédiat des aspirations de l'Afrique – il s'agit des programmes phares du premier plan décennal, des priorités de développement à court/moyen terme des États membres et des CER, des cadres continentaux actuels au cours des 10 prochaines années et des cibles dans le document cadre de l'Agenda de 2063 qui arrivent à échéance au cours des dix prochaines années.

Projets et initiatives à impact rapide

Il s'agit d'une approche novatrice visant à propulser la croissance et la transformation en accélérant la mise en œuvre des Programmes identifiés par la Conférence de l'UA comme ayant un impact positif immédiat sur la perception des Africains eu égard à la réussite de l'Agenda 2063. Le Sommet de l'UA à Malabo de juin 2014 a donné mandat à la Commission de l'UA d'explorer et de préparer des actions concrètes pour la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires identifiés dans l'Agenda 2063, notamment, le réseau intégré de trains à grande vitesse, l'accélération du processus de création d'une zone de libre-échange continentale, le Passeport africain et la libre circulation des personnes, la capitalisation des opportunités dans le secteur de l'aviation dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro sur l'unification de l'espace aérien africain; la mise en œuvre du projet du barrage Grand Inga; le Réseau électronique panafricain, la création d'une plateforme consultative annuelle pour le dialogue politique d'un grand nombre de parties prenantes, et d'autres initiatives d'intégration qui sont conformes à l'esprit de l'Agenda 2063. Ces programmes / projets ont été incorporés dans le premier plan décennal. D'autres détails de ces principaux programmes / projets figurent à l'Annexe 4.

Priorités de développement à court terme des pays et des CER

Le processus préparatoire de l'Agenda 2063 a mené à de vastes consultations avec les citoyens africains, notamment la diaspora, les organisations de la société civile africaine et les Communautés économiques régionales (CER), entre autres. Tous ces groupes ont signalé la nécessité que les initiatives de développement des États membres et des CER fassent partie des fondements du premier plan décennal. Pour ce faire, les initiatives des États membres et des CER serviront non seulement d'incitation à l'engagement national et régional, mais elles veilleront également à ce que les processus et les résultats de l'Agenda 2063 soient la propriété des peuples - qui ont contribué à la préparation de leurs plans nationaux et régionaux (CER).

Compte tenu de ce qui précède, un examen des plans des États membres et des CER a été effectué. De cet examen, il ressort que les domaines prioritaires du premier Plan décennal de l'Agenda 2063 sont les suivants:

- croissance économique inclusive et durable ;
- développement du capital humain ;
- agriculture/ajout de valeur, agro-industrie ;
- industrialisation/fabrication et ajout de valeur aux ressources naturelles ;
- création d'emplois ;
- protection sociale ;
- émancipation des femmes et autonomisation des jeunes ;
- bonne gouvernance, y compris des institutions capables ;
- développement des infrastructures ;
- science, Technologie et Innovation ;
- paix et Sécurité ; et
- culture, Arts et Sports.

Encadré 2.1 : Projets/initiatives à impact rapide

- **Réseau intégré de trains à grande vitesse:** connecter toutes les capitales et tous les centres commerciaux africains grâce à un système africain de trains à grande vitesse pour faciliter le mouvement des biens, des services et des personnes, réduire les coûts de transport, alléger la congestion des systèmes actuels et futurs.
- **Université africaine virtuelle :** accroître l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation continue en Afrique en atteignant un grand nombre d'étudiants et de professionnels simultanément sur plusieurs sites et en développant des ressources pertinentes et de haute qualité d'enseignement ouvert, à distance et électronique (ODeL) pour offrir aux étudiants potentiels un accès garanti à l'Université, partout dans le monde et à tout moment (24 heures sur 24, 7 jours sur 7).
- **Marché unique africain de l'aviation :** concept d'espace aérien ouvert qui signifie que toutes les compagnies aériennes africaines peuvent voler vers tout Etat membre.
- **Mise en place des institutions continentales monétaires et financières :** la Banque africaine d'investissement, l'Institut africain des envois de fonds, le Fonds africain de garantie de crédit, l'Union monétaire africaine et la Banque centrale africaine.
- **Stratégie africaine des matières premières:** permettre aux pays africains d'ajouter de la valeur, de tirer des rentes plus élevées de leurs produits, de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir la diversification verticale et horizontale ancrée dans la valeur ajoutée et le développement de contenu local.
- **Création d'une plateforme consultative africaine annuelle :** Ce forum réunira, une fois par an, les dirigeants politiques africains, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile pour discuter des évolutions et des contraintes, ainsi que des mesures à prendre pour réaliser les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063.
- **Mise en place de la zone de libre-échange continentale d'ici 2017 :** accélérer considérablement le développement du commerce intra africain et utiliser le commerce plus efficacement en tant que moteur de la croissance et du développement durable en doublant les échanges commerciaux intra africains d'ici 2022, renforcer la voix commune de l'Afrique et l'espace politique dans les négociations commerciales mondiales.
- **Le Passeport africain et la libre circulation des personnes:** transformer les lois africaines qui sont généralement restrictives en ce qui concerne la circulation des personnes en dépit de l'engagement politique pris pour éliminer les frontières en vue de promouvoir la délivrance de visas par les États membres et d'améliorer la libre circulation de tous les citoyens africains dans tous les pays africains d'ici 2018.

- **Exécution du projet du Barrage Grand Inga:** le développement optimal du barrage d'Inga va générer 43.200 MW d'énergie électrique (PIDA) pour soutenir les pools énergétiques régionaux actuels et leur interconnexion en vue de transformer les sources traditionnelles de l'Afrique en sources modernes d'énergie et faire en sorte que tous les Africains aient accès à une électricité fiable et abordable.
- **Réseau panafricain en ligne:** ce réseau regroupe un grand nombre de parties prenantes et prévoit la mise en place de politiques et stratégies qui mèneront à des applications et des services électroniques transformateurs en Afrique; plus spécialement l'infrastructure terrestre de la bande large intra africaine et la cyber sécurité, faisant de la révolution informatique la base de prestation des services dans les industries bio et nanotechnologies et enfin transformer l'Afrique en une Société électronique.
- **Faire taire les armes d'ici 2020.** Mettre fin à toutes les guerres et à tous les conflits civils, à la violence basée sur le genre et aux conflits violents et prévenir le génocide. Suivre les progrès à travers la création et l'opérationnalisation d'un indice de sécurité humaine en Afrique (AHSI).
- **Stratégie spatiale de l'Afrique :** Cette stratégie permettra à l'Afrique d'utiliser davantage l'espace pour promouvoir son développement. L'espace est crucial pour le développement de l'Afrique dans tous les domaines: agriculture, gestion des catastrophes, télédétection, prévision atmosphérique, banque et finances et défense et sécurité. L'accès de l'Afrique aux produits des technologies de l'espace n'est plus un luxe. Et il faudrait accélérer l'accès à ces technologies et à ces produits. Les progrès dans les technologies par satellite rendent ces technologies beaucoup plus accessibles pour les pays africains. La réunion de Brazzaville sur les technologies de l'espace aérien souligne la nécessité de mettre en place des politiques et des stratégies pour développer le marché africain des produits spatiaux.

Cadres continentaux

La Commission de l'UA a élaboré des cadres devant guider le Continent vers un objectif commun dans le processus de développement / politique évolutionniste des États membres, des régions et du continent. Ces cadres, qui couvrent les domaines de la production et de la productivité agricole, de l'intégration économique, de l'industrialisation, y compris l'exploitation minière, les infrastructures, la santé et l'éducation, la science et la technologie, la bonne gouvernance / la démocratie et la culture, entre autres, ont été intégrés dans le premier plan décennal afin de ne pas être considérés comme étant des initiatives parallèles à l'Agenda 2063. Compte tenu de ce qui précède, un examen des initiatives continentales a été effectué. Les objectifs, les buts, le calendrier et les processus de ces initiatives du niveau continental aux CER et, finalement, au niveau des États membres ont été indiqués dans le Plan. Le processus de mise en œuvre des cadres continentaux exige que les objectifs soient fixés non seulement au niveau national, mais aussi au niveau des CER et au niveau continental.

Cadre de résultats de l'Agenda 2063

Toutes les cibles fixées de 2013 à 2025 dans le cadre des résultats de l'Agenda 2063 doivent automatiquement être prises en compte dans le premier plan décennal. En conséquence, leurs objectifs et domaines prioritaires connexes ont été inclus dans le cadre des résultats du premier plan décennal. Les domaines d'intervention dans cette catégorie s'inscrivent en général dans le cadre:

- des Décisions / Directives de la Conférence de l'UA – échéance pour éradiquer la faim et la malnutrition, faire taire les armes, entre autres, et
- des Traités et Plans d'action de l'UA - échéance sur les programmes minimums d'intégration.

Objectifs et domaines prioritaires de la première décennie

Les objectifs et les domaines prioritaires connexes de la première décennie de l'Agenda 2063 sont présentés par le tableau 2.1. En tout, il y a 20 objectifs et 38 domaines prioritaires. Ils sont tirés de l'ensemble du cadre de résultats selon le processus de sélection examiné dans la section précédente.

Ils s'articulent autour de sept aspirations. Chaque aspiration a ses objectifs. Chaque objectif a des domaines prioritaires présentés dans la colonne 3 du tableau. Les cibles des objectifs/domaines prioritaires faisant partie de la matrice des résultats figurent dans le cadre du plan au chapitre 3.

Tableau 2.1. Agenda 2063 : Objectifs et domaines prioritaires de la première décennie

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
1) Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable	(1) Un niveau de vie élevé, la qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens.	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus et emplois • Pauvreté et famine • Sécurité et protection sociale, notamment en faveur des personnes handicapées • Habitats modernes et décents et services de base de qualité
	(2) Citoyens bien instruits et révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> • Éducation et Révolution sous-tendue par les compétences en STI
	(3) Citoyens en bonne santé et alimentés de manière appropriée.	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et nutrition
	(4) Transformation des économies.	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique inclusive et durable • Manufacture/industrialisation et

		<p>création de valeur ajoutée portées par la STI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversification des économies et résilience • Tourisme/hôtellerie
	(5) Agriculture moderne pour l'accroissement de la production et de la productivité.	<ul style="list-style-type: none"> • Production et productivité agricoles
	(6) Économie bleue/marine	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources marines et Énergie • Opérations portuaires et transport maritime
	(7) Climat et environnement viable et économies et communautés résilientes.	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles • Ressources en eau • Résilience au changement climatique ; catastrophes naturelles : prévention et préparation • Énergie renouvelable
2) Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine	(8) Une Afrique unie (fédération ou confédération)	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et institutions d'une Afrique unie
	(9) Institutions monétaires et financières continentales	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions financières et monétaires
	(10) Infrastructures très performantes dans toute l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Connectivité des infrastructures et des communications
3) Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et l'État de droit	(11) Valeurs, pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme, justice et État de droit enracinés	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie et bonne gouvernance • Droits de l'homme, justice et État de droit
	(12) Institutions capables, le leadership transformationnel, en place	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et leadership • Développement participatif et gouvernance locale
4) Une Afrique en paix et sécurisée	(13) Paix, sécurité et stabilité préservées	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation de la paix et de la sécurité
	(14) Une Afrique stable et en paix	<ul style="list-style-type: none"> • Structure institutionnelle des instruments de l'UA sur la paix et la sécurité
	(15) Une ASPSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Piliers de l'APSA, pleinement opérationnels
5) Une Afrique à forte identité culturelle, ayant des valeurs, une éthique	(16) La Renaissance culturelle africaine est prééminente	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs et idéaux du panafricanisme

et un patrimoine communs		<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs culturelles et Renaissance africaine • Patrimoine culturel, arts créatifs et affaires
6) Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier celui des femmes et des jeunes et se préoccupant de ses <i>enfants</i>	(17) Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes et des filles • Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles
	(18) Jeunes et enfants engagés et autonomisés	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes et enfants autonomisés
7) Une Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent	(19) L'Afrique en tant que partenaire majeur dans le monde et la coexistence pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • La place de l'Afrique dans les affaires du monde • Partenariat
	(20) L'Afrique prend son entière responsabilité pour le financement de son développement	<ul style="list-style-type: none"> • Marché africain des capitaux • Système fiscal et recettes du secteur public • Aide au développement

Questions liées aux objectifs, aux domaines prioritaires et à leurs cibles associées

Encadré 2.3 : Cet encadré met l'accent sur et/ou explique les questions liées aux objectifs, aux cibles et aux Stratégies à titre indicatif de la matrice des résultats pour les dix premières années. Il explique et définit certains des concepts et cibles concernant la nomenclature correspondante dans les OSD. Il soulève la question de l'information de référence, de la source des cibles pour le premier Plan décennal et de la nature de ces cibles.

ENCADRÉ 2.3: Définitions, informations de base, sources et nature des cibles

Définitions

- la définition de l'objectif est différente de celle des OMD. Puisque l'Agenda 2063 porte sur un horizon de 50 ans, les objectifs sont plus vastes. Les domaines prioritaires et leurs cibles connexes définissent les objectifs. Tandis que les objectifs sont fixes, les domaines prioritaires et leurs cibles connexes peuvent changer au cours des différents cycles du plan décennal. Dans le cas des OMD (à leur horizon de 15 ans), les objectifs sont très spécifiques et sont comme une cible dans ce cadre des résultats du plan décennal ;
- la définition/la méthode informatique pour les différentes cibles sont conformes aux définitions spécifiées par les agences compétentes comme la Banque mondiale, l'UNESCO, l'OMS, l'ONUDI, l'OIT, la FAO, entre autres.

1. Informations de base

L'Agenda 2063 sera mis en œuvre surtout au niveau national. Les cibles fixées ont la flexibilité de répondre à la diversité des États membres dans la trajectoire de développement. Des informations nationales de base fondées sur les systèmes nationaux existants seront utilisées pour suivre l'avancement de la mise en œuvre par les États membres au niveau national. L'existence d'un niveau moyen d'informations continentales de base n'est pas une condition nécessaire à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

2. Sources pour les cibles pour 2023: Le premier Plan décennal

Les cibles de 2063 étant les résultats finaux, les cibles de la première décennie proviennent de quatre sources principales: (i) les cadres continentaux - ces cadres ont fixé des objectifs allant de 2018 à 2025. Par exemple, les cibles fixées pour l'agriculture découlent des cibles décennales du CAADP; celles pour l'eau et l'assainissement ont été obtenues de la Vision africaine de l'eau; les cibles du Programme d'intégration minimum ont été adoptées / adaptées aux cibles d'intégration; les cibles dans le cadre de la science, de la technologie et de l'innovation ont été obtenues à partir des cibles émergentes de la Stratégie sur la Science, la Technologie et l'Innovation pour l'Afrique (STISA) ; (ii) les décisions du Sommet de l'UA - ces décisions portent sur des jalons importantes qui doivent être couvertes. Des exemples sont sur l'intégration, la sécurité alimentaire, faire taire les armes ; (iii) un jugement éclairé - départements sectoriels au sein de la Commission de l'UA et leurs connaissances et expériences sur la dynamique des secteurs à travers le continent proposent des cibles réalisables. Des exemples dans ce domaine comprennent le taux de croissance du PIB, les cibles fixées pour le climat, la biodiversité, la culture, les femmes et les jeunes, entre autres, et (iv) des aspirations communes couvrant l'éducation universelle primaire et secondaire et l'accès aux services essentiels, entre autres.

3. Nature des cibles - (i) elles sont autant que possible choisies de manière intelligente (SMART). En outre, les capacités nationales pour l'utilisation / le suivi des cibles sont prises en compte. (ii) Elles permettent la diversité de positions des États membres dans la trajectoire de développement. L'expression «au moins X fois le niveau de 2013 » doit être comprise dans cet angle.

L'Afrique en 2023

Le principal défi de l'Afrique pour les 50 prochaines années est la réalisation de la Vision africaine « Construire une Afrique intégrée, prospère et en paix, mue par ses propres citoyens représentant une force dynamique sur la scène internationale ». Ce plan de la première décennie de l'Agenda 2063 jette les bases pour la trajectoire des sept aspirations qui devraient à la fin converger vers la réalisation de la Vision de l'Union africaine en 2063.

Dans le cadre de l'Agenda 2063, les citoyens africains aspirent, d'ici 2023 à:

Aspiration 1: *Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable*

- chaque Africain verrait une amélioration de son niveau de vie, qui se manifesterait par une augmentation des revenus réels d'au moins 30%. Cela en raison d'une croissance économique inclusive et durable et d'une transformation qui augmente les opportunités d'emploi pour au moins une personne sur quatre cherchant du travail, en plus du soutien de l'État au revenu en faveur des personnes vulnérables, marginalisées et handicapées au sein de la société. La proportion de la main d'œuvre qui ne reçoit pas un salaire lui permettant de vivre décemment aura diminué d'au moins 25%. Les incidences de la faim et de la malnutrition auront été réduites d'au moins 80% et la faim d'au moins 30% surtout chez les femmes;
- l'éducation comme principal vecteur de mobilité sociale intergénérationnelle serait répandue et améliorée. Les chances qu'un enfant ait une éducation maternelle auraient augmenté et l'éducation du primaire au secondaire serait obligatoire et accessible à tous, avec un accent particulier sur la science, la technologie et l'innovation. Au moins sept sur dix élèves du secondaire qui ne continuent pas dans institutions d'enseignement supérieur auraient la possibilité de suivre une formation technique et professionnelle. Le niveau tertiaire, plus spécialement les universités, connaîtrait une prolifération d'universités virtuelles pour offrir un plus grand accès à un plus grand nombre d'étudiants au-delà de ce que les systèmes traditionnels pouvaient admettre. Grâce à la mise en place d'une agence d'accréditation scolaire africaine et d'un système commun de qualification scolaire, la jeunesse africaine aurait le choix d'étudier dans une université et de travailler n'importe où sur le Continent ;
- d'ici 2023, toutes les formes de malnutrition, de mortalité maternelle, infantile et néo-natale auront été réduites d'au moins 50% dans le contexte d'une amélioration de l'accès aux soins et services de santé de qualité. L'accès aux antirétroviraux pour les personnes malades du VIH/SIDA sera universel et la proportion des décès dus au paludisme sera réduite d'au moins 50%. Le Centre africain pour la lutte contre les maladies sera opérationnel et coordonnera les efforts continentaux de prévention et de gestion des maladies transmissibles au sein des pays et entre les pays et sera appuyé par un Corps des Volontaires africains pour la santé opérationnel ;
- besoins essentiels : -l'accès à l'eau potable et à l'assainissement serait assuré à neuf personnes sur dix et l'accès à l'électricité et l'accès à Internet, augmenterait de 50%, au moins. L'assainissement amélioré serait soutenu par un recyclage d'au moins 50% des déchets générés dans les villes qui, en 2023 comme date d'échéance, seraient prêtes pour le démarrage d'un système de transport ferroviaire de masse ;

- le début des économies africaines transformées qui prévoient des ressources et des moyens pour l'élimination de la pauvreté et de la faim, de la mortalité maternelle, infantile et néo-natale, l'éducation primaire et secondaire serait visible d'ici 2023. Le PIB passerait à 7% et au moins le tiers des produits serait généré par des entreprises appartenant aux locaux des États membres. La manufacture/l'industrialisation à forte intensité de main-d'œuvre sous-tendue par la valorisation des produits de base, le doublement de la productivité totale des facteurs de production agricole et une plus grande valeur ajoutée des produits de l'économie bleue (pêche, écotourisme côtier, bioproduits marins et activités portuaires) contribuant au PIB, entre autres, seront la traduction aux yeux des citoyens africains et de la communauté mondiale, de la transformation économique et sociale de l'Afrique.. Les centres régionaux d'industrialisation liés aux chaînes de valeur mondiales et aux échanges des produits de base et le Centre africain de développement des minerais seraient tous en place d'ici 2023 et fourniraient l'impulsion pour la transformation économique durable qui aurait lieu ;
- les avantages initiaux de la transformation économique vont de pair avec l'amélioration des conditions environnementales. Au moins 17% de l'eau terrestre et intérieure et 10% des zones côtières et marines seraient conservés. Toutes les ressources naturelles transfrontalières seraient partagées équitablement et exploitées au profit des citoyens africains.. Enfin, un tiers des agriculteurs, des pêcheurs et des pasteurs pratiqueront des systèmes de production résistant au changement climatique.

Aspiration 2 : Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine.

- les premières mesures importantes vers un gouvernement continental auraient été prises d'ici 2023. Le cadre juridique pour la formation d'un gouvernement continental serait approuvé par la Conférence de l'Union africaine en 2023. Le visa au point d'entrée sera la norme et facilitera la libre circulation des personnes, des biens et des services et les opportunités offertes aux citoyens dans chaque CER seront disponibles pour les résidents d'ascendance africaine non-ressortissants de la CER. Le volume du commerce intra africain, surtout des produits agricoles à valeur ajoutée, aurait triplé. Une zone de libre-échange continentale, une Union douanière africaine, un Marché commun africain et une Union monétaire africaine ne seraient plus des rêves. Ils constitueront les piliers d'un gouvernement continental qui sera formé d'ici 2063 ;
- **une infrastructure de classe mondiale (transport, énergie, eau, connectivité électronique) sera perçue** dans le système économique continental. Le Réseau africain intégré de trains à grande vitesse transportera ses premiers passagers entre certaines villes desservies, en particulier les Jeunes imprégnés de l'esprit d'aventure, de mobilité et de

panafricanisme. Les Espaces aériens africains seront ouverts à toutes les compagnies aériennes africaines. La pénétration des TIC et leur contribution au PIB auront doublé. L'accès à la connexion internet/à bandes larges augmenter de 70%, la radiodiffusion numérique sera la norme et tous les adultes / jeunes auront accès à un téléphone mobile. Les pools énergétiques régionaux seront établis, augmenteront d'au moins 50% leur production d'électricité et contribueront à la croissance industrielle/manufacturière et au bien-être des citoyens africains.

Aspiration 3 : Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit

- les valeurs démocratiques et la culture, telles que définies dans l'Architecture africaine de Gouvernance, seront pleinement ancrées partout en Afrique d'ici à 2023. Des élections libres, justes et crédibles seront la norme et 7 personnes sur 10 au moins percevront les processus et les institutions démocratiques comme étant responsables et importantes. Le respect de l'État de droit et du droit à un procès équitable, et des droits de tous les citoyens feront partie de la culture sociopolitique et les institutions qui garantissent ce respect seront comme étant compétentes par au moins 70% des citoyens. Le système judiciaire sera perçu comme étant indépendant et impartial par au moins 70% des citoyens. Ils reconnaîtront la pertinence de la législature comme composante clé du processus démocratique. Tous les membres de l'Union auront adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'impact du Mécanisme, tel que perçu par les citoyens sera reflété dans les différents indicateurs concernant la gouvernance sur le continent.

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité

- D'ici à 2023, tous les conflits inter et intra nationaux auront cessé et l'objectif de réduire au silence toutes les armes sur le continent aura été atteint. Les mécanismes locaux et nationaux de prévention et de règlement des conflits seront mis en place et seront fonctionnels pour la cause de la paix. La Force africaine en attente, la politique de défense et de sécurité, l'Architecture africaine de paix et de sécurité en général seront toutes en place et contribueront à la préservation et au maintien de la paix sur le continent et à travers le monde.

Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs

- Jouir des cultures nationales et des arts créatifs et y participer seraient du passé pour au moins 20% de la population. Les langues nationales commenceraient à être utilisées dans les structures et systèmes administratifs. Un des 5 instituts polytechniques du continent enseignerait

les arts créatifs et la gestion des micros-entreprises culturelles pour appuyer la croissance des entreprises des arts créatifs dont la contribution au PIB en valeur réelle serait le double de ce qu'elle était en 2013. Le contenu local de toute la presse écrite et électroniques aura augmenté de 60% au moins.

- Les résultats du dialogue intergénérationnel sur la culture seraient utilisés pour définir la trajectoire culturelle du continent au-delà de 2023. Au moins 30% des trésors et patrimoines culturels seraient rapatriés et catalogués pour une utilisation future dans le Musée africain dont la création est envisagée pour 2035.

Des points focaux pour la gestion des relations de la diaspora seront mis en place dans tous les États et s'occuperont des programmes de la double citoyenneté de la Diaspora, entre autres. Le contenu culturel des programmes scolaires sera d'au moins 60% supérieur à celui de 2013. La première édition de l'Encyclopédie Africaine sera lancée par la Conférence de l'Union africaine vers 2023 et tous les projets du legs (la Base de données des Compétences de la Diaspora, le Corps de Volontaires de la Diaspora, le Marché de la Diaspora) seraient non seulement fonctionnels, mais ils contribueront également à la croissance du Continent.

Aspiration 6: Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants

- partout sur le continent, les obstacles que rencontrent les femmes propriétaires ou héritières de propriété ou d'entreprise, les femmes qui signent un contrat, qui sont titulaires d'un compte bancaire ou qui gèrent un compte bancaire entreront dans l'histoire. Au moins une femme rurale sur cinq aura accès aux biens de production et aura le contrôle de ces biens, et la parité homme femme en matière de contrôle, de représentation et de promotion sera la norme dans tous les organes de l'UA et dans toutes les Communautés économiques régionales. La réduction de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, du cinquième du niveau de 2013, sera le point de départ d'une Afrique où le respect mutuel des sensibilités entre les hommes et les femmes sera la règle et non l'exception. Toutes les normes sociales et les coutumes néfastes appartiendront au passé d'ici 2023.
- d'ici à 2023, la jeunesse africaine sera non seulement mobile à travers le continent, mais 15 % de toutes les nouvelles entreprises seront le fruit de leur ingéniosité et de leurs talents acquis dans le cadre de la révolution des compétences axée sur la science, la technologie et l'innovation qui s'installera sur tout le continent. Cette évolution permettra la réduction du taux de chômage des jeunes d'un quart d'ici à 2023. Un jeune/enfant sur 5 aura suivi un programme de développement des talents et d'activités récréatives ;

- puisque les armes se seront tuées et que l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire seront obligatoires, les enfants nés après 2023 ne connaîtront ni ne subiront l'exploitation du travail des enfants, le mariage des enfants, le trafic des enfants et le recrutement des enfants comme soldats.

Aspiration 7: une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde

- l'Afrique parlant d'une seule et même voix dans les affaires mondiales annonce la mise en place d'une Agence spatiale africaine et de systèmes/infrastructures nationaux pour la recherche et le développement qui accroîtront le capital intellectuel mondial. Une nouvelle Plate-forme africaine de partenariat mondial mise en place d'ici à 2017 contribuera à l'accroissement de la part de l'Afrique dans les exportations mondiales, d'au moins 20% en 2023 ;
- la sophistication et l'autonomie accrues de l'Afrique mériteront le respect du système financier mondial. La Banque africaine d'Investissement, le Système africain de garantie du crédit, l'Institut africain de transfert de fonds et au moins deux bourses régionales mises en place d'ici à 2023 seront les principaux vecteurs de l'autonomie financière croissante du continent. Les marchés nationaux des capitaux contribueront à au moins 10% du financement du développement en plus des autres voies et instruments de financement ; les améliorations des systèmes fiscaux nationaux et la fin de toutes les formes de flux de capitaux illicites feront en sorte que la proportion de l'aide dans le budget national ne dépasse pas le taux de 25% du niveau d'aide de 2013.

3. CADRE DU PLAN POUR LA PREMIÈRE DÉCENNIE

Contexte

Le Plan pour la première décennie est basé sur les cibles et les domaines prioritaires indiqués au Chapitre 2 (Tableau 2.1) couvrant les sept aspirations. L'analyse de la situation à la section 2.3 : la situation actuelle du développement en Afrique décrite dans le chapitre 2 (2.1) fournit des informations de base sur lesquelles l'Agenda 2063 et le plan pour la première décennie ont été élaborés. C'est dire que les objectifs, les domaines prioritaires et les buts pour les années 2063 et 2023 (le plan pour les dix premières années) ont été définis sur la base des informations de base fournies dans le chapitre sur la situation actuelle du développement en Afrique. Les résultats globaux attendus au titre du Plan pour les dix premières années sur la base des objectifs/cibles pour 2023 concernant les sept aspirations sont indiqués au chapitre 2 (2.4) : l'Afrique en 2023.

Le présent Plan définit pour chacun des 20 objectifs au titre d'une aspiration :

- les domaines prioritaires ;
- les cibles pour 2023 au niveau national et le cas échéant aux niveaux régional et continental pour chaque domaine prioritaire ;
- les actions/étapes clés pour la mise en œuvre des principaux cadres continentaux qui soutiendront la réalisation des cibles aux niveaux national, régional et continental pour chaque domaine prioritaire ; et
- les Stratégies à titre indicatif de chaque domaine prioritaire au niveau national et si nécessaire aux niveaux régional et continental.

Les parties prenantes nationales (États membres) régionales et continentales devront s'inspirer du plan pour l'élaboration de leurs plans nationaux à court/moyen et dans une certaine mesure, à long terme. C'est dire que les parties prenantes seront guidées par les objectifs, les cibles pour 2023 et les actions indiquées et devront les intégrer dans le cadre actuel de résultats de leur plan national de développement, ce qui constituera la base de leur plan d'exécution. Les Stratégies à titre indicatif sont vastes et les parties prenantes devront les restreindre pour les adapter à leurs situations.

Aspiration 1: Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable

Sept objectifs ont été fixés dans le cadre de cette aspiration avec dix-sept domaines prioritaires. Les objectifs sont numérotés de 1 à 7 dans le cadre de résultats :

Objectif 1: Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous		
Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions /étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 fixés dans les cadres de l'UA
<i>Revenus et emplois décents</i>	<p>National</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter de 30 % le revenu par habitant, par rapport à 2013 2. Réduire le taux de chômage d'au moins 25%, par rapport à 2013 3. Réduire le chômage des jeunes et des femmes de 2% par an 4. Réduire le taux de sous-emploi de 50% 5. Réduire le taux de chômage des vulnérables d'au moins 25%. 	<p>National</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de mise en œuvre des conclusions de Ouagadougou + 10 et Système d'information sur le marché du travail (LMIS), intégrés d'ici 2017 2. Politique de protection sociale de l'UA et Cadre de travail de l'Économie informelle, intégrés d'ici 2018 <p>CER (Communautés économiques régionales) Consultation avec les États membres sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la mise en œuvre du Plan de Ouagadougou + 10 à achever d'ici 2016 2. la mise en œuvre du système d'information du marché du travail et du Plan de renforcement des capacités de productivité des TPPME, à achever d'ici 2017 3. la mise en œuvre de la Politique de protection sociale et du programme de protection sociale pour le cadre de l'économie informelle et les travailleurs ruraux, à achever d'ici 2018 <p>Continental</p> <p>Emploi</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Finalisation et adoption du Plan d'action révisé de Ouagadougou+10 par le Sommet de l'UA d'ici 2015 2. Programme de mise en œuvre pour les 5 premières années du Plan d'action révisé, élaboré et

		<p>consultations avec les Communautés économiques régionales sur le programme, achevées d'ici 2016</p> <p>Économie informelle</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consultations avec les CER sur la Politique de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux, et le cadre de politique sociale, achevées d'ici 2016. 2. Programme pour la productivité en Afrique et le renforcement des capacités de production des SMME élaboré et consultations avec les CER, achevées d'ici 2017. <p>Système d'information du marché du travail (LMIS)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Cadre d'harmonisation et de coordination du LMIS adopté par le Sommet et consultations avec les CER sur la mise en œuvre achevées d'ici 2017. <p>Programme social pour 2063</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un concept d'agenda social d'ici 2016 2. Tenir des réunions / validation présenter au CTS d'ici 2017 3. Présenter au Sommet pour adoption en 2018 <p>Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Concept de Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale est développé vers 2016 2. Des réunions de validation et l'approbation du CTS sont prévues pour 2016 3. Les Sommets adoptent en 2017 et rendent opérationnel en 2018
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les stratégies suivantes doivent être prises en compte</p> <p>Au niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La mise en œuvre de toutes les Stratégies à titre indicatif des objectifs 2-6 contribuera à la réalisation de cet objectif 1. 		

<ol style="list-style-type: none"> 2. Développement/mise en œuvre de politiques de promotion de coopératives comme sources de financement pour les pauvres. 3. Le développement et l'utilisation de l'indice de vulnérabilité qui renforceront la capacité des États insulaires à maintenir leur niveau de vie. 4. Dispenser la formation pour les des compétences en littératie numérique requises pour la recherche d'emploi, la création de CV et d'envoi de candidature en ligne. 5. Mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action de l'UA sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif. 6. Mettre en œuvre des cadres sur la gouvernance de la migration de la main d'œuvre pour le développement et l'intégration et le partenariat public-privé pour la création d'emplois et le développement inclusif. Promouvoir des politiques visant à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des institutions du marché du travail Promouvoir la mise en œuvre de la promotion de la productivité à tous les niveaux. 7. Initier des politiques qui conduiraient à un meilleur et plus responsable flux migratoire de la main-d'œuvre, y la protection adéquate des droits des travailleurs migrants et de leurs familles. 8. Promouvoir des politiques pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des institutions du marché du travail. 		
Domaine prioritaire (2)	Objectif 2023	Actions /étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 fixés dans les cadres de l'UA
<i>Pauvreté, inégalité et faim</i>	<p>National</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire le niveau de pauvreté de 2013, d'au moins 30%. 2 Réduire la pauvreté chez les femmes d'au moins 50% 3 Améliorer le coefficient de Gini de 2013 d'au moins 20% 4 Réduire la proportion de la population qui souffre de la faim d'au moins 80% par rapport à 2013. 5 Réduire le nanisme chez les enfants, de 10% et l'insuffisance pondérale, de 5%. 	<p>Les processus pour réduire la pauvreté et éliminer toute forme de famine sont compris dans les processus de l'Objectif 1, domaines prioritaires 1 et 3; l'Objectif 2, domaine prioritaire 1; l'Objectif 5, domaine prioritaire 1 ; l'Objectif 6, domaine prioritaire 3.</p>
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les stratégies suivantes doivent être prises en compte</p> <p>Au niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre intégralement en œuvre le CAADP et les plans d'investissement agricole nationaux inclusifs qui ont été signés. 2. Promouvoir les politiques qui assureront l'accès à une alimentation abordable et de qualité pour tous. 3. Promouvoir des politiques qui conduiront à la création de richesse et assureront une distribution égale de la richesse à tous les citoyens. 4. Élaborer / mettre en œuvre des politiques pour la génération de l'énergie qui contribueront à la productivité des efforts déployés par les ménages ruraux et pauvres pour améliorer leur nutrition et leur richesse. 		

5. Promouvoir des politiques basées sur le marché pour la mise en place de stocks/réserves stratégiques d'aliments.
6. Éliminer les taxes sur l'importation des céréales pour réduire les coûts des produits alimentaires.
7. Élaborer et/ou mettre en œuvre des programmes alimentaires et de nutrition en faveur des groupes vulnérables dans les zones rurales et urbaines, en particulier les femmes, les enfants et les groupes marginalisés.
8. Mettre en œuvre la Stratégie nutritionnelle de l'Afrique.
9. Promouvoir la commercialisation des céréales et des produits alimentaires traditionnels résistants à la sécheresse et à haute valeur nutritionnelle.
10. Élaborer/mettre en œuvre des cadres régionaux/continentaux pour faciliter le transport transfrontière des produits alimentaires en réduisant les barrières non tarifaires.

Domaine prioritaire (3)	Objectif 2023	Actions /étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 fixés dans les cadres de l'UA
<i>Sécurité sociale et protection, y compris pour les personnes handicapées</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. assurer la protection à 30% au moins des populations vulnérables y compris les personnes ayant un handicap, les personnes âgées et les enfants ; 2. toutes les personnes du secteur informel bénéficient de la sécurité sociale ; 3. accès à une sécurité sociale pour au moins 20% des travailleurs du secteur informel et rural. 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'une Base de données sur les ménages vulnérables, d'ici 2016. 2. Protection sociale minimale pour les groupes vulnérables d'ici 2016 et affectation des ressources dans le budget national, d'ici 2017. 3. Extension de la sécurité sociale et couverture de la sécurité sociale à l'économie informelle et aux travailleurs ruraux 4. Programme de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux et cadre de politique sociale <p>CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consultations avec les États membres sur la politique de

		<p>protection et de développement social menée d'ici 2016.</p> <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Achever les consultations avec les CER sur la politique de protection et de développement social d'ici 2015. <p>Protocole sur les droits des citoyens à la protection et à la sécurité sociales</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Protocole élaboré d'ici 2016. 2. Réunions de validation dirigées par la CUA sur les droits de l'homme et des peuples achevée vers 2017. 3. CTS et CTS sur les affaires juridiques revus et approuvés vers 2017. 4. Sommet adopte le protocole en tant que protocole additionnel à la Charte des droits de l'homme et des peuples vers 2018. <p>Volet social de l'Agenda 2063 élaboré.</p>
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Niveau national</p> <p>Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les Stratégies à titre indicatif suivantes devront être envisagées</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre le cadre de politique sociale pour l'Afrique 2. Mettre en œuvre le programme de protection sociale de l'UA pour l'économie informelle et les travailleurs sociaux 3. Mettre en œuvre l'Appel pour une action accélérée sur la mise en œuvre effective du Plan d'action pour une Afrique digne des enfants 4. Mettre en œuvre le Plan d'action continental de la Décennie africaine des personnes handicapées 		

5. Mettre en œuvre la Déclaration d'Addis-Abeba sur le renforcement de l'intégration de la famille africaine
6. Mettre en œuvre le Plan d'action de l'UA sur la Famille en Afrique
7. Mettre en œuvre la Convention des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées

Domaine prioritaire (4)	Objectif 2023	Actions /étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 fixés dans les cadres de l'UA
<p><i>Des habitats modernes et décents et des Services de base de qualité</i></p>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réduire d'au moins 10% le déficit d'habitats par rapport à 2013. 2. Réduire la proportion 2013 de la population sans eau potable, de 95% 3. Réduire la proportion 2013 de la population ayant de mauvaises installations sanitaires de 95% 4. Allouer au moins 5% du budget national à l'eau et à l'assainissement d'ici 2016. 5. Accroître l'accès à l'électricité et à l'Internet de 50% par rapport à 2013. 6. Augmenter l'efficacité de l'utilisation de l'énergie par les ménages d'au moins 30% 7. Finaliser au moins le rapport sur l'Étude de faisabilité financière et technique d'un système de transport rapide pour toutes les villes de plus de 2 millions d'habitants 8. Recyclage d'au moins 50% des déchets urbains. 9. Au moins 70% de la population perçoivent un accroissement de l'accès aux services de base de qualité (eau, assainissement, électricité, transport, Internet) 10. Réduire les bidonvilles d'au moins 10% 11. Tous les établissements dans les pays insulaires sont reliés par des systèmes de transport terrestre, aérien et maritime, fréquents, efficaces et rapides d'ici 2020. 	<p>Eau et assainissement Niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les reformes de la politique de l'eau sont conduites et mises en œuvre entre 2016/2018 • Un plan pour l'utilisation efficace de l'eau est développé et mis en œuvre en 2016/2018 • Le système de suivi-évaluation (S&E) de l'eau et de l'assainissement est mis en conformité avec le mécanisme panafricain de suivi-évaluation de l'eau et de l'assainissement d'ici 2016 et le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau est intégré, d'ici 2019 <p>CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les consultations avec les États membres sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau, menées d'ici 2018. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Discussions avec les

		<p>CER sur la poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action AWV, achevées d'ici 2017.</p> <p>Les processus pour l'accès à l'électricité et à l'Internet sont indiqués dans l'Objectif 8</p>
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les Stratégies à titre indicatif suivantes devront être envisagées :

1. Développer et mettre en œuvre des politiques de partenariat public-privé dans la construction /rénovation des logements urbains et accroître l'accès à la propriété d'habitations.
2. Développer et mettre en œuvre des politiques pour la prévention, la réduction et la réhabilitation des bidonvilles.
3. Élaborer et mettre en œuvre des politiques pour des systèmes améliorés de planification territoriale et urbaine, de régime foncier et de gestion et d'utilisation;
4. mettre en place/améliorer le cadre réglementaire, développer les infrastructures, renforcer les capacités des citoyens pour un accès amélioré et abordable aux services vitaux de base : eau, assainissement, électricité, transport et services internet.
5. Mettre en œuvre entièrement la Vision africaine de l'eau.
6. Établir des systèmes tarifaires de l'eau pour résoudre les questions de subventions croisées et satisfaire les besoins des pauvres.
7. Faciliter la création de systèmes de transport de masse à travers des mécanismes publics/privés de financement ou d'autres sources de financement.
8. Élaborer/mettre en œuvre des politiques et des programmes pour les partenariats publics-privés en matière d'investissement dans les systèmes de transport dans les États insulaires.
9. Élaborer/mettre en œuvre des politiques pour la croissance des industries de recyclage des déchets urbains.

Objectif 2: Des citoyens instruits et révolution des compétences basée sur la Science, la technologie et l'innovation

Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Éducation et Révolution des compétences basées sur l'instruction et la science, la technologie et l'innovation</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le taux d'inscription au cycle préscolaire est au moins le triple du taux de 2013 2. Le taux d'inscription à l'éducation de base est de 100% 3. Augmenter le nombre d'enseignants diplômés d'au moins 30 % avec l'accent sur les STEM 4. L'enseignement secondaire universel (y compris l'enseignement technique), avec un taux d'inscription de 100% 	<p>L'Agence africaine d'Accréditation de l'Enseignement</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration du Cadre de l'Agence africaine d'Accréditation de l'Enseignement d'ici 2018/2020

	<p>5. Au moins 30 % des élèves ayant achevé leurs études secondaires accèdent au tertiaire, avec au moins 40% de filles</p> <p>6. Au moins 70% des élèves du secondaire n'ayant pas accès à l'université sont inscrits dans des programmes de formation technique et professionnelle</p> <p>7. Au moins 70% du public perçoivent les améliorations de qualité dans l'éducation à tous les niveaux</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 L'Agence africaine d'Accréditation de l'Enseignement est pleinement opérationnelle</p> <p>2 Le système continental commun des diplômes de l'enseignement est mis en place</p> <p>3 L'université virtuelle africaine est créée</p> <p>4 L'université panafricaine est consolidée avec au moins 25 centres annexes</p> <p>5 L'observatoire africain de l'Enseignement est pleinement opérationnel</p> <p>6 Au moins 50% des États membres ont un système national d'accréditation en place en 2023</p> <p>7 Cadre pour l'harmonisation de l'enseignement des enseignants est achevé vers 2018</p>	<p>CER</p> <p>1. Achèvement des consultations avec les États membres sur le Cadre d'ici 2018</p> <p>Niveau continental</p> <p>1. Les Agences d'accréditation nationales/régionales sont revues en 2015 et le Cadre de l'Agence africaine est mis en place d'ici 2016 avec les consultations avec les CER et les parties prenantes sur le Cadre achevées d'ici 2017</p> <p>2. Le cadre de travail est révisé par le CTS et adoption par le Sommet en 2017 avec un plan d'action sur la création d'une Agence d'Accréditation élaboré en 2018 et sa mise en œuvre en 2019/2022.</p> <p>Système continental des diplômes de l'enseignement</p> <p>Niveau national</p> <p>1. Intégration du système continental des diplômes d'ici 2018/2020</p> <p>CER</p> <p>1. Consultations avec les États membres sur le système des diplômes faites d'ici 2017</p> <p>Niveau continental</p> <p>1. Le système national/régional des diplômes de</p>
--	--	--

		<p>l'enseignement est réalisé d'ici 2015 et le Cadre continental des diplômes de l'enseignement est mis en place et validé par les CER/ parties prenantes en 2016/2017 pour adoption par le Sommet de l'UA en 2018</p> <p>Université virtuelle africaine</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le concept est développé en 2014, validé par les régions et les parties prenantes en 2015 2. Le CTS approuve le concept en 2015 pour adoption par le Sommet de l'UA d'ici 2016 3. Les instruments opérationnels/Plans d'action de mise en œuvre élaborés d'ici 2017 pour démarrer en 2018 <p>Université panafricaine</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Achèvement des consultations de partenariats, de l'élaboration du Plan de consolidation et sélection des sites des centres annexes achevée d'ici 2015 2. La sélection des centres annexes et la mise au point des outils opérationnels; la signature du Protocole d'accord avec les structures hôtes en 2016 pour un démarrage en 2017.
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes doivent être envisagées

Niveau national

- 1 Élargir et améliorer l'accès/structures à l'enseignement préscolaire, à l'enseignement de base, secondaire, supérieur, au TVET avec l'accent sur la science, la technologie et l'innovation.
- 2 Renforcer et améliorer le réseau des centres/incubateurs de formation professionnelle technique
- 3 Accroître la disponibilité des enseignants/instructeurs diplômés à tous les niveaux en améliorant leur formation et les motivations des enseignants/instructeurs pour s'assurer qu'ils possèdent des connaissances, des compétences et des attitudes pertinentes et la motivation à bien enseigner.
- 4 **Élaborer/mettre en œuvre des stratégies pour améliorer les mesures incitatives en faveur des enseignants afin de garantir le recrutement et la rétention d'un plus grand nombre d'enseignants qualifiés.**
- 5 Élargir/améliorer les infrastructures éducatives à tous les niveaux en appui à l'Agenda pour la révolution des STEM/compétences.
- 6 Créer pour le secteur de l'éducation un environnement propice à la promotion et au développement des capacités techniques, d'analyse, d'entrepreneuriat et d'innovation des apprenants.
- 7 Accélérer la ratification et la mise en œuvre des conventions régionales et continentales pour la reconnaissance mutuelle des diplômes et des normes universitaires.
- 8 Améliorer l'utilisation/l'adoption de l'EMIS dans la planification de l'enseignement à tous les niveaux.
- 9 Mettre en œuvre des politiques de l'Agence africaine d'accréditation pour l'harmonisation de l'enseignement en Afrique
- 10 Élaborer des mécanismes alternatifs pour mobiliser davantage de ressources financières pour l'éducation en vue d'appuyer le financement de l'État.
- 11 Mettre en place des bibliothèques publiques/communautaires pour renforcer l'apprentissage, l'accès à l'information et à la connaissance
- 12 Mettre en œuvre les résultats du Sommet sur la société de l'information
- 13 Promouvoir les politiques de collaboration entre le public et le secteur privé pour la recherche
- 14 Renforcer les établissements d'enseignement pour STEM qui offrent des mesures d'incitation accrues, l'accès et un enseignement de qualité pour les femmes et les filles.
- 15 Élaborer/mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités des instituts de science et de technologie
- 16 Élaborer/mettre en œuvre des politiques qui ouvrent des possibilités d'éducation et de formation pour les élèves qui ont terminé le cycle du secondaire et qui ne peuvent pas accéder au niveau tertiaire.
- 17 Réviser les programmes et l'environnement de l'enseignement des institutions de formation technique et professionnelle pour qu'ils tiennent compte des besoins des femmes et soient appropriés à l'Agenda 2063.
- 18 Élaborer/mettre en œuvre des programmes d'enseignement des institutions tertiaires pour assurer un enseignement de qualité
- 19 Mettre en place des politiques de promotion de la culture de recherche et d'innovation
- 20 Accroître le soutien financier aux programmes de recherche- développement des

institutions d'enseignement		
21 Élaborer/mettre en œuvre des politiques TIC pour les institutions d'enseignement.		
22 Élaborer/mettre en œuvre des systèmes de suivi des progrès scientifiques et technologiques.		
23 Introduire les concepts d'innovation pertinents dans les instruments du secteur public.		
Niveau continental		
1. Formuler /faciliter la mise en œuvre de la Stratégie de l'éducation de la Troisième décennie pour l'Afrique.		
2. Élaborer/mettre en œuvre des cadres pour le renforcement de la collaboration et des échanges de connaissances entre les États membres dans les domaines de l'innovation et de l'entrepreneuriat		
3. Élaborer/mettre en œuvre des cadres continentaux qui mettent fin à la fuite des cerveaux de l'Afrique		
4. Créer une base de données sur l'éducation et les STI		
Objectif 3: des citoyens en bonne santé et bien alimentés		
Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Santé et nutrition</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Accroître au moins de 40% l'accès aux soins et aux services de santé de base, par rapport à 2013 2 Augmenter d'au moins 30% les niveaux de 2013 de l'accès des femmes et des adolescentes aux services de santé sexuelle et reproductive 3 Réduire d'au moins de 50% le taux de mortalité infantile, maternelle et néo-natale de 2013 4 Réduire d'au moins de 50% la proportion des décès liés au VIH/SIDA, au paludisme et à la tuberculose, par rapport à 2013. 5 Réduire les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, dus au paludisme, d'au moins 80%. 6 Réduire d'au moins de 50% le taux de prévalence de malnutrition de 2013 7 Réduire les décès dus à la dengue et à chikungunya de 50% (pour les États insulaires) 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Intégration de la Stratégie africaine de santé d'ici 2017 <p>CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Les consultations avec les États membres sur la mise en œuvre de la Stratégie africaine de santé, achevées d'ici 2016 <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Le Projet de la Stratégie africaine de santé est présenté au CTS /Sommet pour adoption en 2015 et les consultations avec les CER sur la mise en œuvre de la Stratégie africaine de santé sont achevées d'ici 2016 2 Le document d'orientation du Centre africain de prévention et de contrôle des maladies est élaboré et

	<p>8 Réduire le retard de croissance à 10%</p> <p>9 L'accès aux médicaments antirétroviraux (ARV) est de 100%</p> <p>10 Niveau continental</p> <p>1 Le Centre africain de prévention et de contrôle des maladies est opérationnel</p> <p>2 Corps africain des volontaires de la santé établi et opérationnel vers 2018</p> <p>3 Cadre d'harmonisation de la médecine africaine achevé et opérationnel vers 2017</p>	<p>adopté par le Sommet de l'UA en 2015</p> <p>3 Document d'orientation sur le Corps des volontaires africains de la santé élaboré et adopté par le Sommet en 2017</p>
--	---	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les Stratégies suivantes doivent être envisagées

Niveau national

- 1 Élaborer/mettre en œuvre des politiques et programmes de développement des services de santé essentiels et de qualité, y compris l'accès à des médicaments abordables, efficaces et de qualité.
- 2 Renforcer les capacités humaines et financières pour la fourniture des soins de santé.
- 3 Adopter/renforcer les politiques et programmes d'éducation sur la santé publique.
- 4 Mettre en œuvre la Stratégie africaine sur la santé proposée
- 5 Mettre en œuvre la Stratégie nutritionnelle africaine proposée
- 6 Élaborer/mettre en œuvre des politiques pour réduire la quantité d'énergie consommée dans la préparation des aliments par les ménages ruraux/pauvres
- 7 Promouvoir/mettre en œuvre des politiques pour renforcer les droits liés à la reproduction des femmes et des adolescentes et leur accès aux services de santé sexuelle et reproductive.
- 8 Renforcer les systèmes de santé en vue d'améliorer l'accès aux soins et services de qualité
- 9 Élaborer et mettre en œuvre des programmes pour lutter contre les maladies transmissibles, y compris l'épidémie d'Ebola et les maladies non transmissibles
- 10 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de prévention de la mortalité maternelle et infantile
- 11 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de promotion d'un mode de vie sain pour réduire l'incidence des maladies cardio-vasculaires, de l'hypertension, du diabète, etc.
- 12 Introduire l'utilisation des TIC dans la fourniture des services de santé.
- 13 Contribuer à l'opérationnalisation du Corps africain des volontaires de la santé

Niveau continental/régional

1	Élaborer/mettre en œuvre des stratégies pour la croissance de l'industrie pharmaceutique en Afrique
2	Élaborer/mettre en œuvre des programmes de recherche et de surveillance en matière de santé à travers le Centre africain de surveillance et de lutte contre les maladies
3	élaborer/mettre en œuvre un cadre pour la mise en place d'un Fonds continental pour les urgences sanitaires.

Objectif 4 : Économies transformées et Emplois

Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Croissance économique inclusive et durable</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Taux de croissance du PIB d'au moins de 7% 2 Au moins 30% de la production totale des industries non extractives proviennent des entreprises locales 3 Les entreprises locales produisent au moins 20% de la production totale des industries extractives 4 20% des entreprises du secteur informel passent chaque année dans la catégorie des petites entreprises. 5 Au moins 50% des entreprises du secteur informel qui accèdent à la catégorie de petite entreprise du secteur formel appartiendront aux femmes 	Processus de l'Objectif 1, Domaine prioritaire 1; Objectif 4, Domaines prioritaires 2 et 3 et Objectif 5, Domaine prioritaire 1 sont applicables ici aussi.

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les stratégies suivantes doivent être envisagées

Niveau national

1. Promouvoir la stabilité macroéconomique.
2. Mettre en œuvre la politique de l'UA sur le développement industriel accéléré de l'Afrique
3. Mettre en place des politiques pour augmenter les taux de l'épargne et de l'investissement pour un développement accéléré, y compris l'utilisation optimale des profits de la location des ressources naturelles.
4. Améliorer l'environnement des affaires, rationaliser/minimiser les réglementations et encourager le développement de l'entrepreneuriat et la croissance.
5. Promouvoir le commerce intra africain comme une voie menant à la croissance.
6. Promouvoir des politiques qui augmenteront le capital de fonctionnement, le financement commercial et l'accès à l'assurance pour les entreprises et les TPPME
7. Promouvoir des politiques qui augmenteront l'accès des femmes au financement pour

<p>qu'elles passent du secteur informel au secteur des PME</p> <p>8. Renforcer les capacités humaines et les infrastructures pour la transformation économique et sociale basée sur la croissance inclusive et le développement durable.</p> <p>9. Mettre en œuvre la Vision minière de l'Afrique</p> <p>10. Élaborer/mettre en œuvre des législations sur le contenu local conformes à la Vision minière de l'Afrique</p>		
Domaine prioritaire (2)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<p><i>STI dynamisées par la fabrication / l'industrialisation et la valeur ajoutée</i></p>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La valeur réelle des produits manufacturés dans le PIB est supérieure à la valeur de 2013, de 50%. 2. La part de la production manufacturière à forte intensité de main d'œuvre est supérieure à la valeur de 2013, de 50% 3. Au moins 20% de la production totale de l'industrie extractive se fait par la valeur ajoutée des entreprises locales. 4. Au moins 5 bourses des produits de base sont fonctionnelles. 5. Les dépenses nationales brutes en R et D en pourcentage du PIB sont de 1% en 2023. <p>Niveau régional/continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pôles d'industrialisation/manufacture liée aux chaînes de valeur mondiales pleinement fonctionnels dans toutes les CER. 2. Centre africain de Développement minier (AMDC) pleinement fonctionnel 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Politique industrielle basée sur le concept de la chaîne de valeur d'ici 2015. 2. Points focaux en charge de la mise en œuvre du Plan d'action pour la fabrication des produits pharmaceutiques au Ministère de l'Industrie nommés d'ici 2016 pour l'intégration du Plan CER <p>1. Consultations sur la Loi type sur les produits pharmaceutiques terminées avec les États membres d'ici 2014/15</p> <p>2. Les Politiques industrielles des États membres sont harmonisées d'ici 2017.</p> <p>Niveau continental</p> <p>Industrialisation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lignes directrices pour la préparation des politiques industrielles nationales élaborées d'ici 2015 2. Centre(s) d'excellence en STI identifié(s) et mis en place d'ici 2016 3. Le Concept de Partenariat Public-Privé pour créer des centres de fabrication/zones industrielles, formulé d'ici 2017 4. Premier centre régional pivot inauguré d'ici 2019 5. Première chaîne de valeur créée dans l'agro-industrie et l'industrie minière d'ici

		<p>2020</p> <p>6. La première entreprise pharmaceutique continentale est opérationnelle en 2023</p> <p>Produits pharmaceutiques</p> <p>1. Loi-type pour la réglementation de l'industrie pharmaceutique est développée d'ici 2013</p> <p>2. Le Sommet de l'UA adopte la Loi type d'ici 2015</p> <p>Centre africain de Développement minier (AMDC)</p> <p>1. Statuts pour la création de l'AMDC sont élaborés en 2014 ; adoptés par le CTS/Sommet de l'UA de 2015 et lancés en 2016</p>
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les stratégies suivantes devront être envisagées

Niveau national

1. Créer un environnement favorable à la croissance et au développement du secteur industriel, y compris le renforcement des capacités des micros, petites et moyennes entreprises liées aux chaînes de valeur régionale/continentale/mondiale.
2. Investir dans la recherche et le développement, les compétences en science, technologie et innovation pour les industries manufacturières, extractives et de services/mettre en œuvre la Stratégie de l'Afrique sur la science, la technologie et l'innovation pour 2024.
3. Elaborer/mettre en œuvre des politiques pour l'adoption de la culture de l'efficacité énergétique par les industriels
4. Mettre pleinement en œuvre le BIAT / promouvoir le commerce intra africain pour assurer la croissance dans le secteur industriel/manufacturier.
5. Mettre en œuvre la Vision minière de l'Afrique.
6. Élaborer/mettre en place un cadre pour une bourse des valeurs opérationnelle.

Niveau continental

1. Mettre en œuvre la Décision de Malabo sur le Centre africain de développement minier en tant que centre de mise en œuvre de la Vision minière africaine.
2. Elaborer/mettre en œuvre des stratégies pour la mise en place de pôles d'industrialisation régionaux.

Domaines prioritaires (3)	Objectif 2023	Actions /Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<p><i>Diversification économique et résilience</i></p>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'indice de diversification de 2013 a augmenté d'au moins de 20%. 2. Le niveau des importations alimentaires de 2013 est réduit d'au moins de 50%. 3. la contribution des arts créatifs au PIB en termes réels, a doublé 4. le commerce intra africain des produits de base agricoles en termes réels a au moins doublé. 5. le commerce intra africain des services en termes réels a au moins doublé. 6. Au moins 1% du PIB est affecté à la science, la technologie et à la recherche sur l'innovation et aux STI dynamisée par le développement des entreprises. <p>Au niveau régional</p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Au moins 2 bourses régionales sont en place. 	<p>Stratégie de l'Afrique sur la science, la technologie et l'innovation (STISA)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. STISA adoptée par le Sommet de l'UA en 2014 2. Élaboration/Mise en œuvre des 1re, 2e, 3e séries de programmes phares dans le cadre STISA en 2015/23 avec une évaluation finale en 2024 <p>Stratégie africaine sur les produits de base National</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intégration du Plan d'action sur la Stratégie africaine sur les produits de base commence en 2017/18. <p>CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Consultations avec les États membres sur la mise en œuvre du Plan d'action la Stratégie pour les produits de base d'ici 2017. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La Stratégie africaine sur les produits de base préparée et le CTS/ Sommet de l'UA l'adopte en 2015 avec le Plan d'action pour la mise en œuvre élaboré et les CER consultées en 2016.
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Niveau national</p> <p>Pour atteindre les objectifs ci-dessus, les stratégies suivantes devront être envisagées</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 mettre intégralement en œuvre le Programme pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ; 2 mettre intégralement en œuvre le Plan d'action de l'Afrique sur le développement des Arts créatifs ; 3 mettre intégralement en œuvre la Stratégie africaine des produits de base. 4 renforcer les capacités institutionnelles et humaines et les cadres juridiques pour l'expansion du commerce des services. 		

Continental/Régional		
<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir l'adoption de la stratégie africaine des produits de base par les États membres 2. Élaborer/mettre en œuvre la stratégie pour la mise en place de bourses régionales des produits de base. 3. Élaborer/mettre en œuvre des cadres pour la réforme et l'harmonisation des réglementations en vue d'améliorer les entreprises de services en Afrique 		
Domaine prioritaire (4)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
Hôtellerie/ Tourisme	<p>Au niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contribution du tourisme au PIB en termes réels est augmentée d'au moins 100%. 2. Tourisme côtier favorable à l'écologie augmenté de 20% d'ici 2020 avec au moins 10% des recettes publiques en découlant permettant de développer de financer les programmes de développement des communautés. 3. Niveau 2013 du tourisme intra-africain est doublé en termes réels. 	Néant
<p>Stratégie à titre indicatif pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées</p> <p>Au niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre entièrement la stratégie du tourisme africain <p>Au niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Créer/susciter une organisation africaine du tourisme 		

Objectif 5 : Agriculture moderne pour une productivité et une production accrues		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
<i>Production et productivité agricoles</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> Allouer au moins 10 % de la dépense public annuel à l'agriculture et imprimer au secteur agricole une croissance annuelle d'au moins 6 % Doubler la productivité agricole Augmenter d'au moins 30 % le taux de participation des jeunes et des femmes aux chaînes de valeur agricoles Réduire de 50 % les pertes post-messiales Augmenter à 30% la proportion des ménages agricoles, pastoraux et de pêcheurs qui sont résilients au climat et aux risques liés aux conditions météorologiques Au moins 10 % du PIB agricole est produit par les agriculteurs commerciaux Au moins 10% des petites exploitations entreprises agricoles passent dans la catégorie des petites entreprises agricoles commerciales et 30% d'entre elles appartiennent aux femmes Tripler le volume du commerce intra-africain de produits et services agricoles Mettre fin à la faim en 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> Les Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) sont harmonisés avec les cibles de Malabo au plus tard en 2017 Examen biennal national terminé vers 2017 <p>Niveau régional</p> <ol style="list-style-type: none"> Les consultations avec les États membres sur l'harmonisation des PNIA avec les cibles de Malabo sont menées en 2016/17. Evaluation des plans régionaux d'investissement agricole pour l'alignement avec les objectifs de la Déclaration de Malabo achevée vers 201..... Examen biennal régional achevé d'ici 2017. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> La stratégie de coordination du PDDAA est élaborée et mise en œuvre en 2016 L'examen des PNIA existants au regard des cibles définies dans le cadre de la Déclaration de Malabo 2014 est achevé en 2015 Conception du cycle de révision biennale du PDDAA achevée et mise en œuvre entre 2016/17 Le Plan d'action pour la mise en œuvre des résultats de l'évaluation du recensement des institutions compétentes est élaboré et mis en œuvre en 2017/18

	Afrique 10. Éliminer la sous-nutrition des enfants en vue de faire baisser le retard de croissance à 10% et l'insuffisance pondérale à 5%	
<p>Stratégies à titre indicatif pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Mettre en œuvre la stratégie de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo. 2 Mettre en œuvre le programme de travail de la Déclaration de Malabo 3 Mettre en œuvre le Cycle de révision biennale sur la base du cadre des résultats du PDDAA pour 2025 4 Promouvoir des politiques qui contribuent à l'apport de valeur ajoutée à l'agriculture à travers des investissements dans l'agro-industrie et l'infrastructure (irrigation / voies d'accès). 5 Promouvoir de manière efficace l'émergence et l'épanouissement d'un secteur dynamique des petites, moyennes et grandes coentreprises agroalimentaires et agro-industrielles qui attirent un noyau de jeunes femmes entrepreneures qualifiées vers ces chaînes de valeur. 6 Se donner les moyens et mettre pleinement en œuvre le programme scientifique sur l'agriculture, et créer puis diffuser les connaissances et les technologies requises pour doubler la productivité globale des facteurs agricoles. 7 Promouvoir des politiques qui assureront un meilleur fonctionnement des marchés agricoles et alimentaires, y compris l'abaissement du coût de la participation au marché et l'amélioration de l'accès aux marchés régionaux, continentaux et mondiaux. 8 Faciliter la disponibilité de financements pour satisfaire les besoins en matière d'investissement et de fonds de roulement des agriculteurs commerciaux et des agro-industries. 9 Développer / mettre en œuvre des politiques visant à renforcer les capacités des femmes pour leur participation effective dans les agro-entreprises et les chaînes agro-valeur 10 •Élaborer / mettre en œuvre des politiques visant à accroître la productivité de l'énergie du secteur agricole 11 Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes en vue de la création pour les jeunes et les femmes de très petites, petites et moyennes entreprises (TPPME) basées sur des chaînes de valeur agricoles. 12 •Obtenir et utiliser l'accès à Global Online Research in Agriculture de la FAO pour compléter la recherche agricole nationale 13 Mettre en œuvre l'Initiative sur la politique foncière de l'Union africaine. 		
Objectif 6 : Économie bleue/maritime pour une croissance économique accrue		
Domaine prioritaire (1)	Objectif 2023	Actions clés/objectifs pour 2023
Ressources/énergie marines	1. Accroître la valeur ajoutée en termes réels dans le secteur de la pêche, d'au moins 50%, d'ici 2023.	Centre africain pour l'Économie bleue (ACBE) Néant

	<p>Construire au moins un modèle géant d'aquarium.</p> <p>2. Augmenter la contribution en termes réels de la biotechnologie marine au PIB d'au moins 50% par rapport au niveau de 2013.</p> <p>3. Faire en sorte que l'énergie marémotrice représente au moins 10% des sources d'énergie renouvelables.</p> <p>4. Commander et achever la prospection des ressources minières et d'hydrocarbures dans les fonds marins d'ici 2023</p> <p>Niveau continental</p> <p>5. Les droits maritimes des États membres sont harmonisés au niveau régional</p>	
--	---	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

1. Mettre en œuvre la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique.
2. Élaborer/mettre en œuvre des politiques et programmes pour l'utilisation durable des ressources marines afin d'accroître leur contribution au PIB.
3. Mettre en place des politiques et programmes pour éviter la surexploitation et le pillage des fonds marins y compris des mesures de sensibilisation et de compensation contre les pertes de revenus dues à la pêche illégale.
4. Mettre en place des politiques et programmes pour la protection des ressources marines.
5. Pour les États insulaires africains : mettre en place des politiques, incitations et un environnement réglementaire propice pour la création de nouvelles industries avec des plateformes basées sur : i) les applications des eaux profondes marines ; ii) les hydrocarbures des fonds marins et l'exploration et l'exploitation minière ; iii) la biotechnologie marine et au large ; iv) le développement de l'aquaculture.
6. Élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de R-D pour soutenir la croissance des industries marines.
7. Développer les compétences et des plateformes technologiques pour l'économie bleue.
8. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes en vue d'améliorer la R-D pour surveiller la haute mer, en particulier dans les zones où les composantes de l'écosystème sont situées entre les zones de juridiction nationale et la haute mer.
9. Élaborer et mettre en œuvre des politiques pour la réduction de la pollution de l'environnement marin de la terre et des sources marines.

10. Procéder à l'évaluation économique du capital naturel bleu et du potentiel pour l'augmentation de la valeur ajoutée.
11. Élaborer et mettre en œuvre des politiques pour soutenir l'application de la planification de l'espace marin et de la politique/gouvernance intégrée des océans pour les zones économiques exclusives (ZEE).
12. Élaborer et mettre en œuvre des politiques pour la planification de l'espace marin en vue du développement durable.
13. Procéder à l'évaluation du capital bleu/marin dans le système de comptabilité nationale.
14. Élaborer/mettre en œuvre des programmes pour la croissance des entreprises travaillant dans le domaine de l'énergie marine.
15. Renforcer les capacités, y compris les plateformes technologiques pour les entreprises travaillant dans le domaine du maritime.
16. Mener des recherches pour la croissance des entreprises travaillant dans le domaine du maritime.

Domaine prioritaire (2)	Objectif pour 2023	Actions clés/objectifs pour 2023
Opérations portuaires et transport maritime	<ol style="list-style-type: none"> 1. Augmenter en termes réels la contribution des services de transport opérations portuaires au PIB d'au moins une fois et demie. 2. Les compagnies maritimes nationales transportent au moins 5% du tonnage de fret. 3. La durée moyenne du temps d'escale maritime est réduite d'au moins 30% d'ici 2020. 4. La durée moyenne du dédouanement des marchandises au port est réduite d'au moins 50% d'ici 2020. 	

Stratégies à titre indicatif

Pour réaliser ces objectifs, les stratégies suivantes devront être envisagées.
Niveau national

1. Ratifier et mettre en œuvre la Charte maritime révisée.
2. Mettre en œuvre la Stratégie maritime intégrée africaine.
3. Élaborer/mettre en œuvre des politiques pour la croissance des opérations portuaires et du transport maritime.
4. Renforcer les capacités pour la croissance des opérations portuaires et du transport maritime.
5. Effectuer la recherche-développement pour appuyer la croissance des activités de transport maritime afin de déterminer le statut du secteur, sa contribution et son potentiel.
6. Investir dans les TIC pour renforcer la gestion maritime.
7. Améliorer les données et les statistiques pour les services maritimes.

Continentaux		
1. Entreprendre des études de faisabilité pour déterminer les options de financement de l'industrie maritime en Afrique, de l'Université maritime africaine et du centre d'excellence africain.		
OBJECTIF 7 : ÉCONOMIES ET COMMUNAUTÉS RÉSILIENTES AU CLIMAT ET ÉCOLOGIQUEMENT DURABLES		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le(s) cadre(s) de l'Union africaine
Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles.	Niveau national <ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 30 % des terres agricoles sont soumises à la pratique de la gestion durable des terres 2. Au moins 17 % des ressources en eau terrestres et intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont préservées 3. Tous les parcs nationaux et aires protégées sont bien gérés sur les plans directeurs de base 4. La diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et de leurs ancêtres sauvages, y compris d'autres espèces socioéconomiques et des objets de valeur culturels fait l'objet de conservation 	<p>Directives de l'UA pour la mise en œuvre coordonnée des Protocoles et du Traité international de Nagoya sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les deux directives sont élaborées et validées d'ici 2014, et adoptées par les organes délibérants de l'UA en 2015 2. Les consultations de la Commission de l'UA avec les CER et les États membres ont lieu en 2016 3. Les États membres intègrent les directives dans leurs législations en 2017 <p>Élaboration d'un cadre continental de gestion durable des forêts</p>
	Niveaux régional et continental <ol style="list-style-type: none"> 1. Des accords harmonisés et contraignants, et des cadres réglementaires sur la gestion et l'exploitation juste, équitable et durable des ressources transfrontalières naturelles (eau, parcs faunes et océans) sont en place 2. L'utilisation et la gestion durables des ressources (en partage) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le cadre est élaboré en 2014 puis validé ; le Plan d'action est élaboré en 2015. 2. Les CER et les États membres sont mobilisés en 2016 en faveur de l'appropriation aux niveaux national et régional <p>Mise en œuvre de l'Initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel (GGWSS) contre la désertification et la dégradation des terres</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilisation des ressources

	<p>transfrontalières (eau, faune, et autres ressources naturelles) servent de fondement à la coopération régionale et sont considérées comme le capital naturel des pays bénéficiaires.</p> <p>3. La ratification de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles est achevée.</p>	<p>et installation des bureaux nationaux de coordination en 2014.</p> <p>2. Le lancement de l'Action contre la désertification avec la FAO et du Mécanisme mondial FLUEVE intervient en 2015.</p>
--	---	---

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Mettre en œuvre intégralement les directives du cadre de l'Union africaine sur la politique foncière en Afrique ainsi que les principes directeurs sur les grands investissements en actifs immobilisés en Afrique.
- 2 Élaborer des politiques et/ou des cadres réglementaires qui (i) assurent la promotion de la production et de la conservation de la biodiversité, du reboisement, de l'écosystème marin, et (ii) réduisent la dépendance des populations des espèces et des écosystèmes menacés.
- 3 Développer des capacités efficaces de conservation de la biodiversité, y compris la gestion des parcs nationaux, des aires et des forêts protégés.
- 4 Adopter des lois strictes punissant les activités criminelles liées aux espèces sauvages, y compris le braconnage et le trafic, et appliquer ces lois avec impartialité (du point de vue politique, économique, social et ethnique).
- 5 Réduire la dépendance des populations vis-à-vis des espèces menacées et des écosystèmes menacés et éliminer toutes les formes de commerce des espèces menacées.
- 6 Mettre en place de solides systèmes de gouvernance des ressources naturelles aux niveaux communautaire et national, y compris la revitalisation de la gestion des biens communs.
- 7 Mettre en place des pratiques de gestion durable des terres, y compris les droits de propriété et des institutions solides pour garantir la sécurité de jouissance.
- 8 Promouvoir l'utilisation et la gestion durable des zones côtières et des sources marines pour mettre en place des communautés durables et résilientes aux changements climatiques.
- 9 Créer des banques de ressources génétiques marines pour restaurer les espèces menacées et les écosystèmes dégradés.
- 10 Ratifier et mettre en œuvre la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.
- 11 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à harmoniser les programmes nationaux avec la Stratégie décennale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)
- 12 Pour les États insulaires
 - ✓ Créer des zones marines protégées pour la résilience, la durabilité et la conservation de la biodiversité aquatique.
 - ✓ Établir une banque de ressources marines génétiques pour restaurer les écosystèmes

dégradés ainsi que les espèces vulnérables ou menacées.

Niveaux régional et continental

- 1 Mettre en œuvre l'initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel
- 2 Mettre en œuvre la décision de l'UA visant à inclure la diversité biologique dans les priorités de l'Union africaine
- 3 Élaborer des normes de qualité africaines pour l'air et d'autres formes de pollution, et faciliter leur mise en œuvre
- 4 Faciliter la signature par tous les États membres des Protocoles de Carthagène et de Nagoya de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité (CNUDB)
- 5 Promouvoir l'intégration de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, des Directives-cadres et de la politique foncière en Afrique ainsi que les Principes directeurs sur l'investissement foncier à grande échelle en Afrique.
- 6 Élaborer des accords types et en faciliter l'adoption par les États membres.
- 7 Elaborer/mettre en œuvre un programme pour l'application des accords contraignants entre les Etats membres

Domaine prioritaire (2)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le(s) cadre(s) de l'Union africaine
<i>Sécurité de l'eau</i>	Niveau national 1 Augmenter de 25 % les niveaux de 2013 de satisfaction de la demande en eau 2 Augmenter de 60 % les niveaux de productivité de l'eau atteints en 2013 dans les domaines de la culture pluviale et de l'irrigation 3 Au moins 10% des eaux de pluie sont collectées à des fins d'utilisation productive 4 Au moins 10 % des eaux usées sont recyclées à des fins agricoles et industrielles	Mêmes objectifs et cibles que ceux prévus pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de l'Objectif 1, Priorité 4

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national :

- 1 Mettre en œuvre la "Vision africaine de l'eau, d'ici 2025".
- 2 Élaborer et promouvoir des cadres nationaux dans le contexte de la GIRE pour la récolte, la distribution et l'utilisation efficace de l'eau.
- 3 Promouvoir et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des cadres pour la gestion au niveau régional des bassins versants et/ou des ressources naturelles.

- 4 Adopter ou promouvoir de nouvelles technologies pour améliorer l'utilisation efficace de l'eau.
- 5 Réformer les institutions en charge des ressources en eau (y compris les capacités humaines et celles des systèmes pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données) pour la gestion efficace et intégrée de l'eau au niveau des bassins nationaux et transfrontaliers, y compris la gestion au niveau approprié le plus bas.
- 6 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies pour résoudre les problèmes naturels et d'origine humaine touchant les ressources en eau, y compris celles qui induisent la variabilité et le changement climatiques.

Domaine prioritaire (3)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
<i>Résilience au changement climatique et catastrophes naturelles, et préparation</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Au moins 30 % des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs recourent à des systèmes de production résistants au changement climatique. 2. Réduire aux niveaux de 2013 les émissions résultant de l'agriculture, de la diminution de la biodiversité, de l'utilisation des terres et de la déforestation. 3. Réduire d'au moins 30% les décès et les pertes de biens dus aux catastrophes naturelles et d'origine humaine ainsi qu'aux phénomènes climatiques extrêmes. 4. Réduire la quantité de carburant fossile dans la production totale de l'énergie d'au moins 20% 5. Toutes les villes répondent aux normes de la qualité de l'air ambiant de l'OMS d'ici à 2025. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Le Fonds africain pour le climat est tout à fait opérationnel 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le Bureau de la CMAE approuve et appuie la Stratégie africaine sur les changements climatiques d'ici fin 2015. 2. Élaborer en 2015 un plan de mise en œuvre du programme de la CAHOSCC en faveur de la jeunesse sur le changement climatique. 3. L'harmonisation de la Stratégie régionale africaine et de son Plan d'action avec le cadre post-2015 sur la réduction des risques de catastrophe intervient en 2016/17. 4. La mise en œuvre de la Stratégie africaine révisée sur la réduction des risques de catastrophes et de son Plan d'action intervient au cours de la période 2018-2023.

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées

Niveau national

1. Élaborer des politiques ou des règlements pour une Économie verte et résiliente aux mauvaises conditions météorologiques/systèmes de faible émission de carbone.
2. Prendre en compte / intégrer des politiques de résilience au changement climatique et aux mauvaises conditions météorologiques dans la planification, la budgétisation et le suivi des résultats et processus de développement.
3. Adopter/adapter les connaissances locales pour les stratégies d'adaptation au changement climatique.
4. Élaborer/mettre en œuvre un cadre pour l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique dans tous les secteurs de l'économie et à tous les niveaux de la gouvernance.
5. Promouvoir des mesures sociales et économiques dans les réponses au changement climatique pour soutenir le développement humain durable.
6. Promouvoir des plans d'action relatifs au changement climatique, des stratégies et politiques en matière de recherche, de développement et de transfert de technologie.
7. Conception / mise en œuvre de programmes visant à fournir des incitations relatives à des questions du changement climatique, y compris des incitations à la réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation.
8. Développer / mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation sur le changement climatique, y compris l'intégration dans les programmes d'enseignement.
9. Mettre en œuvre la Stratégie régionale africaine pour la réduction des catastrophes.
10. Mener des campagnes nationales de sensibilisation et populariser l'éducation sur le climat, en particulier dans les programmes d'enseignement scolaire.
11. Mener la recherche sur le changement climatique, y compris la détection et l'attribution.
12. Mettre en place des banques de ressources génétiques marines pour restaurer les espèces menacées et les écosystèmes dégradés.
13. Promouvoir / soutenir des systèmes agricoles, pastoraux et de pêche rationnels sur le plan du climat, y compris ceux retenus par le PDDAA.
14. Élaborer des technologies vertes à forte efficacité énergétique +++
15. Promouvoir des pratiques de résilience climatique dans le cadre des systèmes intégrés de gestion des écosystèmes côtiers et marins.
16. Promouvoir au niveau de la chaîne de valeur alimentaire le développement de systèmes de transport public à haute efficacité énergétique et à faibles émissions de carbone.
17. Renforcer les capacités pour la collecte, l'analyse et l'évaluation des données sur le climat et l'information météorologique.
18. Promouvoir / soutenir la réduction des risques de catastrophe, l'intervention d'urgence et les politiques et programmes résilients au changement climatique.
19. Intégrer les Conventions-cadres des Nations Unies sur les changements climatiques, la biodiversité et la désertification.
20. Élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies en matière d'alerte précoce et de réaction rapide.
21. Soutenir le renforcement des capacités des CER en matière de réduction des risques de catastrophe.

Niveau régional/continental

1. Renforcer les capacités pour la collecte, l'analyse et l'évaluation des données sur le climat et l'information météorologique.
2. Renforcer la coopération intercontinentale pour faire face à l'apparition des événements liés aux changements climatiques tels que l'augmentation du niveau de la mer et la désertification
3. Développer/promouvoir l'utilisation de l'indice de vulnérabilité pour la gestion des catastrophes en Afrique

Domaine prioritaire (4)	cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023
Énergie renouvelable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Porter la part des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique, bio et géothermique) dans la production totale d'énergie à au moins 10% 2. Au moins 10% de tous les bâtiments urbains sont certifiés Energy Smart 3. Au moins 15% de tous les transports en commun urbains fonctionnent à faible émissions renouvelables et à faible carburant 	Néant
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer et mettre en œuvre les politiques, les stratégies et les règlements pour promouvoir la croissance durable du secteur de l'énergie. 2. Promouvoir le développement et la diffusion de technologies énergétiques efficaces et utiliser des sources d'énergie propre. 3. Assurer le financement de l'éducation, l'adoption et l'utilisation des technologies d'énergies renouvelables. 		

Aspiration 2: Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la Renaissance africaine.

Deux objectifs et trois domaines prioritaires relèvent de cette aspiration. Les objectifs sont numérotés en tant qu'objectifs 8 et 10 dans le cadre de résultats.

Objectif 8: Une Afrique unie (Fédération ou Confédération)		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le(s) cadre(s) de l'Union africaine
<p><i>Cadre et institutions pour une Afrique Unie</i></p> <p><i>(Intégration économique et politique)</i></p>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 La libre circulation des personnes et des biens/services au sein des États membres des CER est effective. 2 Visa au point d'entrée pour les Africains à l'arrivée autorisé. 3 Opportunités offertes aux citoyens des CER sont étendues à d'autres citoyens n'appartenant pas à ces CER. 4 Membre actif de la Zone de libre-échange continentale 5 Le volume des échanges intra 	<p>Zone de libre-échange continentale (Jalons à titre indicatif)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 L'Accord tripartite est signé en 2015 et les négociations sur la ZLEC sont lancées en 2015. 2 Les négociations entamées en 2015 aboutissent à un accord en 2017. 3 Accord pour la ZLEC finalisé et zone de libre-échange lancée en 2018. 4 Appropriation de la ZLEC prévue pour 2018-19. <p>Union Douanière africaine</p>

	<p>africains est au moins le triple de celui de 2013</p> <p>6 Le volume des échanges avec les États insulaires africains s'est accru d'au moins 10%.</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Toutes les obligations de visa pour les voyages intra-africains sont supprimées d'ici 2018, et un cadre juridique est adopté pour la délivrance du Passeport africain.</p> <p>2 Le projet de cadre juridique du gouvernement continental est élaboré d'ici 2025</p> <p>3 La Zone de libre-échange continentale est établie vers 2017</p> <p>4 Les Cours régionales sont pleinement opérationnelles en 2023 ;</p> <p>5 Le Marché commun africain est en place d'ici à 2025</p> <p>6 L'Institut panafricain de la statistique est pleinement opérationnel en 2023 ;</p> <p>7 L'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (PAIPO) est pleinement opérationnelle en 2023.</p> <p>8 L'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation est pleinement opérationnel en 2023.</p> <p>9 Le Conseil africain de la science et de l'innovation (ASIC) est pleinement opérationnel</p> <p>10 Forum africain annuel commence en 2016</p> <p>11 Forum économique africain pour les affaires est établi et opérationnel d'ici 2021</p> <p>12 Observatoire du commerce en Afrique établi vers 2020</p> <p>13 Conseil africain des affaires établi en 2018</p> <p>14 Conférence sur le commerce en Afrique est organisée en 2017</p> <p>15 Recherche sur la libre circulation des personnes dans le contexte</p>	<p>1 Les négociations sur le tarif extérieur commun et le partage des recettes s'achèvent en 2018 et l'accord sera conclu au plus tard en 2019.</p> <p>Marché commun africain</p> <p>1 Les négociations sur un marché commun africain commencent en 2020 en vue de la conclusion d'un accord en 2025</p> <p>Cadre juridique de l'union continentale</p> <p>1. La sensibilisation et les consultations à l'échelle continentale avec les citoyens africains seront achevées en 2016/17, ce qui sera suivi des consultations avec les CER en 2018.</p> <p>2. La coordination et les activités d'intégration sont menées d'ici 2020/21, ainsi que l'élaboration du cadre juridique en 2022, ce qui sera suivi en 2022/24 des consultations sur la validation.</p> <p>3. L'adoption par la Conférence de l'UA intervient en 2025, suivie de l'élaboration de la Feuille de route de la mise en œuvre.</p> <p>Institut panafricain de la statistique</p> <p>1 Le concept ou le cadre de l'Institut panafricain de la statistique est adopté par le Sommet de l'UA en 2013</p> <p>2 Les consultations avec les pays d'accueil sur le statut juridique ou opérationnel de l'Institut s'achèvent en 2015</p> <p>3 Le cadre opérationnel ou de gouvernance, du système de dotation en personnel, etc. est élaboré, et est adopté par la Conférence de l'Union en 2016 ; commence à être opérationnel en 2017 et est pleinement opérationnel en 2020, au plus tard.</p>
--	--	--

	<p>de la Communauté économique africaine est achevée en 2016 et les résultats mis en œuvre en 2017</p> <p>16 Toutes les formes de colonialisme éliminées, y compris la préservation de la souveraineté nationale conformément à l'article II de la Charte de l'OUA avant toute intégration politique africaine éventuelle</p> <p>17 SHaSA II est préparé dans le cadre du premier Plan décennal de mise en œuvre en 2015</p>	<p>Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Examen du Projet de statut par le CTS et approbation par le Sommet en 2016. 2 Consultations en 2017 avec la Tunisie, le pays d'accueil, et adoption la même année par la Conférence du plan d'action de la mise en œuvre 3 Démarrage des activités en 2018 <p>Observatoire africain pour la Science, la technologie et de l'innovation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Projet de statut élaboré et noté par la Conférence en 2014. 2 Examen et approbation par le CTS et le Sommet prévus pour 2015. 3 Les consultations avec le pays d'accueil, la Guinée équatoriale, terminent en 2016; la même année, le Plan d'action de la mise en œuvre est élaboré et approuvé par le Sommet. 4 Début des activités en 2017. <p>Conseil africain de la Science et l'innovation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Soumission et examen du Projet de statut par le CTS d'ici 2015; approbation la même année par le Sommet. 2 Élaboration d'un plan d'action de la mise en œuvre en 2016, et approbation la même année par le Sommet. 3 Le Conseil est opérationnel en 2017.
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :</p> <p>Niveau national</p>		

- 1 Intégrer tous les protocoles relatifs à la libre circulation des personnes au sein des CER.
- 2 S'approprier toutes les conventions de l'OIT sur la migration de travail, selon les convenances de chaque État membre.
- 3 Passez en revue tous les accords bilatéraux de travail avec d'autres États membres et les États non membres.
- 4 Accélérer la ratification/adoption des traités et protocoles relatifs à la création des Zones de libre-échange continentale et régionale, de l'Union douanière, et du Marché commun.
- 5 Mettre intégralement en œuvre le programme pour l'intensification du commerce intra-africain (BIAT).
- 6 Adopter des mesures d'intensification du commerce électronique et des transferts électroniques pour la promotion du commerce.
- 7 Assurer l'éducation et la sensibilisation sur l'intégration régionale et l'intégration continentale.
- 8 Adopter / accepter des politiques qui favorisent l'accès facile aux femmes impliquées dans le commerce transfrontalier avec le pays.
- 9 Développer / mettre en œuvre des politiques qui favoriseront les investissements et les marques intra-africains.
- 10 Développer / mettre en œuvre des politiques sur la promotion des droits de propriété intellectuelle.
- 11 Élaborer / mettre en œuvre des politiques qui mèneront à l'octroi de visas à l'arrivée pour les Africains.
- 12 Développer / mettre en œuvre des politiques qui conféreront l'égalité des chances aux citoyens africains non ressortissants de la CER.
- 13 Développer la capacité de gérer le flux de la migration transfrontalière avec une attention particulière aux préoccupations des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

Niveau continental/CER

- 1 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et programmes de plaidoyer sur la ratification par les États membres.
- 2 Mettre en œuvre la décision de Malabo sur l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (PAIPO).
- 3 Mettre en œuvre la décision de Malabo sur le Conseil africain de la science et de l'innovation (ASIC).
- 4 Élaborer/mettre en œuvre des cadres régionaux qui renforcent l'accès aux points d'entrée des femmes impliquées dans le commerce transfrontalier.

Objectif 9: principales institutions financières et monétaires créées et mises en fonction		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
Institutions financières et monétaires	Continental 1 L'Union monétaire africaine est mise en place en 2023. 2 Projet de cadre juridique instituant le Fonds monétaire africain finalisé d'ici à 2023.	Union monétaire africaine 1 Ratification, par le nombre minimum d'États membres requis pour faire avancer le processus, prévue en 2014/2017, suivie de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre en 2018. 2 Sensibilisation des parties prenantes sur le plan d'action effectuée en 2018 et commencement des activités en 2020.

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre ces objectifs, les stratégies suivantes doivent être envisagées.

Niveau continental/régional

- 1 Élaborer/mettre en œuvre des stratégies pour l'accélération de la ratification des Traités par les États membres/parties prenantes potentielles.

Objectif 10: L'Afrique est sillonnée par une excellente infrastructure

Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
<i>Connectivité des réseaux de communications et de l'infrastructure</i>	Niveau national 1 Au moins l'état de préparation au plan national pour la mise en œuvre du chaînon manquant de l'autoroute transafricain est réalisé. 2 Au moins l'état de préparation au plan national pour la connectivité à l'intérieur des pays au Réseau ferroviaire africain à haute	Maillons manquants de l'Autoroute transafricaine CER 1. Les études techniques sur la réhabilitation et la construction de 12.000 km de route de premier ordre sont achevées d'ici 2018, ce qui sera suivi au cours de la même année de l'élaboration du concept de Couloir intelligent type. 2. L'appui technique aux États

	<p>vitesse est réalisé d'ici 2019.</p> <p>3 L'espace aérien est complètement ouvert aux compagnies aériennes africaines.</p> <p>4 Augmenter la production et la distribution d'électricité d'au moins 50 % d'ici 2020.</p> <p>5 Doubler la pénétration des TIC et de leur contribution au PIB.</p> <p>6 Augmenter d'au moins 70% l'accès au haut débit d'ici 2020.</p> <p>7 La radiodiffusion numérique est la norme en 2016.</p> <p>8 Atteindre 100% de pénétration du mobile d'ici à 2020.</p>	<p>membres dans l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre est fourni en 2019/20.</p> <p>3. Les pays parties prenantes signent un accord sur chaque corridor intelligent d'ici 2023.</p>
	<p>Niveaux continental et régional</p> <p>1 Les pools énergétiques régionaux sont entièrement opérationnels d'ici 2020.</p> <p>2 Le barrage Inga est mis en service en 2025.</p> <p>3 Au moins 20 % des travaux de construction du premier projet pilote du Réseau ferroviaire africain à grande vitesse sont achevés.</p> <p>4 Le programme de développement des infrastructures des États africains insulaires est mis en œuvre d'ici 2020.</p> <p>5 Station TV/réseau panafricain en ligne, en place d'ici 2023.</p>	<p>Réseau ferroviaire africain à grande vitesse (AHSTN)</p> <p>1. Le concept de l'AHSTN est élaboré d'ici 2014 et les tracés sont adoptés en 2015.</p> <p>2. L'élaboration et la signature du premier traité / accord de coopération par les États membres partenaires / parties prenantes interviennent en 2017.</p> <p>3. Démarrage en 2020 des travaux de construction du premier projet pilote reliant la première série de villes ou de pays.</p> <p>4. L'élaboration et la signature du premier traité / accord de coopération par les États membres partenaires / parties prenantes interviennent en 2023.</p> <p>5. Démarrage en 2025 des travaux de construction du deuxième projet pilote reliant la deuxième série de villes ou de pays.</p> <p>Marché unique africain du transport aérien</p> <p>1 Le cadre institutionnel et réglementaire pour la mise en œuvre de la Déclaration/décision de Yamoussoukro est achevé d'ici 2015</p> <p>2 Les directives relatives aux négociations sur les services aériens par les États membres avec des parties externes sont élaborées et adoptées par les États membres d'ici 2015</p> <p>3 Les exigences de</p>

		<p>Yamoussoukro sont remplies par les États membres en 2016, ce qui sera suivi en 2017 de la mise en place du Marché unique africain de transport aérien</p> <p>TIC</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Les projets prioritaires de TIC à haut débit et d'infrastructure de chaque CER sont convenus d'ici 2012/2014. 2 Les études de faisabilité sur les projets sont achevées par les CER d'ici 2014/2016. 3 La mobilisation des fonds et la construction interviennent entre 2017 et 2020. <p>Projet INGA</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 L'Autorité de Développement et de Promotion du site d'Inga (ADEPI,) est mandatée de développer et promouvoir le projet de barrage du Grand d'Inga et d'assurer que le barrage est projet est établi en 2015, que les études techniques, la préparation des documents d'appel d'offres et la mobilisation des ressources sont achevés la même année ; 2 que les travaux de conception et de préparation du terrain sont achevés en 2016. la construction commence en 2017 et le barrage est mis en service en 2024. <p>Autres initiatives du PIDA concernant l'énergie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accroissement de la production d'énergie de 42.000 MW .grâce aux initiatives en matière d'énergie hydraulique et d'énergies renouvelables, réalisé en 2020 ;
--	--	--

		<p>2. La production additionnelle de 100.000 MW en partenariat avec Power Africa est assurée en 2020.</p> <p>3. Les études de faisabilité pour PIDA 2021-2030 sont achevées en 2020.</p>
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Mettre en œuvre / remplir toutes les exigences juridiques, financières et opérationnelles sur la connectivité à l'intérieur des pays concernant le Réseau ferroviaire africain à grande vitesse (AHSTN).
- 2 Développer les compétences requises, promouvoir les activités de Recherche et développement (R ET D), et mobiliser des financements pour la mise en place de l'AHSTN.
- 3 Mettre intégralement en œuvre toutes les composantes du PIDA.
- 4 Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie sur les corridors intelligents.
- 5 Renforcer les capacités de modélisation économique pour l'élaboration de stratégies de développement et de grands projets industriels et d'infrastructures.
- 6 Mettre intégralement en œuvre la Déclaration de Yamoussoukro sur l'ouverture de l'espace aérien.
- 7 Mettre en œuvre la stratégie sur la raffinerie de pétrole ainsi que sur l'oléoduc et le gazoduc de grande capacité.
- 8 Assurer la mise en place d'infrastructures TIC et le déploiement d'infrastructures alternatives.
- 9 Élaborer et mettre en œuvre une politique de production d'énergie renouvelable et renforcer les capacités de production.
- 10 Élaborer et mettre en œuvre des projets géothermiques afin d'accroître la production d'énergie de 200% par GRMF.
- 11 Mettre en œuvre la décision du Sommet sur le cadre stratégique et les directives sur la bioénergie en Afrique et accroître la production d'électricité à partir de sources bioénergétiques du mix énergétique de l'Afrique.
- 12 Élaborer et mettre en œuvre une politique inclusive (genre, femmes, jeunes, etc.), transparente et fiable, durable, de production et d'utilisation de l'énergie.
- 13 Élaborer et mettre en œuvre une politique pour le développement durable de l'énergie/capacités d'utilisation, recherche et développement et financement.
- 14 Élaborer et mettre en œuvre des e-stratégies et politiques globales et harmonisées pour une économie numérique.
- 15 Promouvoir des politiques pour l'harmonisation/coordination des principales institutions des TIC.
- 16 Promouvoir les usines d'assemblage et de fabrication des TIC.
- 17 Promouvoir la mise au point et la production de logiciels, avec un accent particulier sur les applications.
- 18 Promouvoir le développement de l'externalisation des services d'entreprise.
- 19 Promouvoir la R et D pour le développement des infrastructures.

- 20 Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans tous les domaines des infrastructures (transport, TIC numériques, énergie, etc.
- 21 Construire des infrastructures à large bande.
- 22 Promouvoir l'industrie du mobile et de ses applications à valeur ajoutée.
- 23 Renforcer les associations de consommateurs et les groupes d'utilisateurs.
- 24 Promouvoir l'alphabétisation numérique et l'apprentissage en ligne et ses applications.

Niveaux continental et régional

- 1 Mettre en place/renforcer les groupes de réflexion sur les TIC et l'énergie.
- 2 Mettre en œuvre les stratégies PIDA d'intégration régionale.
- 3 Mettre en œuvre le projet « Dot Africa » (« Point Afrique »).
- 4 Promouvoir la construction du barrage Inga.
- 5 Mettre en œuvre le mécanisme de suivi, d'évaluation et d'élaboration de rapports du PIDA.
- 6 Mettre en œuvre le PIDA pour les États africains insulaires.
- 7 Élaborer/mettre en œuvre le cadre juridique continental pour promouvoir le marché intégré de l'énergie.
- 8 Mettre en place/faciliter la mise en œuvre du cadre continental pour le développement des infrastructures de l'aviation africaine intégrée.
- 9 Promouvoir la mise en œuvre de lois pour assurer la sécurité et la fiabilité des réseaux à travers le continent.
- 10 Promouvoir la création de grands marchés régionaux pour attirer les investissements.
- 11 Élaborer/mettre en œuvre des cadres continentaux pour un réseau intégré des médias africains.

Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit

Deux objectifs et quatre domaines prioritaires relèvent de cette aspiration. Les objectifs sont numérotés en tant qu'Objectifs 11 et 12 dans le cadre de résultats.

Objectif 11: Les Valeurs et pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de justice et de l'État de droit sont enracinés

Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans les cadres de l'Union africaine
<i>Les valeurs et pratiques démocratiques deviennent la norme</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 70 % des citoyens croient qu'ils sont autonomes et tiennent leurs dirigeants pour responsables de leurs actions. 2 Au moins 70 % des gens jugent que la presse/information est libre et la liberté d'expression est 	<p>Opérationnalisation de la Plateforme de l'Architecture africaine de gouvernance (AGA)</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Les États membres s'engagent à mettre en œuvre les valeurs partagées de l'Union africaine et à faire

	<p>appliquée.</p> <p>3 Au moins 70 % du public juge les élections libres, équitables et transparentes d'ici à 2020.</p> <p>4 Les observateurs électoraux accrédités certifient que les élections sont libres et équitables.</p> <p>5 Un point focal national fonctionnel responsable de la mise en œuvre des valeurs partagées de l'UA est en place d'ici 2017.</p> <p>6 Toutes les obligations concernant les rapports sur le respect des instruments sur les valeurs partagées sont remplies en 2017</p> <p>7 La tolérance zéro des changements anticonstitutionnels de gouvernement est la norme.</p> <p>8 La Charte africain de la démocratie est signée, ratifiée et appropriation en est faite d'ici 2020</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Les composantes de l'AGA sur la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme, le constitutionnalisme et l'Etat de droit et l'assistance humanitaire sont opérationnelles.</p> <p>2 La Plateforme africaine de gouvernance examine les rapports d'au moins 23 États au titre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et fournit un soutien technique aux États parties pour la mise en œuvre effective de la Charte.</p> <p>3 Tous les États membres ont adhéré au MAEP</p> <p>4 Cadre pour le calcul de la matrice de la gouvernance qui reflète les</p>	<p>rapport sur les différentes obligations qui y sont contenues, d'ici.</p> <p>2 Les États membres s'engagent à élaborer/mettre en œuvre les programmes nationaux pour promouvoir et vulgariser les valeurs partagées auprès des citoyens, y compris les intégrer dans les programmes d'enseignement scolaire, d'ici 2018.</p> <p>3 Les instruments relatifs aux valeurs partagées sont harmonisés au niveau national, d'ici 2020.</p> <p>Niveau continental/régional</p> <p>1 La stratégie de l'Union africaine pour l'implication des citoyens est adoptée et mise en œuvre.</p> <p>2 Un mécanisme de mise et de suivi de l'exécution de l'engagement des États membres concernant les valeurs partagées est adopté et mis en œuvre.</p>
--	--	--

	vulnérabilités/spécificités des pays insulaires d'Afrique, mis en place d'ici 2025	
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Mettre en œuvre la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et d'autres instruments continentaux et régionaux relatifs à l'élimination de l'impunité, du népotisme et de la corruption.
- 2 Promulguer des lois qui régiront le financement des partis politiques de manière à assurer des règles du jeu équitables pour tous.
- 3 Mettre en œuvre les recommandations des groupes d'observation électorale.
- 4 Adhérer au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.
- 5 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de socialisation, y compris l'adaptation des programmes scolaires en vue du renforcement des valeurs et pratiques démocratiques.
- 6 Renforcer les capacités des institutions nationales de gouvernance.
- 7 Rationaliser la constitution / les lois pour garantir la liberté d'association et le droit de participation des parties prenantes à la prise de décision dans le processus de développement national.
- 8 Élaborer/mettre en œuvre des stratégies/plans d'action pour le développement de la métrique de la gouvernance des États insulaires africains.
- 9 Élaborer/mettre en œuvre des programmes de plaidoyer pour l'adoption de la méthodologie informatique de la métrique de la gouvernance des États insulaires africains par les institutions régionales, continentales et mondiales concernées.

Niveau continental

- 1 Faciliter la mise en œuvre de l'Architecture africaine de gouvernance.
- 2 Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des citoyens de l'Union africaine
- 3 Faire le plaidoyer pour la prise en compte des vulnérabilités / spécificités des pays insulaires d'Afrique dans la métrique de gouvernance

Domaine prioritaire (2)	Cible pour 2023	Actions / Cibles clés pour la réalisation des objectifs pour 2023
<i>Droits de l'homme, Justice et État de droit</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 70 % des gens jugent que le système judiciaire est indépendant et qu'il rend la justice sur une base équitable et en temps opportun. 2 Au moins 70% des citoyens ont le sentiment d'avoir accès à la justice. 3 Au moins 70 % de la population juge que la culture du respect des droits de l'homme, de l'État de droit et de l'équité des procédures, est enracinée. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Tous les États membres sont engagés dans la mise en œuvre du MAEP 2 Tous les États membres se conforment à la disposition de l'Article 62 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. 3 Tous les États membres disposent de Commissions opérationnelles sur les droits de l'homme 	Aucun processus majeur n'est prévu dans le cadre de ce domaine prioritaire.
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Mettre intégralement en œuvre la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments connexes. 2 Elaborer/mettre en œuvre des politiques, programmes et lois qui promeuvent et améliorent l'assistance judiciaire et l'accès à la justice. 3 Élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes qui garantissent la liberté et l'indépendance judiciaire ainsi que l'accès juste, moins coûteux et dans des délais raisonnables. 4 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de socialisation sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit. 5 Mettre en place, en respectant la diversité, des mécanismes qui assurent la promotion de la tolérance et des sanctions contre la discrimination sur la base de l'ethnie et autre. 		

Objectif 12: Des institutions capables et un leadership transformé sont en place à tous les niveaux		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le (s) cadre (s) de l'Union africaine
<i>Institutions et Leadership</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 70 % de la population reconnaît que la fonction publique est professionnelle, neutre, capable, efficace, réagissant bien, fiable, impartiale et exempte de toute corruption. 2 Au moins 70% des citoyens reconnaissent l'importance et le bon fonctionnement de l'organe législatif en tant que composante essentielle de la démocratie. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 70% des États membres mettent en œuvre la Charte africaine sur les valeurs et principes de la fonction publique. <p>Administration</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 70 % des États membres mettent en œuvre la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption. 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 La Commission sur la Fonction publique (CFP) utilise les directives sur la promotion de la Charte pour assurer / faciliter la promotion de l'adoption et/ou de la mise en œuvre de la Charte d'ici la seconde moitié de 2015. 2 La CFP facilite la mise en œuvre de la Charte au moins six (6) mois après sa ratification par les États membres. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Élaborer des directives sur la promotion de la Charte d'ici le premier semestre 2015. 2 Faciliter / plaider en faveur de l'adoption de la Charte par les États membres entre 2016-2018. 3 Organiser la Conférence des États partis en 2019. 4 Mettre en place / mettre en œuvre un mécanisme visant à assurer le suivi de la mise en œuvre en 2020 par les États membres.
Stratégies à titre indicatif		
<p>Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Mettre intégralement en œuvre la Charte africaine sur les valeurs et principes de la fonction publique. 2 Formuler/mettre en œuvre des politiques pour la participation du public dans la promotion des valeurs et principes et dans la conception des politiques par le service 		

<p>publique.</p> <ol style="list-style-type: none"> 3 Élaborer/mettre en œuvre des lois pour promouvoir les valeurs et principes du service public. 4 Renforcer les capacités des institutions nationales à tous les niveaux dans la gestion du développement/mise en œuvre de l'Agenda 2063. 5 Promouvoir des politiques et programmes pour la prestation efficiente et efficace des services publics par les institutions publiques. 6 Élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes qui contribuent au fonctionnement efficace de l'organe législatif. 7 Mettre en œuvre la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption et la Convention des NU sur la prévention de la corruption. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Élaborer et mettre en œuvre des stratégies/plans d'action pour l'élaboration des mesures de gouvernance pour les pays insulaires d'Afrique. 2 Élaborer/mettre en œuvre des programmes de plaidoyer pour l'adoption par les institutions régionales, continentales et mondiales compétentes de la méthodologie de calcul du développement socioéconomique des pays insulaires africains d'Afrique. 3 Renforcer les capacités des institutions régionales/continentales pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. 		
Domaine prioritaire (2)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le (s) cadre (s) de l'Union africaine
<i>Développement participatif et Gouvernance locale</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Tous les gouvernements locaux disposent de capacités administratives et institutionnelles pleines et entières et des pouvoirs fiscaux appropriés 2 Les communautés locales reçoivent une juste part de l'exploitation des ressources naturelles qu'elles utilisent pour le bien de tous. 3 Réduire à Zéro le nombre des conflits locaux, d'ici 2020 4 La culture, les valeurs et les normes des communautés locales sont respectées et protégées. 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Les directives sur la promotion de la Charte du Haut conseil sur les collectivités locales ont été élaborées d'ici 2017. 2 La ratification de la Charte par un nombre minimum d'États membres est prévue entre 2017 et 2019 en vue de faire avancer le processus. 3 La réunion du CTS sur la Charte et le Haut conseil sur les collectivités locales est organisée en 2019, le système de suivi de la mise en œuvre de la Charte par les États membres devant être en place d'ici 2020.

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif

devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Mettre en œuvre la décision de l'UA sur la décentralisation et la bonne gouvernance.
- 2 Élaborer/mettre en œuvre des politiques et cadres juridiques pour la décentralisation, l'autonomisation de gouvernements locaux et le partage des bénéfices découlant des ressources.
- 3 Promouvoir des politiques sur la participation des parties prenantes à la gouvernance locale.
- 4 Renforcer les conseils locaux et les coopératives communautaires en vue de leur développement.
- 5 Mettre en place des mesures pour assurer la pleine décentralisation et rationalisation des fonctions financières et administratives, et renforcer les capacités connexes des municipalités et des organismes gouvernementaux locaux.

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité

Trois objectifs et quatre domaines prioritaires relèvent de cette aspiration. Les objectifs sont numérotés en tant qu'Objectifs 13, 14 et 15 dans le cadre de résultats.

Objectif 13: La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / étapes clés pour la réalisation des objectifs à l'horizon 2023 consacrés dans le (s) cadre (s) de l'Union africaine
<i>Maintien et restauration de la Paix et de la Sécurité</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Les conflits dus à l'ethnicité, à l'exclusion d'origine sous toutes ses formes, aux différends religieux et politiques sont réduits à 50% par rapport à 2013. 2 La culture de la paix est enracinée. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 La Force africaine en attente (FAE) et la Capacité africaine de déploiement rapide doivent être mises en place d'ici 2018 2 Les Systèmes d'alerte en cas de conflit (CEWS) et les Systèmes d'alerte précoce des CER doivent être 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Dialogue / les consultations sur les mécanismes de prévention et de résolution des conflits sont menées d'ici 2015, ce qui doit être suivi d'ici 2017 de la mise en place de structures visant à actionner les mécanismes de prévention et de résolution des conflits 2 Un plan de renforcement des capacités, des plans d'action et des stratégies de mise en œuvre sont élaborés et réalisés entre 2018 et 2020 <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 L'ACIRC est élaboré et opérationnel, et les

	<p>entièrement opérationnels d'ici 2018</p> <p>3 Le Conseil des Sages et le Réseau panafricain des Sages (PANWISE) sont entièrement opérationnels et entreprennent des initiatives de prévention des conflits.</p> <p>4 L'APSA est actualisée pour refléter les préoccupations en matière de sécurité concernant la piraterie, le trafic des drogues, des êtres humains et les crimes transnationaux, y compris le terrorisme.</p>	<p>programmes améliorés de prévention structurelle des conflits achevés d'ici 2015</p> <p>2 Les Exercices AMANI II pour la FAE sont achevés d'ici 2014, et le maintien / la préservation des Partenariats, en particulier avec l'ONU et son Conseil de sécurité, se poursuivent sur la période entre 2015-2023</p>
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Mettre en œuvre les aspects pertinents de l'APSA.
- 2 Élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de prévention et de résolution des conflits aux niveaux local et national.
- 3 Intégrer l'éducation à la paix dans les programmes d'enseignement scolaire.
- 4 Promouvoir la réconciliation, y compris l'utilisation des mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends.
- 5 Intégrer le genre dans les programmes de paix et de sécurité.
- 6 Élaborer / mettre en œuvre des stratégies nationales qui contribueront à l'éradication du terrorisme.

Niveau continental

- 1 Élaborer et mettre en œuvre des programmes de sensibilisation des États membres et des CER à l'opérationnalisation de l'APSA.
- 2 Promouvoir la coopération avec les institutions africaines et les institutions internationales.
- 3 Étendre la couverture de l'APSA à la piraterie, au trafic de drogue au trafic d'êtres humains et aux crimes transnationaux, y compris le terrorisme.
- 4 Élaborer/renforcer les programmes de coopération entre les États membres et les institutions internationales
- 5 Développer/promouvoir l'utilisation d'un indice africain de sécurité humaine
- 6 Élaborer/mettre en œuvre les cadres pour un système continental opérationnel de mandat d'arrêt

Continental

1. Développer/mettre en œuvre des programmes pour renforcer la coopération et la coordination entre le Conseil de paix et sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité des NU, notamment en ce qui concerne les positions communes de l'UA, le maintien de la paix sur le continent africain, etc.

Objectif 14: Une Afrique stable et en paix		
Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions / Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 consacrés dans le(s) Cadre(s) de l'Union africaine
<i>Structure institutionnelle pour les Instruments de l'UA sur la Paix et la Sécurité</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Faire taire les armes d'ici 2020. 2 Contrôle total des services de sécurité dans le respect des pratiques démocratiques, de l'Etat de droit et des procédures prévues, d'ici 2025. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Faire taire les armes d'ici 2020. 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Le cadre continental pour faire taire toutes les armes est intégré dans les législations des pays d'ici 2017. 2 Le rôle des communautés locales dans l'élimination des armes à feu est renforcé d'ici 2017. 3 Le cadre continental pour faire taire les armes est intégré dans les législations nationales d'ici 2017. <p>CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Les consultations avec les États membres sur le cadre continental pour faire taire toutes les armes sont menées d'ici 2016. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élaborer une politique / un cadre continental (e) de coopération pour faire taire toutes les armes d'ici 2015, et mener des consultations avec les CER et les Mécanismes régionaux sur la politique / le cadre de coopération en 2016. 2. Assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique / du cadre de coopération entre 2018 et 2020. 3. Examiner la mise en œuvre de la Politique africaine commune de défense et de sécurité (CADSP). <p>Centre de Reconstruction et</p>

		<p>de développement post-conflit</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 La question de savoir lequel des deux pays, l'Égypte et l'Ouganda, accueillera le centre est résolue en 2015. 2 Le Statut du Centre est élaboré en 2016 et, la même année, il est examiné et approuvé par le Conseil de paix et de sécurité, et adopté par le Sommet. 3 Le Plan d'action de la mise en œuvre est élaboré en 2017, et il est approuvé la même année par le Conseil de paix et de sécurité et le Sommet. 4 Le Centre sera opérationnel la même année.
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Pour atteindre les cibles ci-dessus, les stratégies suivantes données à titre indicatif devront être envisagées :

Niveau national

- 1 Signer, ratifier et intégrer dans les législations des pays les cadres normatifs existants sur la paix et la sécurité.
- 2 Mettre en œuvre la décennie Madiba Nelson Mandela de la politique de réconciliation en Afrique (2014-24).

Niveau continental

- 1 Sensibiliser les États membres, les CER et les Mécanismes régionaux (MR).
- 2 Faciliter l'autodétermination des pays encore sous occupation étrangère.
- 3 Promouvoir la décennie Madiba Nelson Mandela de la politique de réconciliation en Afrique (2014-24).
- 4 Prendre contact avec le Système des Nations Unies et d'autres acteurs pour discuter des questions de libération d'ici 2017.

Domaine prioritaire (2)	Cible pour 2023	Actions clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Défense, Sécurité et Paix</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Services de sécurité suffisamment compétents d'ici 2020. 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Incorporation du Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine (AUNACDP) et du

	<p>2 Le respect des règles d'engagement et des droits de l'homme dans les situations de conflit est enraciné chez les forces de sécurité.</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 La révision du protocole portant création du Conseil de paix et de sécurité est achevée d'ici 2016.</p> <p>2 Politique commune de défense et de sécurité pleinement opérationnelle d'ici 2020.</p>	<p>CADSP dans les cadres législatifs nationaux d'ici 2018.</p> <p>CER</p> <p>1 Consultations avec les États membres sur le Pacte (AUNACDP) achevées d'ici 2017.</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Examen du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine achevé d'ici 2015.</p> <p>2 Consolidation du Pacte (AUNACDP) d'ici 2015.</p> <p>3 Consultations avec les CER sur le Pacte (AUNACDP) achevées d'ici 2017.</p>
--	---	--

Stratégies à titre indicatif

Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les Stratégies à titre indicatif suivantes doivent être envisagées

National

- 1 Mise en œuvre du Pacte (AUNACDP).
- 2 Mise en œuvre des recommandations sur la révision du Conseil de paix et de sécurité.

Continental

- 1 Facilitation de la mise en œuvre du Pacte (AUNACDP).

Objectif 15: Une architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle

Domaine prioritaire (1)	Cible pour 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Piliers de l'APSA</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Contingent national, en attente de la FAA, prêt sur tous les aspects opérationnels. 2 Conseil national de paix créé d'ici 2016. 3 Accord total de financement des obligations des institutions africaines de paix et de sécurité. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Force africaine en Attente « prête pour le déploiement 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Contribution au fonds pour la paix conforme à la norme/suffisante et opportune au cours de la période 2014/23. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 CARIC concrétisée d'ici 2015; l'exercice AMANI II achevé d'ici 2016 avec la concrétisation de la FAA d'ici 2018. 2 Directive aux États membres sur l'augmentation des

	<p><i>et l'engagement</i> ».</p> <p>2 Structures et/ou mécanismes régionaux de sécurité bien équipés et compétents pour participer aux missions continentales.</p>	contributions obligatoires au Fonds pour la paix émise en 2018.
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les Stratégies à titre indicatif suivantes doivent d'être envisagées</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des accords régionaux et continentaux dans le contexte de l'APSA. Renforcement des capacités des OSC africaines aux niveaux local, national et continental afin de leur permettre de relever les défis de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Garantie de l'existence de structures et/ou mécanismes nationaux de sécurité, bien équipés et compétents pour participer aux missions continentales. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> Plaidoyer auprès des États membres et des CER en faveur de l'adhésion à la mise en œuvre de l'APSA. 		

Aspiration 5 : Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs,

Cette aspiration vise un seul objectif assorti de trois domaines prioritaires. Cet objectif est numéroté comme étant l'Objectif 16 dans le cadre des résultats.

Objectif 16 : La Renaissance culturelle africaine est primordiale		
Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<p><i>Valeurs et idéaux du Panafricanisme</i></p>	<p>Réseau national</p> <ol style="list-style-type: none"> Tous les programmes d'enseignement de l'école primaire et de l'école secondaire doivent intégrer la culture et les valeurs africaines. Agence pour les affaires/relations avec la Diaspora mise en place pour permettre les contributions de la diaspora au développement. Double nationalité accordée 	<p>Projet de l'<i>Encyclopedia Africana</i> (PEA)</p> <ol style="list-style-type: none"> Cadre de mise en œuvre continentale du projet PEA établi d'ici 2016, suivi de l'élaboration d'un plan d'action d'achèvement dudit projet d'ici 2016. Compilation/mise au point de <i>l'Encyclopedia Africana</i> entre 2017/22 avec le lancement du projet prévu pour 2023. <p>Projets legs</p> <ol style="list-style-type: none"> Comité technique, sur la mise en œuvre des projets legs,

	<p>à la Diaspora.</p> <p>Niveau continental</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'<i>Encyclopedia africana</i> achevée. • Tous les projets legs achevés d'ici 2020. 	<p>pleinement fonctionnel d'ici 2015.</p> <p>2 Inventaire des compétences de la Diaspora : cadre mis à jour en 2016, suivi de l'insertion des données en 2016/18 et site Web opérationnel à partir de 2019.</p> <p>3 Force des volontaires de la Diaspora : cadre actualisé en 2015; structures de mise en œuvre mise en place d'ici 2016 et lancement en 2017.</p> <p>4 Marché de la Diaspora : concept mis à jour en 2015; installation d'une plateforme d'innovation et sensibilisation de la Diaspora en 2016/17 avec démarrage en 2018.</p>
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les Stratégies à titre indicatif suivantes doivent être envisagées

Niveau national

- 1 Mettre en œuvre la Charte de la Renaissance culturelle africaine.
- 2 Mettre en œuvre la Déclaration d'Alger sur l'harmonisation et la coordination des politiques et programmes culturels.
- 3 Revoir les programmes éducatifs pour y inclure les valeurs et idéaux du panafricanisme, les valeurs et patrimoine culturels de l'Afrique.
- 4 Adopter des lois sur l'octroi de la double citoyenneté à la Diaspora.
- 5 Mettre en place des mécanismes pour attirer en Afrique les compétences de la diaspora.
- 6 Élaborer/Mettre en œuvre des cadres d'intégration des programmes nationaux et continentaux sur la Diaspora.
- 7 Mettre en œuvre les aspects pertinents de la Déclaration du Sommet mondial de la Diaspora africaine - Johannesburg/Afrique du Sud.

Niveau continental

- 1 Mise en œuvre de la décision du Sommet de l'UA sur le projet *Encyclopedia Africana*.
- 2 Conception/promotion de stratégies susceptibles d'améliorer et de renforcer les relations entre les États membres de l'UA et les nations d'Amérique Latine et des Caraïbes.
- 3 Élaborer /mettre en œuvre des cadres pour la création de centres d'excellence régionaux chargés de promouvoir la culture et les industries d'art créatif de l'Afrique
- 4 Élaborer /mettre en œuvre des cadres pour la coordination et la réglementation de l'audiovisuel et du cinéma.

- 5 Facilitation de la ratification par les États membres du protocole sur les amendements à l'Acte constitutif afin de permettre à la Diaspora de participer à l'Union africaine.
- 6 Facilitation de la mise en œuvre par les États membres des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sur le Mémorial permanent à la mémoire des victimes de l'esclavage et du commerce d'esclaves transatlantique.

Domaine prioritaire (2)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<p><i>Valeurs culturelles et Renaissance africaine</i></p>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 20% des citoyens participent aux activités culturelles et apprécient les arts créatifs. 2 Langues nationales utilisées dans le cadre des processus administratifs du pays. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 70% des États membres mettent intégralement en œuvre la Charte culturelle et de la renaissance africaine. 2 L'Atlas linguistique d'Afrique achevé. 	<p>Atlas linguistique d'Afrique</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Saisie des données achevée d'ici 2015/16 suivie de la compilation et de la mise au point entre 2017/22 et lancement en 2023.
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent être envisagées</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Mise en œuvre de la Charte de la Renaissance culturelle africaine 2 Renforcement des capacités des institutions culturelles panafricaines 3 Mise en œuvre du Plan d'action pour les langues pour l'Afrique 4 Élargissement de l'Atlas des langues africaines pour couvrir la langue créole des États insulaires africains. <p>Niveau continental/Régional</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Mettre en œuvre la campagne continentale de promotion de la stratégie de la Renaissance africaine. 2 Élaborer/mettre en œuvre des cadres permettant d'utiliser les langues transfrontalières pour promouvoir l'intégration régionale. 3 Exécution des projets de legs. 4 Faire des Recherches, enregistrer et diffuser les contes traditionnels africains dont la morale constitue des leçons pour les jeunes et les rendent fiers de leur africanité. 5 Développer / promouvoir des cadres qui favorisent la poursuite morale et matérielle de la réparation de la calamité de l'esclavage colonial et / apartheid et l'accès aux archives de la Conférence de Berlin sur le partage de l'Afrique. 		

Domaine prioritaire (3)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<p><i>Patrimoine culturel, activités et entreprises créatives</i></p>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Augmenter le contenu local de toutes les publications imprimées et en lignes, d'au moins 60%. 2 L'Agence nationale/point focal pour la promotion des industries d'art créatif est en place d'ici 2017. 3 Au moins 20% des institutions techniques et professionnelles disposent de programmes sur la création/fabrication d'objets culturels, le développement des capacités pour la production/préservation de biens culturels et la création et la gestion de micro entreprises culturelles. 4 Mécanisme de dialogue culturel intergénérationnel mis en place. 5 Au moins 30% de tous les trésors culturels nationaux qui ont été identifiés sont récupérés, protégés, archivés et expertisés. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Au moins 70% des États membres mettent en œuvre le plan d'action de l'UA sur la culture et les industries créatives. 2 Tout le trésor et le patrimoine culturels africains récupérés. 3 Cadre pour l'adoption des sites du patrimoine africain en place d'ici 2018. 4 Le nombre de sites africains faisant partie du patrimoine mondial a doublé par rapport en 2015 par rapport à 2013. 	<p>Antiquités culturelles</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Incorporation de la loi type sur les antiquités culturelles dans les cadres législatifs nationaux entre 2018/23. <p>Niveau des CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Consultations avec les États membres sur la loi type, relatives aux antiquités culturelles achevées d'ici 2017. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Loi type, sur les antiquités culturelles, élaborée d'ici 2015 suivie de consultations avec les CER sur ladite loi en 2016.

Stratégies à titre indicatif

Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent être envisagées

Niveau national

1. Mise en œuvre du plan d'action de l'UA sur la culture et les industries créatives, y compris les États insulaires africains.
2. Ratification de toutes les conventions internationales pertinentes relatives à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles, en particulier les Conventions de l'UNESCO sur la protection du patrimoine culturel (1972, 2003, 2005) pour promouvoir la fierté et la renaissance culturelle de l'Afrique.
3. Élaboration/mise en œuvre de politiques relatives à la protection des droits du créateur pour soutenir le développement des industries créatives.
4. Établir un inventaire des sites et soumettre des propositions à l'UNESCO aux fins de classement comme sites du patrimoine mondial.
5. Élaborer/mettre en œuvre des politiques qui renforceront les capacités des entités de legs.
6. Promotion de la création d'entreprises à vocation culturelle.
7. Mise en place des mesures de lutte contre le trafic de biens culturels.
8. Élaboration/mise en œuvre du cadre continental de promotion des sites du patrimoine africain.
9. Élaboration/mise en œuvre du cadre pour élever les sites du patrimoine africain au statut de sites du patrimoine mondial.
10. Élaboration/mise en œuvre de réglementations et de politiques pour promouvoir le contenu local de tous les médias (presse écrite et médias électroniques).
11. Assurer la sensibilisation au niveau national et mettre en place des mesures incitatives pour les communautés locales et des campagnes de plaidoyer pour la promotion des sites du patrimoine africain aux fins de leur classement par l'UNESCO. comme sites du patrimoine mondial.
12. Établir un inventaire des icônes nationales et récupérer les enregistrements audiovisuels culturels à l'étranger et élaborer des stratégies de négociation et de récupération des trésors nationaux auprès des particuliers et des institutions.
13. Élargir l'accès à l'information culturelle par le biais des bibliothèques publiques de la Communauté.
14. Élaborer / mettre en œuvre des politiques TPPME qui favorisent la croissance des arts créatifs / entreprises culturelles.
15. Lier patrimoine legs et plans de développement nationaux.
16. adopter des lois sur le patrimoine culturel immatériel.
17. Mettre en place des Fonds de recherche culturelle.
18. Mettre en place une législation qui régit la politique du patrimoine.
19. Adopter une loi permettant la création de clusters et de l'agglomération dans les villes.

Niveau continental

1. Mise en œuvre des recommandations du rapport sur l'inventaire des biens culturels.
2. Mise en place/facilitation de la mise en œuvre des cadres continentaux pour les sites du patrimoine africain.
3. Coordination/facilitation des sites du patrimoine africain dans les sites du patrimoine mondial.

- 4 Mise en place de mesures pour lutter contre le trafic de biens culturels, notamment en renforçant la coopération régionale, l'échange d'information et les poursuites contre les coupables pour les livrer aux institutions juridiques, y compris celles des pays de leur destination.
- 5 Élaborer / mettre en œuvre des cadres pour le renforcement du Fonds africain du patrimoine mondial.
- 6 Promouvoir la formation d'associations continentales culturelles / art créatif.

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est conduit par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et se préoccupant du bien-être de ses enfants.

Cette aspiration vise deux objectifs assortis de trois domaines prioritaires. Ces objectifs sont numérotés comme étant les Objectifs 17 et 18 dans le cadre de résultats

Objectif 17 : Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie		
Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Autonomisation des femmes</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Égalité des droits économiques pour les femmes, y compris les droits de posséder et d'hériter de biens immobiliers, de signer des contrats, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder et d'avoir un compte bancaire d'ici 2025. 2 Au moins 20% des femmes des zones rurales ont accès aux facteurs de production et en ont le contrôle, à savoir la terre, le crédit, les intrants, les services financiers et l'information. 3 Les femmes représentent au moins 30% de tous les élus aux niveaux local, national et régional, ainsi que dans les institutions judiciaires. 4 Au moins 25% des marchés publics annuels à des niveaux nationaux et sous-nationaux sont décernés à des femmes. 5 Accroître l'égalité entre les hommes et les femmes jusqu'à atteindre la parité de 50-50 à tous les postes de 	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Politique du genre UA/CER harmonisée incorporée dans les cadres législatifs nationaux à partir de 2017. <p>CER</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Consultations avec les États membres sur la politique du genre UA/CER harmonisées et achevées en 2016. <p>Niveau continental</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Document-cadre et plan d'action pour l'harmonisation de la politique du genre des CER et de l'UA élaborés, suivis de consultations avec les CER sur l'harmonisation des politiques du genre en 2015.

	<p>responsabilité.</p> <p>6 L'indice de la Déclaration solennelle (SDI) développé par GIMAG et la CEA sur l'égalité est calculé semestriellement et utilisé dans la conception des politiques / décisions d'allocation des ressources.</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Accroître l'égalité entre les hommes et les femmes dans les postes de responsabilité à tous les niveaux dans les organisations panafricaines jusqu'à atteindre au moins la parité de 50-50.</p> <p>2 Le Panel de haut niveau sur l'autonomisation des femmes est fonctionnel d'ici 2016 et se réunit une fois par an.</p> <p>3 Fonds pour la femme africaine, opérationnel d'ici 2017.</p>	
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent être envisagées</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Promouvoir des politiques et des programmes susceptibles d'améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans les 7 domaines suivants : - participation aux activités économiques, sociales et politiques, éducation et compétences, formation, science et TIC, santé et gouvernance. 2 Promouvoir une budgétisation tenant des préoccupations de genre. 3 Appliquer des lois sur l'égalité hommes femmes et la représentation. 4 Créer des institutions de genre et d'égalité. 5 Créer des bases de données sur le genre sur la distribution de la richesse et du revenu. 6 Intégrer dans les législations nationales et mettre intégralement en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). 7 Intégrer dans les législations nationales et mettre intégralement en œuvre le Protocole relatif aux droits de la femme en Afrique, tel que contenu dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et dans la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes. 8 Mettre en place des politiques pour assurer aux femmes et aux jeunes un meilleur accès aux facteurs de production ainsi que leur contrôle (y compris leur financement). 9 Mettre en place/mettre en œuvre des mécanismes de suivi des progrès vers l'égalité entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux moyens de production/compétences en matière de production, la participation à tous les niveaux de gouvernance et l'avancement professionnel dans les secteurs public et privé. 		

- 10 Mettre intégralement en œuvre le Plan d'action de Beijing (1995).
- 11 Harmoniser toutes les politiques nationales et régionales relatives au genre et toutes les politiques relatives aux femmes et au développement avec la Politique Genre de l'Union africaine.
- 12 Élaborer / mettre en œuvre des politiques pour accélérer la progression des femmes vers la parité entre les sexes dans toutes les sphères de prise de décision / positions.
- 13 Mettre en place des fonds pour soutenir l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Niveau continental

1. Élaborer / mettre en œuvre des orientations pour la mise en place du Panel de haut niveau sur l'autonomisation des femmes et la mise en œuvre des recommandations.
- 2 Développer / coordonner des cadres pour la mise en place d'un Observatoire continental du genre.
- 3 Promouvoir la mise en place d'un Centre d'excellence de l'égalité hommes femmes de la CUA / NEPAD.
- 4 Mettre en place un indice de parité entre les hommes et les femmes en Afrique et l'utiliser pour suivre les progrès vers la parité hommes- femmes en Afrique.

Domaine prioritaire (2)	Cible 2023	Principales actions/cible pour 2023
<i>Violence & Discrimination à l'égard des femmes et des filles</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Réduction des niveaux de violence à l'égard des femmes et des filles, d'au moins 20% par rapport à 2013. 2 Élimination de toutes les normes sociales et de toutes les pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes et des filles (ex. MGF, mariage précoce) et de toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles 3 Élimination de toutes les barrières à l'éducation, aux services sociaux et aux services de santé de qualité en faveur des femmes et des filles, d'ici 2020. 4 Élimination de toutes les formes de discrimination politique, sociale, économique, juridique ou administrative contre les femmes et les filles, d'ici 2023. 	<p>Les cibles des processus aux niveaux national, régional et continental sont les mêmes que celles du domaine prioritaire 1 au titre de l'objectif 15. Ce qui signifie que la mise en œuvre des processus pour les domaines prioritaires 1 et 2 sous l'objectif 15 sera effectuée de façon interactive/concomitante</p> <p>Le processus sera axé sur la violence et la discrimination fondées sur des motifs liés au sexe comme contenu dans la politique du genre de l'UA</p>

	<p>5 Réduction de 50% de toutes les normes sociales et de toutes les pratiques coutumières néfastes à l'égard des femmes et des filles et de toutes les formes de discrimination contre les femmes et les filles</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Mise en œuvre effective de la décision du Conseil exécutif sur la parité homme femme au sein de l'Union africaine d'ici 2020</p>	
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent être envisagées

Niveau national

- 1 Mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination contre les femmes (CEDAW).
- 2 Mettre en vigueur des lois contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes, des filles et des enfants.
- 3 Élaboration/mise en œuvre d'une stratégie nationale pour la promotion des droits des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes vulnérables, des personnes marginalisées et des personnes handicapées.
- 4 Garantie de systèmes éducatifs de qualité qui transmettent aux jeunes générations les compétences, les connaissances et les attitudes clés et leur inculquent la culture de l'acquisition continue du savoir et de l'entrepreneuriat.

Niveau continental

- 1 Mener des recherches comparatives entre les pays qui ont fait des progrès dans l'élimination / la réduction de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles.
- 2 Élaborer des stratégies pour protéger et aider les femmes et les filles dans les situations de conflit, y compris poursuivre les auteurs des violences à leur égard.

Objectif 18: Jeunes et enfants impliqués et autonomisés

Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Principales actions/cibles pour 2023
<i>Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant</i>	<p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Réduction du taux de chômage des jeunes, en particulier des jeunes femmes d'au moins 25% par rapport à 2013 2 Démarrages d'entreprises par les jeunes, notamment les jeunes femmes représentant au 	<p>Jeunesse</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Plan d'action quinquennal de l'UA (2019-2024) sur l'autonomisation des jeunes en Afrique, intégré dans les

	<p>moins 15% des nouvelles entreprises.</p> <p>3 Au moins 50% des jeunes qui ne peuvent avoir accès à l'enseignement supérieur sont formés dans le cadre de la TVET.</p> <p>4 Au moins 50% des jeunes et des enfants suivent des programmes de développement des talents et d'activités récréatives</p> <p>5 Élimination de toutes formes de violence, d'exploitation du travail des enfants, du mariage des enfants et du trafic d'êtres humains.</p> <p>6 Suppression du recrutement d'enfants soldats.</p> <p>7 Au moins 20% de jeunes et d'enfants sont engagés dans des activités sportives.</p> <p>8 Mise en œuvre effective des dispositions de la Charte africaine des droits des jeunes.</p> <p>9 Fin de toutes les formes de mariage des enfants.</p>	<p>cadres nationaux de planification d'ici 2019/20.</p> <p>Niveau régional</p> <p>1 Consultations avec les États membres sur la mise en œuvre du plan d'action sur l'autonomisation des jeunes réalisées en 2019.</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Plan d'action quinquennal de l'UA (2019-2024) sur l'autonomisation des jeunes, élaboré pour remplacer la Décennie africaine de la jeunesse au cours du premier semestre de l'année en 2018.</p> <p>2 Le plan d'action quinquennal de l'UA (2019-2024) sur l'autonomisation des jeunes, présenté au CTS et aux organes délibérants de l'UA vers fin 2018- janvier 2019 pour approbation.</p> <p>3 Consultations avec les CER sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UA sur l'autonomisation des jeunes réalisées en 2019.</p> <p>Enfants</p> <p>Niveau national</p> <p>1 Rapports initiaux et périodiques des États parties à la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant élaborés entre 2015/23.</p> <p>Niveau continental</p> <p>1 Plan stratégique de protection et de promotion des droits de l'enfant en Afrique adopté d'ici 2014.</p>
--	---	--

		<ol style="list-style-type: none"> 2 Étude sur les enfants et les conflits armés achevée d'ici 2015. 3 Rapports des États parties à la mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant examinés entre 2015 /23. 4 Commentaires généraux sur le mariage des enfants, les enfants et les conflits armés ainsi que sur la responsabilité de l'enfant, reçus entre 2015/23. 5 Plan d'action sur la mise en œuvre de la Position africaine commune sur la fin du mariage des enfants est préparé en 2016 et adopté par le Sommet de l'UA en 2017.
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent être envisagées

Niveau national

- 1 Mise en œuvre effective de la Charte africaine de la jeunesse.
- 2 Mettre en œuvre la Convention des NU sur les droits de l'enfant
- 3 Mise en œuvre de la Déclaration et de la Décision de Malabo de 2011 sur l'autonomisation des jeunes.
- 4 Mise en œuvre de la stratégie africaine de TVET pour l'emploi des jeunes.
- 5 Mise en œuvre effective de la Charte africaine de la jeunesse et des recommandations du Sommet d'Alexandrie de 2002 sur l'emploi des jeunes.
- 6 Développement/promotion de démarrages d'entreprises par les jeunes.
- 7 Accroître l'investissement financier pour l'accès aux services pour les jeunes
- 8 Accroître les opportunités d'apprentissage et de stage pour les jeunes
- 9 Promouvoir l'éthique du travail et l'esprit d'entreprise chez les jeunes indépendamment de la nature de l'emploi (manuel ou intellectuel).
- 10 Élaborer/mettre en œuvre des politiques et programmes qui protègent les droits des jeunes vivant ou travaillant dans la diaspora.
- 11 Élaborer/mettre en œuvre des mécanismes de conseils pour la vie et les carrières afin que les compétences des jeunes répondent aux exigences du marché du travail, à savoir la discipline envers soi-même, l'autonomie, l'intégrité, l'harmonie, le patriotisme et l'engagement envers le pays et la famille.
- 12 Promotion du volontariat chez les jeunes.
- 13 Élaboration et mise en œuvre de stratégies de prise en charge et de protection des enfants orphelins et vulnérables.
- 14 Établissement de liens étroits entre les institutions d'enseignement et le marché du travail par le truchement de projets d'apprentissage et de stages en entreprise/orientation et promotion de la formation professionnelle en fonction des

<p>besoins du marché de travail.</p> <p>15 Promotion et soutien des services d'orientation professionnelle de sorte que les compétences et l'expérience professionnelles des jeunes répondent aux demandes du marché de travail.</p> <p>16 Mise en œuvre du Cadre de développement durable des sports en Afrique.</p> <p>17 Mise en œuvre de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.</p> <p>18 Accélération de la mise en œuvre du Plan d'action <i>vers une Afrique digne des enfants</i>.</p> <p>19 Mise en œuvre de la Position commune et du Plan d'action de l'Algérie sur les stratégies de soutien aux orphelins, aux enfants vulnérables et aux enfants atteints du VIH/SIDA.</p> <p>20 Éradication de toutes les formes de violence sexiste et de pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles, en particulier le mariage précoce et forcé et les MGF.</p>
--

Aspiration 7 : une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde

Cette aspiration vise deux objectifs avec cinq domaines prioritaires. Les objectifs sont numérotés comme étant les Objectifs 19 et 20 dans le cadre des résultats.

Objectif 19 : Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales, et la Coexistence pacifique		
Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Place de l'Afrique dans les affaires mondiales</i>	Niveau national	<p>Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation (STISA-2024)</p> <p>1 STISTA adoptée par le Sommet de l'UA en 2014.</p> <p>2 Élaboration/mise en œuvre de la première série de programmes phares dans le cadre de la STISA effectuée entre 2015/17.</p> <p>3 Élaboration/mise en œuvre de la deuxième série de programmes phares dans le cadre de la STISA effectuée entre 2020/18/20.</p> <p>4 Élaboration/mise en œuvre de la troisième série de programmes phares dans le cadre de la STISA effectuée entre 2021/23.</p> <p>5 Évaluation finale de la STISA réalisée en 2023.</p> <p>Politique africaine de l'espace</p> <p>1 Élaboration et adoption de la</p>
	<p>1 Infrastructures nationales pour la recherche et l'exploration spatiale africaine en réseau</p> <p>2 Infrastructures/systèmes nationaux pour la recherche et le développement pour contribuer au stock mondial des droits de propriété intellectuelle pleinement fonctionnels</p> <p>3 Augmentation du niveau des exportations enregistré en 2013 de 20% en termes réels</p>	
	Niveau continental	
	<p>1 L'Afrique parle d'une seule voix au sujet les affaires mondiales.</p> <p>2 L'Agence spatiale africaine créée et pleinement opérationnelle.</p> <p>3 Groupe d'experts sur la</p>	

	<p>stratégie maritime intégrée d'Afrique créé.</p> <p>4 Département autonome de l'UA chargé des affaires maritimes, responsable de la mise en œuvre de la SMI d'Afrique, créé.</p> <p>5 Les États insulaires africains sont représentés de manière équitable dans les organismes régionaux, continentaux et internationaux.</p> <p>6 Toutes les colonies sont libérées d'ici 2020.</p>	<p>politique et de la stratégie africaines de l'espace réalisées en 2015.</p> <p>2 Élaboration et mise en œuvre du plan d'action sur la politique africaine de l'espace amorcées en 2016.</p> <p>3 Position africaine commune sur l'Agenda spatial international d'ici 2018.</p>
--	--	--

Stratégies à titre indicatif

Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent être envisagées

Niveau national

- 1 Mise en œuvre de la Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation-2024.
- 2 Élaboration/mise en œuvre de stratégies pour accroître le nombre des femmes et des jeunes dans les domaines de la science et de la technologie.
- 3 Mise en œuvre effective des engagements/accords nécessaires pour la création de l'Agence spatiale africaine, y compris la mutualisation des ressources et le partage des connaissances dans les domaines liés à l'espace.
- 4 Renforcement/utilisation des capacités nationales pour le développement de la science, de la technologie et de l'innovation.
- 5 Élaboration/mise en œuvre de systèmes de recherche –développement susceptible de protéger les droits de propriété intellectuelle.

Niveau continental

- 1 Redynamisation du système africain de recherche afin d'accroître la compétitivité dans l'économie mondiale du savoir.
- 2 Renforcement de la collaboration interuniversitaire et de l'échange international de programmes de recherche.
- 3 Élaborer / mettre en œuvre des cadres pour faciliter l'adoption de programmes d'enseignement en technologie spatiale dans les universités / polytechniques des États membres.
- 4 Rationalisation/adhésion au processus de nomination dans les organismes régionaux/continentaux/internationaux en tenant dûment compte des intérêts des États africains insulaires.
- 5 Faciliter la mise en place de l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI).
- 6 Faciliter la mise en place d'un système continental de subventions qui contribuera à la promotion des brevets africains.

Domaine	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la
---------	------------	-----------------------------

prioritaire (2)		réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Partenariat</i>	Niveau continental 1 Plate-forme africaine de partenariats mondiaux est lancée vers 2016 et fonctionnelle d'ici 2017. 2 100% du budget de fonctionnement ; 75% du budget programme et 25% du budget de maintien de la paix seront financés par l'UA d'ici 2021.	1 Examen du Cadre des partenariats achevé d'ici 2014. 2 Réunion consultative avec des experts africains sur le Cadre des partenariats, tenue d'ici la fin de 2014. 3 Adoption du Cadre de partenariat par les organes délibérants de l'UA en 2016. 4 Élaboration du Plan d'action de mise en œuvre du Cadre effectuée en 2016 avec l'intégration dans les cadres des organes de l'UA et des CER en 2016 et l'incorporation aux cadres législatifs nationaux des États membres d'ici 2017.
Stratégies à titre indicatif		
Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent être envisagées		
Niveau continental		
1 Faciliter la contribution de la Diaspora au renforcement du partenariat international de l'Union africaine 2 Elaborer/mettre en œuvre des cadres pour la rationalisation des accords de partenariat existants. 3 Mettre en œuvre les décisions sur le financement des organes de l'UA		
Objectif 20: L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement		
Domaine prioritaire (1)	Cible 2023	Actions/Étapes clés vers la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Marché des capitaux</i>	Niveau national 1 Au moins 10% des dépenses de développement financées par le marché national des capitaux. Niveau continental/CER 1 Facilité africaine de garantie de crédit pleinement fonctionnelle. 2 Institut africain d'envoi de	Facilité africaine de garantie des crédits 1 Concept de la facilité africaine de garantie des crédits développé en 2016 suivi de consultations de parties prenantes en 2017. 2 Examen/adoption par le CST et le Sommet de l'UA ensemble avec l'élaboration d'un plan d'action de mise en œuvre, prévu pour 2017. 3 Plan d'action mise en œuvre en 2019.

	<p>fonds, pleinement opérationnel d'ici 2020.</p> <p>3 Banque africaine d'investissement mise en place en 2025, avec un guichet pour la promotion de l'économie bleue/maritime.</p> <p>4 Les bourses de valeurs régionales sont en place.</p> <p>5 Le Fonds d'investissement de la diaspora est opérationnel, d'ici 2016.</p>	<p>Banque africaine d'investissement</p> <p>1 Ratification par les États membres afin d'obtenir le nombre minimal requis pour faire évoluer le processus prévu pour la période entre 2014/16.</p> <p>2 Élaboration d'instruments/cadre opérationnel et consultations avec les parties prenantes/demande de paiement de souscription entre 2017/18.</p> <p>3 Démarrage des opérations de la banque en 2019.</p> <p>Institut africain d'envois de fonds</p> <p>1 Achèvement du projet de création de l'institut africain d'envoi de fonds avec le concept développé en 2014.</p> <p>2 Désignation du Kenya par le Conseil exécutif pour accueillir l'Institut et les négociations avec le pays hôte achevées en 2014.</p> <p>3 Mise en œuvre de l'Institut entre 2015/16 et démarrage des activités en 2017.</p> <p>Fonds d'investissement de la Diaspora</p> <p>1 Concept du Fonds mis à jour d'ici 2015; sélection des gestionnaires du Fonds en 2017 avec la sensibilisation de la Diaspora entre 2016/17 et lancement en 2018.</p> <p>Bourses régionales de valeurs</p> <p>1 L'étude du concept de bourse régionale de valeurs réalisée en 2016, suivie d'ateliers de validation/consultations en 2017.</p>
--	--	---

		2 Adoption par le Sommet des CER d'ici 2018. 3 Installation de la direction/mobilisation du capital social/préparation opérationnelle du démarrage en 2019 avec démarrage des activités en 2020.
<p>Stratégies à titre indicatif</p> <p>Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent être envisagées</p> <p>Niveau national</p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cadre réglementaire pour les opérations des marchés de capitaux – y compris l'institutionnalisation d'une autorité de réglementation des marchés de capitaux. Fourniture d'incitations fiscales pour le développement et la croissance du marché des capitaux, y compris la participation étrangère. Faciliter le développement des capacités des opérateurs institutionnels du marché des capitaux afin qu'ils soient efficaces au niveau mondial. Création d'un environnement favorable à la promotion de l'inclusion financière (pauvres, femmes, jeunes et marginalisés) par l'accès à un mécanisme de financement innovant (utilisation de produits financiers, par exemple les fonds mobiles). Promotion de stratégies d'atténuation des risques pour attirer les investissements pour le développement. Mise en œuvre des conventions de l'UA sur la lutte contre la corruption. Élaboration/mise en œuvre des stratégies pour renforcer le rôle des banques centrales dans le financement du développement. <p>Niveau continental/régional</p> <ol style="list-style-type: none"> Élaboration/mise en œuvre des stratégies et des programmes de plaidoyer pour accélérer la ratification des traités. Élaboration/mise en œuvre des stratégies pour la mise en place d'institutions financières et de marchés de capitaux aux niveaux continental et régional. Élaboration/mise en œuvre de cadres pour guider les États membres dans l'utilisation (l'utilisation accrue) de la dette à long terme pour le développement. Développer / promouvoir la loi type pour le marché des capitaux et les instruments de prélèvement de taxes pour l'appropriation aux niveaux national et régional. 		
Domaine prioritaire (2)	Cible 2023	Actions/Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Système fiscal et recettes du secteur public</i>	Niveau national 1 Recettes fiscales et non fiscales de tous les niveaux du gouvernement doivent couvrir	s

	au moins 75% des dépenses courantes et de développement.	
Stratégies à titre indicatif		
Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent faire l'objet d'un examen		
Niveau national		
<ol style="list-style-type: none"> 1 Mise en place d'une Autorité de recettes nationales, efficace, efficiente et transparente. 2 Élaboration/mise en œuvre de cadres proactifs pour l'élaboration de politiques fiscales ; redevances publiques pour les politiques de services ; politiques de maximisation des profits des entreprises publiques. 3 Mise en place de politiques / cadres simplifiés pour étendre la portée de la collecte de l'impôt. 4 Élaboration / mise en œuvre d'options stratégiques qui tiennent compte des meilleures pratiques mondiales en matière de financement des projets et programmes d'infrastructure. 5 Renforcement des capacités des infrastructures pour la maximisation de la perception de recettes et la responsabilité. 6 Fourniture d'incitations appropriées afin de percevoir les recettes et de rendre le personnel responsable de ses actes. 7 Mise en place de systèmes efficaces d'audit de la perception des recettes. 8 Renforcement des capacités humaines en matière de perception des recettes. 9 Éducation du public sur leurs obligations/responsabilités vis-à-vis du paiement des impôts. 10 Mise en place de politiques/cadres pour élargir le domaine de la perception des recettes au secteur informel. 		
Niveau continental		
<ol style="list-style-type: none"> 1 Élaboration / mise en œuvre de cadres pour les politiques sur les statistiques des recettes fiscales et de l'inclusivité fiscale pour l'Afrique 		
Domaine prioritaire (3)	Cible 2023	Actions/Étapes clés pour la réalisation des objectifs pour 2023 dans les cadres de l'UA
<i>Aide au développement</i>	1 Proportion de l'aide dans le budget national au maximum de 25% du niveau de 2013	Néant
Stratégies à titre indicatif		
Afin d'atteindre les cibles ci-dessus indiquées, les stratégies suivantes doivent être envisagées		
Niveau national		
<ol style="list-style-type: none"> 1 Élimination des sorties illicites de capitaux. 		

- 2 Promotion de politiques pour stimuler la mobilisation des recettes fiscales provenant de la croissance des secteurs productifs.
- 3 Négociation d'accords de partage bénéfique des recettes avec les investisseurs de l'industrie extractive/promotion de politiques pour maximiser les recettes dues à l'État provenant de l'industrie extractive.
- 4 Promotion de la bonne gouvernance et des bonnes pratiques dans la gestion du développement économique national.
- 5 Promouvoir des politiques / programmes, y compris la participation des organisations de la société civile pour suivre et ramener les sorties de capitaux illicites.

4. PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Introduction

La réalisation des aspirations et des objectifs de l'Agenda 2063 et des cibles nécessite la mise en place d'un mécanisme efficace de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, régional et continental. En outre, il sera nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre à tous les trois niveaux. Par ailleurs, il faut renforcer les capacités des institutions nationales, régionales et continentales qui seront impliquées dans la mise en œuvre de l'Agenda. Enfin, les citoyens, les organisations de la société civile ainsi que tous les autres groupes identifiables de l'Afrique doivent être engagés dans l'échange d'informations et la participation dans la prise de décisions en particulier en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063.

Toutes les questions ci-dessus ont été soulevées comme étant pertinentes dans la Déclaration solennelle du 50^e Anniversaire, dans le cadre des leçons tirées des consultations avec les parties prenantes, de l'examen des plans nationaux et régionaux et de l'évaluation de l'expérience passée de l'Afrique en matière de développement.

Le présent chapitre offre le cadre de « *Comment agir pour la réalisation de l'Agenda 2063* ». Il couvre les objectifs du chapitre, suivis des principes moteurs de toutes les questions liées à la réalisation de l'Agenda. Il met également l'accent sur certaines questions clés de mise en œuvre telles que le leadership, l'organisation et les responsabilités nécessaires à la mise en œuvre réussie aux niveaux national, régional et continental. Les sections suivantes portent sur les principales politiques de mise en œuvre aux niveaux national, régional et continental nécessaires à la mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063. Il se termine par un délai de mise en œuvre. L'Annexe 5 fait état des principaux succès, des risques et des menaces et de leurs stratégies d'atténuation dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, spécialement au cours de la première décennie.

Objectifs

D'après les leçons tirées de l'expérience de développement de l'Afrique sur les initiatives continentales au cours des 50 dernières années, il est impératif qu'un cadre de mise en œuvre soit inclus dans le plan décennal de l'Agenda 2063. Plus précisément, le cadre est censé :

- identifier et sensibiliser toutes les parties prenantes aux niveaux national, régional et continental qui participeront à la conception, la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063, y compris les tâches qu'elles sont appelées à entreprendre ;
- décrire brièvement les rapports hiérarchiques entre les entités/institutions aux niveaux national, régional et continental impliqués dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- décrire brièvement les politiques clés qui serviront de moteurs à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental ;
- indiquer comment les initiatives de l'Agenda 2063 pourraient être financées aux niveaux national, régional et continental ;
- préciser les modalités d'engagement des populations africaines dans l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ainsi que les voies et moyens dont ils disposent pour apporter sa leurs contributions/commentaires ; et
- identifier les besoins en ressources institutionnelles et humaines nécessaires aux niveaux national, régional et continental pour assurer la mise en œuvre avec succès de l'Agenda 2063.

En un mot, ce chapitre portant sur *l'action pour la réalisation de l'Agenda 2063* sert à informer tous les Africains et toutes les institutions nationales, régionales et continentales pertinentes du rôle que chacun doit jouer, du mode de financement de l'Agenda et des capacités à mettre en place.

Agir pour l'Agenda 2063 – les principes directeurs

Les principes directeurs émanent de l'Acte constitutif de l'Union africaine, de la Déclaration solennelle du 50e anniversaire et d'autres instruments connexes ainsi que des décisions des organes de politique, des leçons tirées des consultations avec la communauté des citoyens d'Afrique et de l'examen des plans et cadres nationaux, régionaux et continentaux.

Subsidiarité

Trois niveaux sont impliqués dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063, à savoir le niveau national, le niveau régional et le niveau continental. L'application du principe de subsidiarité nécessite l'adhésion à ce qui suit :

- **Niveau national** : Il constitue une source fondamentale des idées pour l'Agenda 2063 et est chargé de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans son contexte national et également du suivi et de l'évaluation des processus et des résultats de la mise en œuvre. Il est également responsable de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'agenda national ;
- **Niveau régional** : Il est le point d'entrée de toutes les initiatives de l'Agenda 2063 qui doivent être adoptées par les États membres. Il facilite l'adaptation/adoption des initiatives de l'Agenda 2063 reflétant les impératifs régionaux par les États membres. Il coordonne l'intégration du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 par les États membres. En outre, il est chargé de faciliter les initiatives régionales pour la mobilisation des ressources et l'exécution des programmes et projets régionaux dans le cadre de l'Agenda 2063 ;
- **Niveau continental** : Il est responsable de la conception/révision du Cadre de l'Agenda 2063 et du plan d'action décennal qui suit. Il fournit les grandes orientations sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063; il facilite l'intégration des rapports régionaux sur le suivi et l'évaluation dans le rapport continental; il facilite la mobilisation des ressources dans une perspective continentale; il coordonne les relations/coopération avec la Diaspora africaine, les proches collaborateurs (BAD et CEA et FARC) et les partenaires; et il supervise la mise en œuvre des programmes et projets continentaux.

En somme, chaque niveau de la chaîne organisationnelle de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 doit jouer le rôle qui lui incombe en tenant compte de l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre et le mandat assigné.

Responsabilité et transparence

L'atteinte des résultats ou des buts de l'Agenda 2063 exige que toutes les parties prenantes en soient tenues responsables et que les processus permettant d'établir un lien entre les parties prenantes et les citoyens soient prévisibles et ouverts. Dans ce contexte, il faut que toutes les mesures ou politiques destinées à rendre cela possible prennent en compte, le cas échéant, les éléments ci-après :

- **Orientation des résultats:** des objectifs doivent être fixés pour chaque cible ou domaine prioritaire contenu dans l'Agenda. Les parties prenantes aux trois niveaux (national, régional et continental) doivent fixer des objectifs qu'ils jugent appropriés ou applicables. Elles doivent, à chaque niveau, mettre en place un cadre de suivi et d'évaluation pour veiller à ce que des progrès soient réalisés dans la mise en œuvre des objectifs fixés.
- **Engagement:** Les parties prenantes, à tous les niveaux, sont invitées à remplir ou à exécuter les fonctions qui leur sont assignées. Par exemple, au niveau national, le pouvoir exécutif doit être tenu responsable de l'adoption/adaptation/intégration de l'Agenda 2063 dans ses plans nationaux. Pour assurer le comportement souhaité, des sanctions, pressions ou incitations doivent être prévues vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Dans le cas de la présentation par le pouvoir exécutif de l'Agenda 2063 au Parlement pour adoption en tant que document-cadre de développement national, des pressions exercées par les groupes sociaux, le recours à certains outils tel que le MAEP, la publication de rapports sur la progression des performances des États membres peuvent aboutir à un ferme engagement politique du pouvoir exécutif.
- **Décisions fondées sur des données probantes:** les décisions / conclusions établies ou formulées sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 doivent être fondées sur des faits constatés sur le terrain. Étant donné que les faits seront communs à toutes les parties prenantes, les décisions que prendront ces dernières peuvent être prévisibles. À titre d'exemple, le choix des cibles et des domaines prioritaires pour le premier plan décennal de mise en œuvre doit être établi en fonction d'un ensemble de critères. Cette démarche assurera la transparence du processus de sélection.

Participation/Inclusion et intégration

Il existe un consensus général sur le fait que les citoyens africains doivent s'approprier le processus ainsi que les résultats de l'Agenda 2063. À cette fin, les mesures suivantes doivent être mises en place à tous les niveaux:

- **Participation:** Les parties prenantes, surtout au niveau national, doivent faire partie du processus qui consiste à établir des objectifs et à élaborer les activités et les résultats essentiels de leur mise en œuvre. Elles doivent également faire partie du processus de suivi et d'évaluation. Grâce à la participation de toutes les parties prenantes à ce processus, les résultats devraient être équitables pour tous.
- **Intégration:** Le processus de mise en œuvre doit renforcer l'intégration régionale. Les plans nationaux de mise en œuvre (à

court, moyen et long terme) et les programmes/ objectifs régionaux pertinents doivent être en harmonie avec ceux du cadre de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Diversité

Si les Africains partagent des aspirations communes, il existe des disparités entre les États membres en matière de trajectoire de développement; de dotations en ressources; de situation géographique (pays insulaires, pays sans littoral, etc.), ainsi que de capacités de développement et de gestion économique. Ces disparités doivent être prises en compte selon les éléments ci-après :

- Buts, priorités et cibles: faire en sorte que le cadre de résultats reflète les diversités entre les États membres et entre les parties prenantes au sein des États membres.

Tirer avantage des institutions et des systèmes existants

Le processus de consultation a montré que dans l'intérêt de l'économie, de l'efficacité et de l'efficacités, les institutions et les systèmes existants doivent être utilisés et renforcés

- **Au niveau national:** Les structures de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation telles que les ensembles de domaines thématiques, les approches sectorielles doivent être maintenues et, si nécessaire, renforcées pour répondre aux exigences de l'Agenda 2063. Les cycles, formats et processus de planification, de suivi et d'évaluation doivent également être maintenus.
- **Au niveau régional:** Le processus de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des CER doit être maintenu et, si nécessaire, renforcé pour répondre aux exigences de l'Agenda 2063.
- **Au niveau continental:** les organes de l'UA tels que la Commission de l'UA, le Parlement panafricain (PAP), l'ECOSOCC, et l'Agence de planification et de coordination du NEPAD doivent être utilisés dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063. En outre, les institutions continentales telles que la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ainsi que d'autres partenaires doivent, au besoin, apporter leur soutien technique au processus.

Harmonisation des politiques, des systèmes et des méthodes

Même si la gestion des diversités de l'Afrique devrait être intégrée au processus « Making It Happen » (Passons aux actes), il est nécessaire d'assurer l'universalité de certains domaines privilégiés si l'on veut préserver l'intégrité de ce processus. Parmi ces domaines privilégiés, il convient de citer:

- **Les indicateurs:** Les indicateurs retenus par les États membres pour suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs, doivent être similaires et les méthodes appliquées pour leur calcul et leur vérification doivent être également identiques. Si l'on n'arrive pas à une harmonisation de ces indicateurs, il sera difficile de regrouper / comparer les résultats auxquels sont parvenus des États membres, aux niveaux régional et continental.
- **Les outils de suivi et d'évaluation:** Les États membres sont certes encouragés à compter sur leurs propres compétences et possibilités, mais il leur faut disposer d'un ensemble minimum d'outils uniformes susceptibles d'améliorer la comparaison des résultats entre États membres au sein d'une région et entre les États membres dans toutes les régions.

Principales questions liées à la mise en œuvre

Les principaux facteurs de réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 comprennent, entre autres, les relations et les responsabilités entre dirigeants et parties prenantes, les capacités de mise en œuvre, l'information des citoyens et des parties prenantes pour qu'ils s'impliquent dans le processus et qu'ils se l'approprient, la prestation de conseils aux parties prenantes et la coordination des activités de mise en œuvre.

Leadership, rapports structurels et responsabilités

Le leadership ou la volonté politique, à tous les niveaux (national, régional et continental) pour faire avancer le processus de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, est la clé de la réussite. Dans cette optique, il est nécessaire d'identifier tous les niveaux de responsabilité et de sensibiliser les responsables et les structures aux tâches qui leur ont été assignées. Il faut, en outre, définir l'organisation des rapports entre responsables et structures, aux niveaux national, régional et continental, et surtout entre les différents niveaux hiérarchiques, afin d'éviter toute ambiguïté quant à l'autorité ou au rôle des responsables et des structures et de promouvoir la cohérence dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Le leadership et les rapports structurels en vue de concrétiser l'Agenda 2063 se situent à trois niveaux à savoir continental, régional et national.

Au niveau continental

Ce niveau comprend les organes de l'UA et les mécanismes de coordination opérationnelle. Il s'agit de:

La Conférence: Elle réunit les chefs d'État et de gouvernement de l'Union.

Responsabilités principales

- approuver les révisions du Document- cadre de l'Agenda 2063 ;
- fixer les lignes directrices de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- approuver les plans à moyen terme (10 ans) et les projets qui y sont associés ; et
- adopter les rapports de suivi, d'évaluation et autres rapports concernant l'Agenda 2063

Le Conseil exécutif: est composé des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'UA.

Responsabilités principales

- recommander les révisions du Document-cadre de l'Agenda 2063 et son Plan de mise en œuvre à la Conférence;
- assurer la supervision stratégique du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 ;
- faire des recommandations à la Conférence sur le Plan à moyen terme (10 ans) et les projets qui y sont associés; et
- approuver /examiner les rapports de suivi et d'évaluation et conseiller la Conférence sur les mesures appropriées à prendre.

Le Comité ministériel sur l'Agenda 2063: il s'agit d'un Comité du Conseil exécutif, qui comprend des membres cooptés tels que, notamment, la Présidente de la Commission de l'UA, les CER, la Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et un certain nombre d'organes de l'UA.

Responsabilités principales

- recommander les révisions du Document-cadre de l'Agenda 2063 et son Plan de mise en œuvre au Conseil exécutif;

- assurer la supervision opérationnelle, au niveau continental, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- examiner les rapports/recommandations des CTS, des REC et des parties prenantes continentales ;
- superviser directement et orienter les activités de la CUA concernant l'Agenda 2063.

L'Unité technique de l'Agenda 2063 de la Commission de l'UA est placée sous la direction de la Présidente de la Commission de l'UA, qui fait rapport au Comité ministériel sur l'Agenda 2063.

a) L'Unité technique coordonne et facilite:

- les révisions du Document-cadre de l'Agenda 2063 et son Plan de mise en œuvre ;
- l'élaboration des cibles et objectifs à moyen terme et des indicateurs du plan décennal ;
- l'élaboration des cadres continentaux d'appui à l'Agenda 2063 ;
- l'élaboration des cadres de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
- l'examen des rapports de suivi et d'évaluation ;
- les conseils/préparation de la stratégie sur la mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 ;
- l'élaboration/mise en œuvre de la Stratégie de communication sur l'Agenda 2063 ;
- en tant que points focaux, les interactions avec les CER dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;
- le rôle de leadership et de plaidoyer en ce qui concerne l'alignement des programmes des partenaires au développement avec ceux de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental ;
- la préparation des rapports d'étape annuels pour examen par la Commission et donc par le Conseil exécutif par le biais du Comité ministériel ;
- la préparation et la publication de rapports semestriels sur les progrès accomplis dans la réalisation des cibles et objectifs par les États membres ;
- les consultations annuelles entre les milieux politique, économique et universitaire et les parties prenantes en Afrique ; et
- les activités en tant que secrétariat des Comités techniques spécialisés et du Comité ministériel sur l'Agenda 2063.

- b) Certains membres/entités cooptés du Comité ministériel sur l'Agenda 2063 devront, chacun en ce qui le concerne, exécuter les tâches suivantes :
- **Le PAP:** (i) passer en revue le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et fournir un aperçu sur les textes législatifs (ii) promouvoir l'adoption du Cadre de l'Agenda 2063 en tant que modèle de développement de l'Afrique auprès des parlements/assemblées législatives du continent (iii) porter le flambeau de la citoyenneté et promouvoir, par le biais des, parlement/assemblées législatives, le travail d'éducation des citoyens sur leur rôle et leurs obligations dans le cadre de l'Agenda 2063 et (iv) veiller à ce que tous les membres des parlements régionaux et des partis politiques utilisent dans le cadre de leurs législations nationales l'Agenda 2063 en tant que base pour l'élaboration de leurs programmes ou de leurs manifestes politiques.
 - **Le NEPAD/APCN:** il reste encore à définir les tâches qui peuvent toutefois sembler évidentes face au principe selon lequel tirer profit des institutions existantes pourrait jouer un rôle technique majeur pour l'Agenda 2063.
 - **L'ECOSOCC:** (i) favoriser la formation de groupes de sensibilisation à l'Agenda 2063 dans les États membres, en vue d'en faciliter l'adoption dans les plans nationaux à court, moyen et long terme. (ii) favoriser l'association de groupes sociaux des États membres à la conception, la mise en œuvre et au suivi de l'Agenda 2063 et (iii) élaborer un rapport d'activité sur la participation des citoyens africains à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063.
 - **La CEA:** (i) en collaboration avec le NEPAD/APCN, fournir à la Commission de l'UA, aux CER et aux États membres, un soutien dans tous les domaines pertinents de son mandat dans le développement/gestion économique, liés à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063 (ii) réaliser des études/enquêtes thématiques ou sectorielles dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 et (iii) Aider la Commission de l'UA à mettre au point et publier un rapport semestriel sur l'Agenda 2063.
 - **La BAD:** (i) diriger la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental et (ii) communiquer des rapports semestriels sur l'état des programmes de financement de l'Agenda 2063 aux niveaux national régional et continental.

Les Comités techniques spécialisés (CTS): structurés en comités des ministres (par exemple les ministres des transports) les CTS veilleraient à assurer la cohérence entre l'Agenda 2063 et les stratégies sectorielles respectives.

Responsabilités principales

- faciliter l'élaboration des stratégies sectorielles dans le contexte de l'Agenda 2063 ;
- favoriser l'établissement des cibles et objectifs sectoriels, ainsi que des indicateurs de l'Agenda 2063 ;
- faciliter la mise au point/examen des rapports de suivi et d'évaluation des divers secteurs par le biais du cadre de coordination de la Commission de l'UA ; et
- préparer des rapports d'étapes présentant, chacun pour son secteur, les progrès dans la réalisation de l'Agenda 2063.

Parties prenantes continentales: il s'agira d'un groupe de citoyens africains représentant les classes politique, économique (secteur privé) social, universitaire, les groupes confessionnels et traditionnels dotés de connaissances et de compétences dans la gestion du développement.

Responsabilités principales

- passer en revue les buts/objectifs des domaines thématiques et conseiller quant aux stratégies nécessaires à leur réalisation ;
- examiner les rapports de suivi et d'évaluation et recommander des mesures correctives.

Niveau régional

Les Communautés économiques régionales: elles font partie du Comité ministériel sur l'Agenda 2063.

Responsabilités principales

- montrer initialement la voie à suivre dans le processus consultatif régional/national, relatif à l'élaboration de l'Agenda 2063 ;
- participer au suivi opérationnel continental de l'Agenda 2063 et constituer des cadres de référence aux initiatives continentales pour les États membres de la région ;

- harmoniser / aligner les lignes directrices à moyen et long terme des Plan décennaux de l'Agenda 2063 sur celles des plans régionaux ;
- communiquer aux États membres des orientations sur le Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes régionaux prévus dans l'Agenda 2063 ;
- coordonner l'intégration des rapports de suivi et d'évaluation des États membres dans la région et soumettre ces rapports au Comité ministériel, pour examen ; et
- diriger la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des projets et programmes régionaux, conformément à l'Agenda 2063.

Niveau national

États membres: Ils ont différents processus / législations sur les systèmes de planification, mais en général différents niveaux nationaux et infra nationaux (région, province, État ou local) sont impliqués dans la formulation des politiques, élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des plans.

Responsabilités principales

Chaque partie prenante au niveau national et infranational accomplit ses fonctions dans le cadre d'un domaine/groupe thématique. Au niveau national, sous la direction du le gouvernement, le secteur privé et les associations nationales, etc., à travers le cadre national de planification, devront :

- aligner la vision / les plans nationaux au Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- organiser ou coordonner les efforts de mobilisation et d'allocation des ressources ; et
- organiser ou coordonner la mise en œuvre des plans nationaux à moyen terme axés sur l'Agenda 2063. Les États membres participent également à l'établissement des buts ou objectifs et au processus de suivi et d'évaluation.

Au niveau infranational, les ONG, les groupes à but lucratif et non lucratif et les groupes intersectoriels participent à:

- l'harmonisation de la vision nationale avec l'Agenda 2063 ;
- l'élaboration des plans à moyen terme axés sur l'Agenda 2063 ; et

- la définition des objectifs et des cibles, et au processus de suivi et d'évaluation au niveau local.

Renforcement des capacités pour l'Agenda 2063 : Premier Plan décennal de mise en œuvre

Contexte

En dépit des efforts considérables déployés après les indépendances pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles de l'Afrique, le manque de capacités appropriées reste un obstacle majeur à la croissance économique, à la transformation structurelle et au développement durable prévu dans l'Agenda 2063.

Les facteurs essentiels pour la réalisation de l'Agenda 2063 sont, entre autres : i) le leadership pour la transformation ; ii) la participation effective des citoyens, l'inclusion et l'autonomisation dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 et son appropriation totale ; iii) un État de développement capable et un service public efficient ; iv) un secteur privé puissant basé sur une association symbiotique et la règle démocratique où l'équité, la justice et l'État de droit prévalent ; v) une approche basée sur des résultats ; vi) des systèmes nationaux de planification stratégique redynamisée qui dirige les investisseurs sur les priorités de l'Agenda 2063 et assure une interface efficace entre les plans nationaux, les initiatives sous régionales et l'Agenda 2063 ; et vii) l'Afrique qui prend en charge son histoire mondiale et son flambeau et qui construit son image et sa position dans le monde.

Afin d'assurer la mise en œuvre efficace de l'Agenda 2063, y compris le Premier Plan décennal de mise en œuvre, il faudra résoudre les questions liées aux capacités- ressources humaines, systèmes et processus- à tous les niveaux (national, régional et continental). Une étude sur l'évaluation et le renforcement des capacités est en train d'être menée au niveau continental et au niveau des CER, et le sera à terme au niveau national dans le contexte de la mise en œuvre du Premier Plan décennal.

Capacités pour le premier Plan décennal

L'Agenda 2063 nécessite de multiples acteurs aux niveaux national, sectoriel, sous-national et local. La réalisation effective de l'Agenda 2063 nécessite le renforcement d'énormes capacités et aptitudes dans tous les secteurs et à divers niveaux dans trois domaines essentiels à savoir :

- Capacités humaines individuelles** : Il s'agit en général de capacités en termes de compétences de formation, de performance, de valeurs d'attitude, de motivation, d'intégrité professionnelle, de relations, de compétences en communication, pour : bien comprendre les questions fondamentales de l'Agenda 2063,

assimiler les objectifs et les stratégies de l'Agenda 2063 aux niveaux national et local, conceptualiser, concevoir, mettre au point, mettre en œuvre et évaluer les projets/programmes nécessaires et orientés vers les résultats afin d'agir pour la réalisation de l'Agenda 2063. Un préalable à la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063 est de sensibiliser tous les secteurs et de bien comprendre sa nature profonde à plusieurs niveaux, d'adapter l'Agenda aux contextes nationaux et d'assurer un engagement collectif.

Le premier Plan décennal qui jette les bases de la compétitivité et de la transformation de l'Afrique, au lieu d'être tributaire des produits de base, est fondé sur la production et le secteur industriel, la valeur ajoutée et la participation active à la chaîne de valeur mondiale ainsi qu'à la science et à la technologie. L'essentiel dans cet effort est la capacité de négocier dans tous les domaines d'intérêt de l'Afrique dont particulièrement le commerce, le changement climatique, les partenariats économiques et les domaines connexes – Cette capacité que l'Agenda 2063 se propose de renforcer, est actuellement très insuffisante.

L'Agenda 2063 est une initiative fondée sur le savoir. Aux niveaux de la politique et de la planification, il nécessite également des données quantitatives et qualitatives pour prendre des décisions judicieuses et procéder à une planification réaliste à court et à moyen terme ainsi que la mondialisation des ressources humaines, financières et matérielles de l'Afrique pour atteindre les objectifs fixés. Il a besoin, non seulement de statisticiens qui produisent les données, mais également des individus capables qui utilisent efficacement ces données pour élaborer les politiques, les programmes et les projets.

- ii) **Capacités institutionnelles/organisationnelles** : il s'agit entre autres de la planification stratégique, de la gestion, des systèmes, des structures de responsabilités, d'infrastructures, des ressources (financières et information) d'innovations y compris le changement ainsi que des corrélations pour aider une institution à devenir efficace dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : l'établissement de liens horizontaux et verticaux et de circuits de réactions à chaque étape du processus de mise en œuvre de l'Agenda 2063 est également nécessaire. Les initiatives et programmes continentaux et régionaux doivent être liés aux actions nationales et vice versa.

La capacité de transformation du leadership pour diriger et promouvoir l'Agenda (audacieux, visionnaire, éthique et sensible) et la mise en commun de l'expertise de la formation spécialisée sur la base de l'avantage stratégique, de la budgétisation et de la planification pour stimuler et soutenir la transformation sont des éléments essentiels des capacités institutionnelles.

Avec l'instauration d'une culture de la planification, il existe la question du suivi et de rapports réguliers sur le travail accompli et d'une culture d'évaluation. Un cadre de suivi et d'évaluation, efficace est l'un des facteurs qui distinguent

l'Agenda 2063 de ses prédécesseurs. À savoir le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja et le NEPAD qui doit être pleinement fonctionnel au cours de la première décennie de l'Agenda 2063.

- iii) Politique, environnement juridique et réglementaire favorables :**
La mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessite non seulement la formulation des politiques et la mise en place des lois et règlements requis, mais également la capacité de les appliquer.

Le renforcement des capacités comprenant les ressources humaines, les institutions, une politique favorable et un environnement juridique pour les individus et les institutions pour leur permettre d'interagir d'une manière productive est sans aucun doute essentiel. Aucune des composantes de la capacité ne fonctionne bien prise séparément et les faiblesses de l'une peuvent avoir un effet d'entraînement sur les autres.

Principales parties prenantes de l'Agenda 2063 et besoins en capacités

La section 6.2.2 présente les relations entre les principales parties prenantes en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 aux niveaux continental, régional et national. Au cours de la première décennie, l'Agenda 2063 envisage de renforcer les capacités au niveau des organes de l'Union africaine y compris la Commission de l'Union africaine, le Parlement panafricain (PAP), le conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), la cour africaine de justice, des droits de l'homme et des peuples, la commission des droits de l'homme et des peuples, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'Agence de coordination et de planification du NEPAD et les huit CER à savoir le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) la communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Les États membres ont l'ultime et cruciale responsabilité d'agir pour la réalisation de l'Agenda 2063 en l'intégrant dans les séries de plans, politiques et stratégies à court, moyen et long termes qu'ils ont adoptés ou qu'ils sont en train de mettre en œuvre. Les États membres doivent également s'appropriier intégralement l'Agenda 2063 et renforcer les capacités humaines, institutionnelles et législatives nécessaires.

Étant donné le rôle important que OSC et le secteur privé jouent dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, le renforcement des capacités d'institutions chargées

des activités de coordination et d'appui des OSC et du secteur privé, revêt une importance prioritaire.

Rôle des communications dans l'Agenda 2063 : Premier Plan décennal de mise en œuvre

Parmi les principales lacunes relevées dans la mise en œuvre des stratégies et des cadres continentaux précédents figure l'absence d'une utilisation efficace des outils de communication. Une stratégie de communication a donc été élaborée pour assurer la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Cette stratégie de communication sur l'Agenda 2063 va sensibiliser le grand public de façon continue afin de l'amener à participer, à soutenir et à s'appropriier l'Agenda et sa mise en œuvre. Elle s'efforcera d'atteindre le plus grand nombre de citoyens possible avec des informations précises et actualisées. Elle est liée à la Stratégie de communication globale de l'Union africaine et cible les États membres, le personnel, les organes et les agences de l'UA ; les CER les citoyens africains et leurs institutions au sein du continent et dans la diaspora, notamment le secteur privé, la société civile, ainsi que les partenaires de l'UA.

La stratégie de communication sur l'Agenda 2063 doit être mise en œuvre par les organes et les agences de l'UA et organismes (dont le NEPAD et le MAEP), les CER, les États membres, les proches collaborateurs (BAD, CEA et FARC), ainsi que par les partenaires. Les activités entrant dans le cadre de cette stratégie comprendront l'organisation de réunions de consultation, de débats, de discussions, d'ateliers, de forums communautaires, de récitals de musique et de poèmes, de pièces de théâtre, de cours dans les établissements scolaires, de certification de conformité à l'Agenda 2063, de participation des clubs de l'UA, d'actions de bénévolat et de campagnes publicitaires. Elles comprendront également des programmes audiovisuels, des échanges par internet et entre médias sociaux, la confection de souvenirs et d'accessoires et l'organisation d'événements sportifs. Ces activités porteront par ailleurs sur la publication de bulletins d'information et l'élaboration d'articles promotionnels tels que CD, DVD, casquettes, stylos, T-shirts, porte-clés, sacs, bracelets, agendas, brochures plaquées or, foulards et cravates; ainsi que la promotion de l'image de marque de l'Agenda par le biais de panneaux d'affichage, de prospectus, de réunions et d'ateliers et de présentations PowerPoint aux réunions.

Directives concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2063

En vue de sensibiliser pleinement toutes les parties prenantes à leurs responsabilités et obligations en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du premier Plan décennal, les directives figurant à l'Annexe 1, section A ont été élaborées. Ces directives couvrent les parties prenantes aux niveaux national, régional et permanent.

Plan général de mise en œuvre: Premier Plan de mise en œuvre - Echéances

L'Annexe 2 porte sur un plan général/ calendrier de mise en œuvre pour les dix premières années de l'Agenda 2063. Les éléments de ce plan portent initialement sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation à tous les niveaux - national, régional et continental. Ce Plan général de mise en œuvre sera affiné par les parties prenantes à différents niveaux avant le début de l'exécution du premier Plan décennal de l'Agenda 2063. Ce que vise le cadre général est de donner aux différents acteurs la référence pour élaborer leurs propres plans détaillés de mise en œuvre qui soient intégrés dans les plans nationaux.

Les activités de lancement sont les fondements sur lesquels sera effectivement mis en œuvre le Plan décennal. Elles couvrent, entre autres, la création ou la mise en place des structures de mise en œuvre à tous les niveaux, l'élaboration des manuels opérationnels ou de planification, l'organisation de consultations entre les parties prenantes, la mise en place de groupes thématiques et, enfin, le lancement du Plan.

La composante de la mise en œuvre couvre, entre autres, l'alignement par les États membres, les CER et les entités continentales des cibles, domaines prioritaires et objectifs de l'Agenda 2063 sur leurs visions et leurs plans, la création de groupes consultatifs nationaux, l'adoption par les instances législatives nationales, régionales et continentales du plan en tant que cadre de développement de l'Afrique, l'évaluation des capacités des parties prenantes, la mise en œuvre du plan à tous les niveaux, la sensibilisation du grand public et la mobilisation des sources de financement.

Les aspects relatifs au suivi et à l'évaluation comprennent la publication de directives en matière de suivi, l'intégration du système de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 dans celui des cadres nationaux, régionaux et continentaux, la mise en œuvre du cycle de suivi, les évaluations à moyen et long terme et la reddition de compte en matière de résultats, à tous les niveaux.

Les calendriers généralisés seront révisés pour tenir compte des années effectives lorsque l'unité de coordination technique pour l'Agenda 2063 sera mis en place

5. SUIVI ET ÉVALUATION

Bien-fondé du Cadre de Suivi et d'Évaluation de l'Agenda 2063

Les expériences antérieures en matière de développement, d'examen des plans nationaux et de mise en œuvre des cadres continentaux soulignent la nécessité de mettre en place un Cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ce cadre facilitera la mise en œuvre de l'Agenda 2063 comme suit :

- **Renforcement de la culture de la gestion axée sur les résultats:**
Les différents programmes de réduction de la pauvreté par les États

membres notamment entre 2000 et 2010 avaient été associés à des cadres de suivi et d'évaluation. Ces cadres ont intéressé les États membres à la culture de la gestion axée sur les résultats en matière de gestion économique nationale. Bien que les résultats de ces expériences de suivi et d'évaluation n'aient pas été évalués, on estime de manière générale qu'il faudrait les prendre en compte, car il s'agit là de premiers pas dans la gestion axée sur les résultats de développement au niveau national. Un cadre de suivi et d'évaluation fondée sur ces expériences nationales éminemment souhaitables a donc été proposé pour assurer des résultats positifs de l'Agenda 2063.

- **Renforcement de la responsabilité:** différentes parties prenantes aux niveaux national, régional et continental participeront à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le Cadre de suivi et d'évaluation qui fixe des objectifs / jalons permettra à ces parties prenantes d'atteindre les buts qui leur ont été assignés. Le cadre de suivi et d'évaluation offre la possibilité d'identifier les parties prenantes, à tous les niveaux, dont les résultats n'auront pas été probants, ce qui permettra au système d'identifier la cause des mauvais résultats et d'y apporter les rectifications. Ce processus contribuera à la réalisation réussie de l'Agenda 2063.
- **Approfondissement de l'intégration:** Le cadre de suivi et d'évaluation qui agit en paliers aux niveaux continental, régional et national, contribuera à l'approfondissement de l'intégration du continent, qui est l'une des aspirations de l'ensemble des citoyens de l'Afrique en vertu de l'Agenda 2063. En veillant à la performance des États membres de façon intégrée au niveau régional, les progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et ses résultats sera perçue dans un contexte régional plus que dans un contexte national. De plus, en intégrant le suivi et l'évaluation des CER au niveau continental, il sera possible d'avoir un aperçu de l'évolution de la performance d'« une Afrique » au fil des périodes, qui préparera à l'avènement de l'Afrique unie que veulent les citoyens africains d'ici 2063.
- **Encouragement à la participation et à l'appropriation:** L'Agenda 2063 est animé par les citoyens africains qui nous font savoir comment ils souhaitent voir leur continent sur le plan du développement en 2063. La mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation va permettre aux citoyens ou à des groupes identifiables de faire partie du processus qui vise à assurer l'atteinte des résultats attendus de l'Agenda 2063.

Structure du Cadre de résultats

Le Cadre de résultats du premier Plan décennal s'inscrit dans le cadre de résultats qui figure dans le document cadre de l'Agenda 2063 et qui constitue un lien logique qui relie entre eux la vision de l'UA, les sept aspirations de l'Afrique, les cibles ou domaines prioritaires de chaque aspiration et les objectifs correspondants. Ce lien logique est représenté par la Figure 5.1 ci-dessous.

But

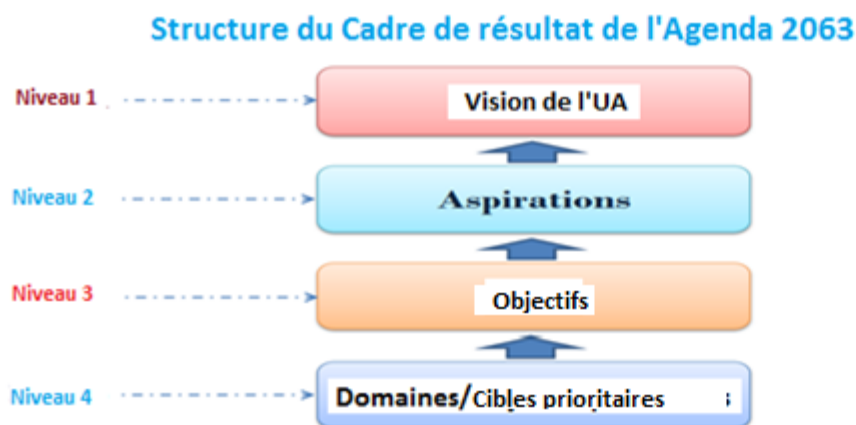
Le Cadre de résultats du premier Plan décennal doit servir de référence commune pour l'adoption de mesures tactiques et stratégiques, axées sur les résultats aux niveaux national, régional et continental. Il offre une « vue d'ensemble » des résultats et des effets qu'attendent les citoyens d'Afrique d'ici la fin de 2023- en admettant que toutes les parties prenantes jouent les rôles qui leur sont impartis. Il propose donc aux parties prenantes un modèle de planification et de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan

S'agissant notamment du suivi et de l'évaluation, le Cadre de résultats du premier Plan décennal servira de : (i) référence pour jauger les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs, des aspirations et de la Vision de l'Union africaine tout au long de la durée du Plan (ii) cadre d'attribution et d'évaluation des responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre et (iii) instrument de collecte de données pour l'élaboration du deuxième Cadre de résultats du Plan décennal

Niveaux du Cadre de résultats

Le tableau 2.1 indique la structure et la portée du Cadre de résultats. Le diagramme 5.1 ci-après présente, pour sa part, la structure du lien logique qui relie entre eux la vision de l'UA, les sept aspirations de l'Afrique, les cibles ou domaines prioritaires de chaque aspiration et les objectifs correspondants. Ce lien s'établit sur quatre niveaux principaux

Figure 5.1



Niveau 1: Il s'agit de la Vision de l'UA qui s'affiche en haut des 4 niveaux d'éléments qui devraient mener à sa réalisation. Ces niveaux d'éléments sont agencés en cascade (de bas en haut).

Niveau 2: Il se compose des sept aspirations dont chacune comporte divers objectifs. Le niveau de réalisation de ces objectifs détermine dans une large mesure si cette aspiration a été réalisée ou non.

Niveau 3: Ce niveau comporte les objectifs de chaque aspiration; il y a en tout 20 objectifs. Chaque objectif comporte un ensemble de domaines prioritaires. Chaque domaine prioritaire comporte diverses cibles. Le niveau d'atteinte des cibles de chaque domaine prioritaire détermine dans une large mesure le niveau de réalisation de l'objectif qui lui correspond. Contrairement aux ODD qui ont des cibles précises à atteindre, l'Agenda 2063 prévoit des objectifs plus larges que définissent les domaines/cibles prioritaires.

Niveau 4: Il s'agit des domaines/cibles prioritaires qui relèvent des objectifs à atteindre. Étant donné que l'Agenda 2063 s'inscrit dans un horizon temporel de 50 ans, les cibles de chaque domaine prioritaire peuvent être modifiées dans le cadre des divers plans quinquennaux prévus. Mais à terme, les cibles rouleront pour converger vers les objectifs de 2063.

Lignes directrices pour le Suivi et l'Évaluation

Pour s'assurer que toutes les parties prenantes sont sûres de leurs responsabilités et obligations dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063, le premier Plan décennal, les lignes directrices figurant à l'Annexe 1 la section B. ont été préparés pour être utilisés. Les directives couvrent les parties prenantes aux niveaux national, régional et continental.

Partage du savoir et d'expériences

Les États membres ont différentes trajectoires de développement – les connaissances et les expériences émanant de leur mise en œuvre de l'Agenda 2063, décrites par leurs systèmes de suivi et d'évaluation pourraient être partagées au profit de tous. Certains des mécanismes prévus pour le partage des connaissances et des expériences afin d'améliorer l'efficacité des résultats du suivi et de l'évaluation permettant d'améliorer la mise en œuvre sont :

- i) **Partage des meilleures pratiques**: les meilleures pratiques seront consignées dans les rapports sur le suivi et l'évaluation des États membres par les CER et partagés entre les États membres à travers des réunions, du site de présentation, du réseau en ligne ou des publications. Les meilleures retenues par les CER seront intégrées au niveau continental et distribuées aux CER pour être communiquées à leurs États membres.

- ii) **Voyages d'études:** Elles seront organisées tant au niveau régional, à l'intérieur et dans les CER sur le continent pour que les États membres apprennent d'abord la manière d'assurer le suivi des résultats dans le plan de mise en œuvre des États membres et la façon dont les leçons tirées du suivi sont intégrées dans le cadre de résultats pour l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre.
- iii) **Plates-formes communes:** des plates-formes annuelles pour les parties prenantes sur les résultats de la mise en œuvre aux différents points de la chaîne seront mises en place aux niveaux régional et continental pour examiner et échanger les idées sur la performance de la mise en œuvre.

6. FINANCEMENT DU PLAN DÉCENNAL

Besoins en financement pour la première décennie

La Stratégie de financement et de mobilisation des ressources (RMS) pour l'Agenda 2063 décrit les principaux domaines où les ressources seront nécessaires, les sources potentielles de financer chacun de ces besoins, des processus pour la mise en œuvre - afin de faire correspondre la demande et l'offre de fonds aux niveaux national, régional et continental et les mécanismes institutionnels en vue d'agir pour sa réalisation. Ce chapitre porte essentiellement sur le premier plan décennal dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources (RMS).

L'Annexe 5 porte sur les domaines nécessitant un financement par aspiration et la source potentielle de financement de chaque domaine tandis que le tableau 6.1 fournit une présentation succincte des domaines nécessitant un financement dans les dix premières années sur la base de l'Annexe 5.

Tableau 6.1: Exemples de domaines nécessitant l'augmentation du financement pour le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Niveau national	Niveau régional / continental
<p>Aspiration 1: <i>Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • agriculture avec le soutien accru en faveur des pauvres ; • politique de protection sociale minimum (par exemple les transferts en espèces aux ménages pauvres) ; • développement urbain - logement, la réduction des taudis, accès aux services de base (eau, assainissement, transports, 	<ul style="list-style-type: none"> • Agence africaine d'accréditation pour l'éducation ; • Université africaine virtuelle/ E. université ; • Centre africain prévention et de contrôle des maladies ; • Centre africain de développement minier ; • Échange de marchandises au niveau régional ;

<p>électricité, Internet et connectivité à large bande) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • éducation de la petite enfance, enseignement secondaire gratuit et obligatoire et révolution de compétences IST ; • soins et services de santé de base; santé maternelle et infantile VIH/SIDA et nutrition ; • les entreprises locales/TPPME ; initiatives à forte intensité de main d'œuvre et de valeur ajoutée, l'industrie tirée par la STI, y compris le secteur extractif; la diversification en mettant l'accent sur les arts créatifs, les services financiers et d'accueil, tourisme, entreprises de commerce électronique. Et R ET D pour l'industrie et les échanges de matières premières nationales ; • accélération de la croissance dans l'agriculture; la réduction de la perte des pertes post-messiales; création d'agro-entreprises pour la jeunesse; • croissance de l'économie bleue: entreprises de pêche, des services locaux de transport et de fret, opérations et gestion portuaires, écotourisme, énergie marine, etc. • collectivités, systèmes de production et modes de consommation durables ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre africain de l'Économie bleue • Fonds de l'Afrique pour le climat.
<p>Aspiration 2: un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine : Interventions coordonnées surtout par le PIDA I</p> <ul style="list-style-type: none"> • la connectivité au réseau africain de trains à grande vitesse ; • connectivité aux tronçons manquants de la route transafricaine ; • production d'électricité ; • expansion de l'Internet et de la large bande / pénétration et modernisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Pools énergétiques régionaux.
<p>Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des organes de l'UA et des CER pour l'Agenda 2063.

<ul style="list-style-type: none"> développement de l'État capable. 	
<p>Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> préparation pour les devoirs continentaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> les interventions de la Force africaine en attente ; centre pour la paix et la gestion post conflit ;
<p>Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs</p> <ul style="list-style-type: none"> entreprises d'arts créatifs ; 	<ul style="list-style-type: none"> festivals panafricains ; Encyclopédie Africana ; secrétariat Panafricain ; projets sur les Legs.
<p>Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel des peuples africains, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> Entrepreneuriat / entreprises des femmes. Autonomisation, / entrepreneuriat / entreprises des jeunes (autre que l'agriculture) formation de compétences pour l'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> Fonds pour les femmes africaines.
<p>Aspiration 7: une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde;</p> <ul style="list-style-type: none"> Bourse nationale de valeurs/ marché des capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Plate-forme mondiale de partenariats avec l'Afrique; Institut africain de transfert de fonds ; Agence africaine de garantie des crédits ; Banque africaine d'investissement ; Bourses des valeurs; régionales ; Bourses régionales des produits de base.

La typologie des sources de financement des besoins de la décennie (voir Annexe 5) est la suivante : augmentation des allocations budgétaires publiques ; fonds commerciaux publics et privés, y compris les marchés nationaux de capitaux ; prêts concessionnels ; prêts commerciaux au prix du marché ; actions et autres titres ; IDE ; portefeuilles d'investissements par le secteur privé (dette, obligations, actions et autres titres) ; et externalisation ouverte.

Canaliser les ressources des Programmes et Projets de l'Agenda 2063

Il convient de noter que l'Afrique n'a pas seulement besoin de fonds, mais aussi de moyens plus efficaces et inclusifs d'acheminer ces fonds (y compris les institutions et les marchés financiers, les instruments financiers et les services financiers) jusqu'à l'endroit où ils sont d'une efficacité maximale et où le marché ne peut fournir les ressources nécessaires.

De ce point de vue, trois niveaux de véhicules d'intermédiation financière et les mécanismes de canalisation des ressources seront considérés dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre :

- des véhicules d'intermédiation financière commerciaux existants tels que, d'une part, les banques commerciales, les institutions de micro finance (IMF), les institutions de financement du développement (IFD), les compagnies d'assurance, qui devront être renforcées par une capitalisation additionnelle et dotées de capacité appropriée pour les services financiers pertinents et les domaines d'expertise de financement de projets; et d'autre part, les marchés boursiers et les marchés obligataires qui devront être élargis, et régionalisés.
- nouveaux véhicules commerciaux d'intermédiation financière qui doivent être créés, à l'instar du Fonds Afrique 50, de la Facilité africaine de garantie du crédit (ACGF), de la Banque africaine d'investissement (BAI), du Fonds africain de développement d'infrastructure (AIDF), des bons de la diaspora, de la titrisation des envois de fonds de la diaspora, des fonds d'actions privées appartenant aux Africains, du Réseau africain des investisseurs providentiels (AAIN), des bourses régionales, des échanges régionaux de matières premières. Parmi les autres procédés qui favorisent le financement commercial figurent: la promotion de l'investissement intra-africain, l'IDE traditionnel et le PPP.
- la canalisation ou les véhicules non commerciaux d'intermédiation financière à prendre en considération comprennent les véhicules existants tels que les budgets de l'UA, des CER et des État membres, et les nouveaux véhicules qui doivent être créés comme le Fonds de l'intégration africaine (FIA), le Fonds pour les femmes africaines, le Fonds pour l'autonomisation et l'entrepreneuriat des jeunes.

Mesures de facilitation de l'accès au Financement

Au cours de la période du Premier Plan décennal de mise en œuvre, les mesures de facilitation seront mises en place aux niveaux national, régional et continental, en rapport avec la stratégie de mobilisation des ressources dans le cadre de l'Agenda 2063.

- élaborer / mettre en œuvre « des conditions cadre » (politique, juridique, réglementaire ou institutionnelle) et spécifiques à l'industrie – (financement PPP/Infrastructure, au financement des PME et à leur accès aux des micro-crédits) ;
- mettre en place des fonds de développement de projets, fonds compensatoires pour garantir la viabilité des projets, fonds de capitalisation, mix de facilités pour faire face à la demande ;
- mettre en place des infrastructures de l'information (structures de notation du pays, normes de gouvernance d'entreprise, bureau de crédit et registres de garanties, etc. ;
- développer l'expertise des services de conseils financiers et des services financiers spécialisés dans lesquels les lacunes sont importantes partout en Afrique (financement des projets, marché des capitaux, ingénierie financière, gestion des risques et services financiers spécifiques à l'industrie) ; et
- Mettre en place des mécanismes de partage des risques et de garantie afin de réduire les risques pour l'investissement et de les transformer en titres et ainsi augmenter les opportunités de prêt aux PME, par exemple.

Mécanismes de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources (RMS) pour le premier Plan décennal.

Les mécanismes institutionnels pour la mise en œuvre de la stratégie sont en cours d'examen. Le consensus qui se dégage sur le cadre de mise en œuvre de l'Agenda 2063, est le suivant:

- sous la direction du Comité ministériel de l'Agenda 2063 et de la Commission de l'UA, la Banque africaine de développement sera l'institution-chef de file dans la facilitation, la coordination, le suivi et l'évaluation de la stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 ; et
- les principales parties prenantes de la mise en œuvre de la stratégie au niveau continental en plus de la Commission de l'UA et de la BAD sont l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la CEA et les CER au niveau régional. Au niveau national, les gouvernements et les acteurs non étatiques auront des responsabilités dans leurs domaines de compétence.

7. PARTENARIATS

Recommandations sur les Partenariats

Le Contexte

Les citoyens africains de toutes les formations ont unanimement admis que l'Agenda 2063 doit être financé de l'intérieur, tandis qu'à court et à moyen terme, l'extension, le renforcement et la maximisation des partenariats dans les domaines de la mobilisation des ressources, le transfert de technologie, la capacité institutionnelle et humaine pour le développement, entre autres, doivent être poursuivis. C'est dans ce contexte que la Commission de l'UA a demandé une étude faisant l'examen des accords des partenariats de l'Union africaine. Dans le cadre de l'Agenda 2063, le premier Plan décennal, les recommandations suivantes devraient être mises en œuvre.

Préparation du cadre stratégique de l'UA pour les partenariats:

Le document-cadre stratégique porterait sur tous les partenaires possibles de l'UA et serait axé sur deux à trois principaux domaines d'intervention.

- faire de l'Agenda 2063 le premier Plan décennal de mise en œuvre, la pièce maîtresse centrale de tous les accords de partenariat ;
- volume / importance de l'offre financière, l'impact potentiel de ma transformation intégré dans le document de résultats ou le plan d'action en termes d'assistance technique, de commerce et d'investissement, d'industrialisation et de transfert de technologie, de programme de soutien à l'agriculture et l'investissement social; et
- la nature « simple, mesurable, réalisable, pertinente et opportune» des résultats.

Maximiser le potentiel de l'Afrique pour exploiter le potentiel total de ses partenariats:

Pour exploiter pleinement le potentiel des partenariats stratégiques, les mesures suivantes seront, entre autres, examinées au cours de la mise en œuvre du premier plan décennal:

- formulation d'une politique de partenariat stratégique en ce qui concerne chacun des partenaires stratégiques clés ;
- création d'un fonds pour le partenariat stratégique avec la contribution des États membres de l'UA;
- renforcement de l'assistance stratégique technique, logistique et financière à la fonction de gestion des partenariats de la Commission de l'UA ;

- promotion de la clarté sur le modèle de mise en œuvre des diverses plates-formes continentales de l'Afrique (PIDA, PDDAA / ID3A, AIDA / APCII / rads / AMV, BIAT) pour faciliter la coopération axée sur les résultats avec les partenaires stratégiques de l'UA et amélioration de la participation et de la coordination des différentes parties prenantes de l'Afrique au processus de partenariat: Commission de l'UA, APN, BAD, CER, États membres, PSO, OSC et d'autres organes de l'UA dans le cadre du Premier Plan décennal pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Consolidation des avantages des partenariats en matière de transformation

Il est nécessaire de consolider les avantages de tous les principaux partenariats stratégiques en matière de transformation à travers la prise en compte par ces partenariats des priorités de l'Agenda 2063, à savoir, l'industrialisation et le transfert de technologie, le commerce intra africain et le développement des exportations, le développement des PMME et le développement du secteur privé, l'IED et les coentreprises, et la mobilisation des ressources financières.

Il est possible d'atteindre ce résultat en réduisant les priorités et en identifiant les secteurs porteurs (par exemple la **transformation économique par l'industrialisation - les infrastructures, l'industrie manufacturière , l'agro-industrie, les OGM, et les services** à travers le transfert effectif de technologies, les réformes de développement du secteur privé et un forum d'affaires intégré, y compris pour les IED / coentreprises, à travers le **-commerce intra africain et le développement de l'exportation** et le soutien au développement des PME; la croissance inclusive et durable, **la transparence dans la gestion des ressources naturelles, le développement du contenu local et la valorisation des ressources minières**). Cela permettra un recentrage des partenariats sur les priorités actuelles et futures de l'Afrique et permettra également de réaliser les progrès, justifiant ainsi de ces partenariats.

Annexe 1: Suivi et évaluation du Premier Plan décennal de mise en œuvre

Lignes directrices pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du premier plan décennal

A. MISE EN ŒUVRE

1. Lignes directrices pour l'adoption de l'Agenda 2063

Les lignes directrices contenues dans la présente section couvrent la question de l'Agenda 2063 et de son adoption, aux niveaux national, régional et continental, en tant que cadre de développement de l'Afrique.

Agenda 2063

- des plans décennaux sont prévus sur un horizon de cinquante ans dans le cadre de l'Agenda 2063 ;
- ces plans décennaux élaborés dans le cadre des objectifs, des priorités, des cibles et des indicateurs de l'Agenda 2063 doivent, entre autres, tenir compte de la diversité de l'Afrique, notamment des petits États insulaires, des pays enclavés, des pays dotés en ressources naturelles et des pays pauvres sans ressources ;
- aux fins de l'Agenda 2063, le court terme est défini comme étant une période de 2 à 3 ans, le moyen terme, une période de 4 à 5 ans et le long terme, une période de 10 ans. Les États membres sont invités à aligner leurs cycles de planification nationale sur ces périodes, telles que définies.

Adoption/Intégration de l'Agenda 2063 par les CER, les États membres et les organes de l'UA

- les CER, les États membres et les organes de l'UA doivent adopter l'Agenda 2063 et les plans décennaux qui lui sont associés en tant que fondements de leurs visions et de leurs propres plans ;
- les CER serviront de points focaux pour faciliter l'adoption, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation par les États membres de tous les cadres continentaux liés à l'Agenda 2063 ;
- chaque État membre doit désigner une institution point focal national pour faciliter l'intégration de l'Agenda 2063 dans sa vision et ses plans nationaux. Le point focal doit également servir le plus possible de point d'entrée pour la mise en œuvre des cadres mondiaux tels que les ODD ;
- chaque État membre doit mettre en place un groupe focal national pour l'Agenda 2063, composé d'entités de la société civile et du secteur privé directement liées à l'ECOSOCC de l'UA. Ce groupe focal sera chargé, entre autres (i) de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, au niveau national (ii) de jouer un rôle de plaidoyer pour garantir et maintenir un engagement politique fort à l'égard de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux national et sous-national et (iii) sensibiliser le grand public pour qu'il participe au processus de l'Agenda 2063 et (iv) fournir des idées d'amélioration de l'Agenda 2063 ;
- Les entités nationales, régionales et continentales doivent élaborer des plans de mise en œuvre détaillés avant le lancement de l'Agenda 2063. Ces plans de mise en œuvre doivent porter, au minimum, sur les activités de lancement, le renforcement des

capacités, la gestion du cycle de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation et un calendrier indiquant, entre autres, les étapes importantes. Tous ces aspects devraient être inclus dans le programme national pour garantir que l'Agenda 2063 ne soit pas considéré comme un processus parallèle.

Engagement au niveau national

- pour que les États membres adoptent l'Agenda 2063, i) les parlements nationaux devraient considérer l'Agenda 2063 dans le processus de la planification du développement national ; ii) une fiche de rendement semestriel sera établie et publiée sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau national et iii) un mécanisme semestriel d'évaluation par les pairs africains sera appliqué pour tous les États membres dont l'évaluation des fiches de rendement sera jugée insatisfaisante ;
- des rapports semestriels d'évaluation/plaidoyer seront présentés à l'ECOSOCC de l'UA, par les groupes focaux nationaux pour indiquer le niveau d'engagement du leadership national/et les progrès réalisés en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063.

Harmonisation

- pour mieux comparer les résultats, les États membres et les CER veilleront à l'harmonisation des données par l'adhésion aux principes directeurs émis au niveau continental, par rapport aux indicateurs et leur évaluation et méthode de collecte et d'analyse des données. De même, les États membres veilleront à ce que le tableau indicatif de leurs résultats soit conforme aux indicateurs des résultats/impacts ;

2. Principes directeurs au niveau continental

Organes de l'Union africaine

- la Commission de l'Union africaine sera l'organe de supervision de l'élaboration et de l'adoption des décisions relatives à l'Agenda 2063. Ces décisions/stratégies couvriront - l'Agenda sur 50 ans; les plans décennaux, les principes directeurs sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;

- la Commission de l'UA organisera une ou plusieurs consultation (s) annuelle (s) entre les organes de l'UA et les CER sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- la Commission de l'UA/NEPAD veillera à l'élaboration des cadres et stratégies d'évaluation des CER ainsi que des capacités nationales pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, à la création et revue à mi-parcours de chaque plan décennal ;
- le Parlement panafricain (PAP) tiendra ses consultations annuelles avec l'Assemblée législative de l'Afrique sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- l'ECOSOCC tiendra des consultations bisannuelles avec les Groupes focaux des États membres sur l'Agenda 2063 ;
- aucun organe de l'Union africaine ne doit initier un cadre continental en dehors du cadre de l'Agenda 2063.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) aidera la CUA à entreprendre les actions suivantes :

- des rapports à mi-parcours et en fin de décennie sur l'Agenda 2063 seront publiés et distribués en ligne ;
- des manuels normalisés, de planification, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 seront élaborés et communiqués aux États membres à travers les CER. Ces manuels seront revus à la fin de chaque période quinquennale et de chaque période décennale ;
- une banque de données sur les experts africains en développement y compris la diaspora, sera gérée et communiquée aux CER et aux États membres.

Banque africaine de développement

- Une plate-forme et un mécanisme de mobilisation de ressources propres à l'Afrique pour le financement de l'Agenda 2063 seront créés et gérés par la Banque africaine de développement.

Association africaine des commissions de la Fonction publique

- Des pratiques communes en matière de réformes du secteur public /amélioration de la performance et de responsabilité seront documentées et utilisées pour favoriser la mise en œuvre de la Charte africaine des valeurs et principes de la Fonction publique au

niveau des États membres. Elle assurera également le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte par les États membres.

3. Lignes directrices au niveau régional

Chaque CER devra :

- désigner un point focal pour l'Agenda 2063, dans sa structure organisationnelle. Le point focal sera responsable de l'intégration/alignement de l'Agenda 2063 et d'autres initiatives stratégiques des Communautés économiques régionales ;
- communiquer aux États membres, les lignes directrices pour la mise en œuvre spécifique de l'Agenda 2063 ;
- organiser, à l'intention des États membres, des fora annuels permettant d'évaluer les performances régionales de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- faciliter/coordonner l'évaluation des capacités nationales de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- les Présidents des CER doivent faire rapport chaque année à la Conférence de l'Union africaine sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, au niveau de leur région ;
- suivre la mise en œuvre des décisions des organes délibérants, aux niveaux national et régional ;
- présenter aux organes de décision un rapport sur la mise en œuvre.

4. Lignes directrices au niveau national

Chaque État membre devra :

- désigner un ministère spécifique comme point focal pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- intégrer l'Agenda 2063 et le Plan décennal dans ses plans à long, moyen et court terme ;
- adopter un cadre d'intégration de l'Agenda 2063 dans les plans et stratégies nationales de développement. Le cadre devra au minimum i) donner aux différentes parties prenantes, la possibilité d'être sensibilisés et informés des questions liées à l'Agenda 2063 , ii) faire participer les parties prenantes à l'élaboration d'objectifs, de résultats, d'activités clés et iii) établir pour ces parties prenantes des

mécanismes de suivi et d'évaluation de l'impact de leurs interactions ;

- utiliser ses propres structures et systèmes nationaux de planification pour la mise en œuvre, les méthodes, les systèmes et les processus, les statuts et règlements, les formulaires et formats de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- élaborer les principes directeurs de la stratégie de conception et de mise en œuvre de l'Agenda 2063, pour utilisation par tous les acteurs nationaux ;
- veiller à ce que l'Assemblée législative adopte l'Agenda 2063 en tant que plan de développement de l'Afrique dans les 50 prochaines années ;
- s'assurer que tous les candidats et les partis politiques privés se servent de l'Agenda 2063 comme base de développement de leurs propres manifestes ;
- mettre en place le Groupe consultatif non gouvernemental de l'Agenda 2063 fondé sur les principes directeurs à émettre par l'ECOSOCC. Ce Groupe sera composé de champions de l'Agenda 2063 dans les États membres et facilitera la responsabilité sociale envers toutes les parties prenantes.

Financement du Groupe consultatif

- Prévoir ou introduire une taxe sur les citoyens pour financer le Groupe focal de l'ECOSOCC désigné dans la région, dans le cadre de l'agenda 2063

B. SUIVI ET ÉVALUATION

Les principes directeurs de cette section portent sur les questions relatives au suivi et à l'évaluation de l'Agenda 2063, aux niveaux continental, régional et national.

1. Principe général

- tous les États membres, les CER et les organes de l'UA participant à la mise en œuvre se serviront du cadre de résultats de l'Agenda 2063 comme base pour le Suivi/évaluation et la mise en œuvre ;
- des évaluations de fin de quinquennat et de décennie de chaque plan quinquennal sont envisagées ;

- pour garantir la comparabilité des résultats, les États membres et les CER assureront l'harmonisation des données par l'adhésion aux principes directeurs émis au niveau continental concernant les indicateurs et leur évaluation, leur méthodologie de collecte et d'analyse des données. En outre, les États membres veilleront à ce que leur grille de résultats lie les indicateurs du processus aux indicateurs des résultats/impacts.

2. Niveau continental

Organes de l'Union africaine

- la Commission de l'UA est l'organe responsable au niveau continental, de la publication des principes directeurs sur le cadre des résultats sur l'Agenda 2063, y compris les objectifs, les cibles, les indicateurs et leur évaluation, la méthodologie de collecte de données et d'analyse pour les CER/États membres ;
- la Commission de l'UA coordonne/facilite l'intégration des rapports de suivi et d'évaluation des CER et publie le rapport annuel de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- le Parlement panafricain: élabore un rapport annuel de suivi sur la performance des parlements africains en matière de promulgation de lois/règlements pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ainsi que les responsabilités de supervision connexes.
- L'ECOSOCC: avec les rapports des groupes consultatifs nationaux sur l'Agenda 2063, élabore un rapport continental de suivi et d'évaluation du point de vue des groupes de pression sociaux africains.

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

En consultation avec la Commission de l'UA et les CER,

- veillera à la transformation économique des États membres concernant l'Agenda 2063 ;
- facilitera/procèdera aux enquêtes périodiques socioéconomiques et de gouvernance pour l'évaluation, à l'échelle continentale, de l'impact de l'Agenda 2063.

Banque africaine de développement

- Établira un rapport bisannuel sur la performance des sources fiscales et des marchés de capitaux africains en matière de financement de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental.

Association des directeurs généraux africains de la statistique

- Une harmonisation des indicateurs, des définitions, et processus d'évaluation et de vérification sera effectué par l'Association à travers le programme continental actuel sur l'harmonisation des statistiques pour toutes les cibles de l'Agenda 2063.
- L'association examinera, au niveau national, le cadre harmonisé après chaque évaluation à mi-parcours et de fin de décennie de l'Agenda 2063.

3. Niveau régional

Chaque CER devra :

- désigner au sein de ses structures, un point focal chargé de la coordination / facilitation de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'Agenda 2063, par les États membres ainsi que des programmes régionaux sur l'Agenda 2063;
- donner aux États membres les directives régionales spécifiques de suivi et d'évaluation sur l'Agenda 2063;
- organiser des fora annuels qui permettent aux États membres d'examiner les performances régionales de suivi et d'évaluation sur l'Agenda 2063;
- fournir un cadre pour l'harmonisation des statistiques du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063 au niveau de chaque État membre;
- faciliter/coordonner l'évaluation des capacités nationales en matière de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- faciliter/coordonner l'élaboration d'un rapport de suivi et d'évaluation régional intégré sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 par les États membres et les programmes régionaux.

4. Niveau national

Chaque État membre devra:

- désigner une entité spécifique pour la facilitation/coordination du suivi annuel de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;

- désigner une entité spécifique pour la facilitation / coordination de l'évaluation à mi-parcours et de fin de décennie de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- utiliser ses systèmes / structures de suivi et d'évaluation nationaux des méthodologies, des systèmes et des processus, Statuts et règlements, les formes et formats et outils de suivi et d'évaluation. Les outils de suivi et d'évaluation utilisés par chaque État membre doivent être de dimensions à la fois quantitatives et qualitatives ;
- intégrer le Cadre de résultats et les systèmes de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 et des ODD ;
- élaborer les lignes directrices de la stratégie de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, à l'intention de tous les acteurs nationaux ;
- élaborer les rapports d'évaluation à mi-parcours et de fin de décennie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ces rapports à soumettre aux CER devront être disponibles au plus tard dans six mois à partir de l'étape indiquée ;
- se conformer au Mécanisme d'évaluation par les pairs sur une base bisannuelle afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- élaborer les rapports annuels de suivi sur l'Agenda 2063 et les présenter à l'organe national législatif ;
- constituer un Groupe consultatif non gouvernemental sur l'Agenda 2063 fondé sur les principes directeurs émis par l'ECOSOCC. Ce groupe sera constitué de champions de l'Agenda 2063 dans les États membres et facilitera la responsabilité sociale envers toutes les parties prenantes.

ANNEXE 3 : AGENDA 2063 ET LES OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE : ELEMENTS COMMUNS

Aspiration 1: *Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable*

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Objectifs	Domaines prioritaires pour 2063	
1. Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être	<i>1.1.1. Revenus et Emplois</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P3e) Exploiter la dynamique des populations pour le développement (paragraphe 46/47)
	<i>1.1.2 Pauvreté et faim</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P1a) Croissance inclusive qui réduit l'inégalité (Paragraphe 21) • (P3a) Éradication de la pauvreté
	<i>1.1.3. Sécurité sociale et protection, y compris les personnes handicapées</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P1a) Croissance inclusive qui réduit les inégalités (Paragraphe 21) • P3e) Exploiter la dynamique des populations pour le développement (paragraphe 46/47)
	<i>1.1.4 Habitats modernes et vivables et qualité des services de base</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P3g) Améliorer l'accès aux établissements humains durables • P3e) Exploiter la dynamique des populations pour le développement (paragraphe 46/47) • P4b) Améliorer l'accès à l'eau potable pour tous (Paragraphe 55)
2. Citoyens bien formés et révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation	<i>1.2.1 Éducation et révolution des compétences en science, technologie et innovation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P2a) renforcement des capacités technologiques de l'Agenda de transformation de l'Afrique (29/32) • P3b) éducation et développement du capital humain (paragraphe 39/41) • P3e) Tirer parti de la dynamique des populations pour le développement (Paragraphe 46/47)
3. Populations en bonne santé et très bien alimentées	<i>1.3.1 Santé & Nutrition</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P3c) Accès universel et équitable aux soins de santé de qualité (Paragraphe 42) • P1b) Agriculture durable, autosuffisance alimentaire et nutrition (Paragraphe 22) • P3e) Tirer parti de la dynamique des

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Objectifs	Domaines prioritaires pour 2063	
		populations pour le développement (paragraphe 46/47)
4. Économies structurellement transformées pour créer une croissance partagée	1.4.1. croissance économique durable et inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • P1a) Croissance inclusive qui réduit les inégalités (Paragraphe 21)
	1.4.2. <i>Manufacture, Industrialisation & Valorisation sous-tendues par la STI</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P1c) Diversification, industrialisation et valeur ajoutée (paragraphe 23) • P2a) renforcement des capacités technologiques au service de la transformation de l'Agenda de l'Afrique (29/32)
	1.4.3 <i>Diversification & Résilience économiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P1c) Diversification. Industrialisation et Valeur ajoutée (paragraphe 23) • P1d) Développement du secteur des services (Paragraphe 24/25)
5. Agriculture moderne et une économie bleue pour une production & productivité accrue	1.5.1 <i>Production et Productivité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P1b) agriculture durable, autosuffisance alimentaire et nutrition (Paragraphe 22)
	1.5.2 <i>Économie bleue</i>	
6. Environnement durable et des économies et communautés résilientes au climat	1.6.1 <i>Modes de consommation durables</i>	
	1.6.2 <i>Conservation de la Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P4a) Améliorer les ressources naturelles et la gestion de la biodiversité (Paragraphe 54)
	1.6.3 <i>Sécurité de l'eau</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P4b) Améliorer l'accès à l'eau potable pour tous (Paragraphe 55)
	1.6.4 <i>Résilience au climat & aux Catastrophes naturelles</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P4c) Réagir efficacement aux changements climatiques (Paragraphe 56/60) • P4d) Recherche d'une solution aux problèmes de désertification, dégradation des sols, érosion des sols, inondations et sécheresse (Paragraphe 61/62) • P4e) prévention des catastrophes naturelles et gestion des risques (Paragraphe 63)
	1.6.5 <i>Énergies renouvelables</i>	

Aspiration 2: un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Objectifs	Domaines prioritaires pour 2063	
7. Une Afrique unie (fédération ou Confédération)	<i>2.1.1 Cadres et Institutions pour une Afrique unie</i>	
8. L'Afrique est interconnectée par des infrastructures modernes	<i>2.2.1. Communications et connectivité des infrastructures</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P1e) développement des infrastructures (Paragraphe 26) • P3b) Éducation et mise en valeur du capital humain (paragraphe 39/41)

Aspiration 3: Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Objectifs	Domaines prioritaires pour 2063	
9. Un continent où les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la justice et l'État de droit seront pleinement ancrés	<i>3.1.1 Démocratie et bonne gouvernance</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P3e) Tirer parti de la dynamique des populations pour le développement (Paragraphe 46/47)
	<i>3.1.2 Droit de l'homme, Justice et État de droit</i>	
10. Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux	<i>3.2.1 Institutions & Leadership</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P3e) Tirer parti de la dynamique des populations pour le développement (Paragraphe 46/47)
	<i>3.2.2 Développement participatif et gouvernance locale</i>	

Aspiration 4: Une Afrique en paix et en sécurité

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Objectifs	Domaines prioritaires pour 2063	
11. La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées	<i>4.1.1 Maintien et restauration de la paix et de la sécurité</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P5a) Lutter contre les causes profondes des conflits (Paragraphe 66) • P5b) Prévention des foyers de conflits armés (Paragraphe 67)

12. Une Afrique stable et sécurisée	4.1.2 Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité	
	4.1.3 Renforcement de la défense & paix	
13. Une APSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle	4.1.4 Capacités des forces africaines de sécurité	

Aspiration 5: Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Objectifs	Domaines prioritaires pour 2063	
14. Atteindre l'apogée de la Renaissance culturelle africaine	5.2.1 Valeurs & Idéaux du Panafricanisme	
	5.2.2 Valeurs culturelles & Renaissance africaine	
	5.2.3 Patrimoine culturel, artistique & biens culturels	

Aspiration 6: Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Objectifs	Domaines prioritaires pour 2063	
15. Égalité totale entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	6.1.2. Autonomisation des femmes et des jeunes filles	<ul style="list-style-type: none"> • P3d) égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes (Paragraphe 43/45) • P3b) Éducation et développement du capital humain (Paragraphe 39/41)
	6.1.1. Violence & Discrimination	
16. Jeunesse engagée et responsabilisée	6.2.1. Autonomisation des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • P3f) Implication de la jeunesse africaine

Aspiration 7: une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde

AGENDA 2063		POSITION AFRICAINE COMMUNE
Objectifs	Domaines prioritaires pour 2063	
17. Un partenaire majeur aux affaires internationales et catalyseur de la coexistence pacifique	<i>7.1.1 Place de l'Afrique dans les enjeux mondiaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P2a) Renforcement des capacités en matière de Technologie pour l'Agenda de transformation de l'Afrique (29/32)
	<i>7.1.2 Partenariats</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P6 Partenariats: (Paragraphe 77/86) • P6c) Mise en œuvre des engagements existants et promotion de la qualité et de la prévisibilité du financement extérieur (Paragraphe 75/76)
18. Une Afrique entièrement capable et qui dispose des moyens de financer son développement.	<i>7.2.1 Marchés de capitaux africains</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P6b) Accroître au maximum le financement novateur (Paragraphe 74)
	<i>7.2.2 Systèmes fiscaux & recettes du secteur public</i>	<ul style="list-style-type: none"> • P6a) Renforcement de la mobilisation des ressources locales (Paragraphe 72/73)
	<i>7.2.3 Aide au développement</i>	

Annexe 3 : Agenda 2063 et objectifs de développement durable: Aspects communs

Agenda 2063			Objectifs Développement Durable des Nations Unies	
	Objectifs	Domaines prioritaires		
1.	Niveau élevé de vie, qualité de vie et bien-être de tous les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus, emplois et travail décent • Pauvreté, inégalité et faim • Sécurité sociale et protection, y compris les personnes handicapées • Habitats modernes, abordables et viables et services de base de qualité 	1. 2. 8. 11.	<p>Fin à la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde</p> <p>Fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p> <p>Promouvoir une croissance soutenue, durable et inclusive économique, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.</p> <p>Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sécurisés, résistants et durables.</p>
2.	Citoyens bien éduqués et révolution compétences soutenue par la science, la technologie et l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> • Révolution des compétences tirée par l'éducation et la science, la technologie et l'innovation (STI) 	4.	Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir des possibilités d'apprentissage pour tous.
3.	Citoyens en bonne santé et bien nourris.	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et nutrition 	3.	Veiller à une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous à tous les âges.
4.	Economies transformées.	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance économique durable et inclusive • Manufacturation industrialisation et valeur ajoutée tirées par les STI • La diversification économique et la résilience 	8. 9.	<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, durable et inclusive, le plein emploi productif et le travail décent pour tous.</p> <p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.</p>
5.	L'agriculture moderne pour accroître la productivité et la production.	<ul style="list-style-type: none"> • La productivité et la production agricoles 	2.	fin à la faim, atteindre la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
6.	Économie bleue / océan pour la croissance économique accélérée.	<ul style="list-style-type: none"> • ressources marines et énergie Les opérations portuaires et le transport maritime 	14.	conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable.

7.	Économies et collectivités écologiquement durables et résilientes au climat.	<ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles. • sécurité de l'eau • résilience climatique et préparation aux catastrophes naturelles 	6.	Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.
			7.	Assurer l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous
			13.	Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences.
			15.	Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, la gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, et stopper et inverser la dégradation des terres et stopper la perte de biodiversité.
8.	Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)	<ul style="list-style-type: none"> • Les cadres et les institutions pour une Afrique unie 		
9.	Institutions financières et monétaires continentales établies et fonctionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions financières et monétaires 		
10.	Infrastructures de classe mondiale sillonnent l'Afrique.	<ul style="list-style-type: none"> • Connectivité des communications et des infrastructures. 	9.	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir l'industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation.
11.	Les valeurs démocratiques, les pratiques, les principes universels des droits de l'homme, la justice et la primauté du droit ancrés.	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie et bonne gouvernance • Droits de l'homme, justice et primauté du droit 	16.	Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, réaliser l'accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.
12.	Institutions capables et leadership transformatif en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et leadership • Le développement participatif et la gouvernance locale. 	16.	Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusifs pour le développement durable, de fournir un accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.
13.	Paix, sécurité et stabilité préservées.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation de la paix et de la sécurité 	16.	Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, réaliser l'accès à la justice pour tous et bâtir des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.
14.	Une Afrique stable et pacifique.	<ul style="list-style-type: none"> • Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité 		

		<ul style="list-style-type: none"> • Défense, sécurité et paix 		
15.	Une APSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les piliers APSA entièrement opérationnels et fonctionnels 		
16.	Renaissance culturelle africaine prééminente.	<ul style="list-style-type: none"> • Les valeurs et les idéaux du panafricanisme Valeurs culturelles et Renaissance africaine • Le patrimoine culturel, les arts et les entreprises créatives 		
17.	Pleine égalité des sexes dans toutes les sphères de la vie..	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes et des filles La violence et la discrimination contre les femmes et les filles 	5.	Réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles.
18.	Jeunes et enfants engagés et habilités.	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant 	4. 5.	Assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et promouvoir les possibilités d'apprentissage à vie pour tous. Atteindre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.
19.	L'Afrique comme partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique.	<ul style="list-style-type: none"> • La place de l'Afrique dans les affaires mondiales Partenariats 	17.	Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.
20.	Afrique assume l'entière responsabilité du financement de ses objectifs de développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Les marchés de capitaux africains • Les systèmes fiscaux et les recettes du secteur public • L'aide au développement 	10. 17.	Réduire les inégalités au sein et entre les pays. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Annexe 4: Programmes et initiatives à impact rapide

Contexte

Les participants à la Retraite ministérielle du Conseil exécutif, tenue du 24 au 26 janvier 2014 à Bahar Dar, ont réfléchi au Cadre de l'Agenda 2063 et convenu des mesures à prendre pour renforcer la gestion durable des ressources en Afrique et accélérer la transformation et le développement industriel agricole. Les ministres ont plus précisément recommandé fortement de propulser la croissance et la transformation par une mise en œuvre rapide des programmes identifiés par l'Agenda 2063 étant donné ses liens étroits en aval et en amont avec l'économie. Le Sommet de l'UA tenu en juin 2014, à Malabo, «INVITE la Commission à continuer d'étudier et d'élaborer des actions concrètes dans la mise en œuvre des programmes et des projets prioritaires

La participants à la Retraite ministérielle ont chargé la Commission de l'UA, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) d'élaborer d'une étude d'évaluation et un programme. Le XXIIe Sommet de l'UA tenu en juin 2014 à Malabo (Guinée équatoriale), a pris la Décision EX.CL/Dec.821 (XXV) qui « INVITE la Commission à continuer d'étudier et d'élaborer des actions concrètes dans la mise en œuvre des programmes et des projets prioritaires arrêtés dans le cadre de l'Agenda 2063 susmentionné ainsi que la Capitalisation des opportunités dans le secteur de l'aviation dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro avec l'unification de l'espace aérien africain par le biais du dialogue et des efforts conjugués impliquant un large éventail de parties prenantes et tout autre initiative d'intégration conforme à l'esprit de l'Agenda 2063 »

A. Réseau africain intégré de trains à grande vitesse

Ce réseau vise à connecter toutes les capitales africaines et les centres commerciaux par un réseau de trains à grande vitesse pour faciliter la circulation des biens, des services et des personnes en Afrique et décongestionner également les transports des systèmes déjà existants et à venir.

Une université africaine virtuelle et en ligne

Accroître l'accès à l'enseignement supérieur et continu en Afrique par le fait d'atteindre un grand nombre d'étudiants et de professionnels dans plusieurs sites simultanément et de développer des ressources pertinentes et de haute qualité pour l'apprentissage à distance et en ligne (ODeL) pour offrir au futur étudiant l'accès garanti à l'Université où qu'il se trouve partout dans le monde et à tout moment (24 heures par jour, 7 jours par semaine).

Formulation d'une stratégie des produits de base

Permettant aux pays africains d'ajouter de la valeur, d'extraire des rentes plus élevées de leurs produits, d'être intégrés dans les chaînes de valeur mondiales, et de promouvoir la diversification verticale et horizontale ancrée dans l'ajout de valeur et le développement du contenu local.

Création d'un forum annuel africain

Pour rassembler, une fois par an, les leaders politiques africains, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile, pour discuter des développements et des contraintes ainsi que des mesures à prendre pour réaliser les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063.

Mise en place d'une zone de libre-échange continentale d'ici 2017

Pour accélérer de manière significative la croissance du commerce intra-africain et l'utilisation du commerce plus efficacement en tant que moteur de la croissance et du développement durable, par le biais du doublement du commerce intra-africain en 2022, renforcer la voix commune et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales et mettre en place les institutions financières suivantes dans les délais convenus: Banque africaine d'investissement et Bourse panafricaine (2016); Fonds monétaire africain (2018); et Banque centrale africaine (2028/34).

Le passeport africain et la libre circulation des personnes

Transformer les lois de l'Afrique, qui restent généralement restrictives sur la circulation des personnes, malgré les engagements politiques pour faire tomber les frontières en vue de la promotion de la délivrance des visas par les États membres et de l'amélioration de la libre circulation des citoyens africains dans tous les pays africains d'ici 2018.

Mise en œuvre du projet du barrage du Grand Inga

Le développement optimal du barrage d'Inga va générer 43 200 MW de puissance pour soutenir les pôles énergétiques régionaux actuels et leur service combiné pour transformer l'Afrique des sources traditionnelles aux sources modernes d'énergie et assurer l'accès de tous les Africains à l'électricité propre et abordable.

Le réseau électronique panafricain

Nécessite un large éventail de parties prenantes et envisage de mettre en place des politiques et des stratégies qui mèneront à des e-applications et à des services transformationnels en Afrique en particulier l'infrastructure terrestre à large bande intra-africaine et la cyber sécurité faisant ainsi de la révolution de l'information la base de la prestation de services dans les industries bio et de nanotechnologie pour finalement transformer l'Afrique en une e-société.

Faire taire les armes d'ici 2020

Mettre fin à toutes les guerres, aux conflits civils, à la violence basée sur le genre et aux conflits violents et prévenir les génocides. Surveiller les progrès par la création et l'opérationnalisation d'un indice de la sécurité humaine en Afrique (ISSA).

Stratégie spatiale africaine

Cette initiative vise à renforcer l'utilisation par l'Afrique de l'espace pour soutenir son développement. L'espace est d'une importance critique pour le développement de l'Afrique dans tous les domaines: l'agriculture, la gestion des catastrophes, la télédétection, les prévisions climatiques, la banque et la finance, ainsi que la défense et la sécurité. L'accès de l'Afrique aux produits des technologies de l'espace n'est plus une question de luxe et il y a nécessité d'accélérer l'accès à ces technologies et ces produits. De nouveaux développements dans les technologies satellitaires rendent celles-ci très accessibles pour les pays africains.

Création du marché unique du transport aérien africain

Ce projet phare vise à établir un marché unique du transport aérien en Afrique pour faciliter le transport aérien en Afrique.

Mise en place des institutions financières continentales africaines

La mise en place des institutions financières continentales en Afrique vise à accélérer l'intégration et le développement socio-économique du continent, car elles sont des institutions importantes pour la mobilisation des ressources et la gestion du secteur financier.

Annexe 5: Facteurs essentiels de succès, risques potentiels et stratégies d'atténuation

Le document cadre de l'Agenda 2063 énumère les facteurs clés de succès, les risques potentiels et les stratégies d'atténuation concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Cette annexe décrit ces questions dans le cadre du premier plan décennal par rapport à l'horizon de 50 ans dans le document technique.

Les facteurs essentiels de succès sont: le leadership et l'engagement politique, la nécessité d'avoir des États de développement capables, assurant la participation, l'inclusion et l'autonomisation des citoyens, et l'orientation des résultats.

Les risques/menaces et les stratégies d'atténuation sont les conflits, l'instabilité et l'insécurité, l'incapacité à exploiter le dividende démographique, les risques climatiques et les catastrophes naturelles, les chocs externes et l'insuffisance de ressources.

1. Il est indiqué ci-dessous certains des facteurs essentiels de succès, et les mesures qui ont été prises pour créer ces facteurs et assurer ainsi la mise en œuvre de l'Agenda 2063/Premier Plan décennal.

Leadership et engagement politique

Il s'agit d'un facteur critique qui façonnera l'avenir de l'Afrique et déterminera le succès de l'Agenda 2063. Le leadership de la transformation sera nécessaire dans tous les domaines et à tous les niveaux: politique, affaires, industries ; universitaires ; religion, chefferie, culture, santé, entre autres.

- Les mécanismes de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ont identifié des points de leadership aux niveaux national, régional et continental et attribué des rôles, des responsabilités et des obligations à chacun d'eux. Un cadre de suivi et d'évaluation a été proposé pour suivre la performance de chacun des points de leadership - veiller au respect de leurs responsabilités.
- Pour assurer l'engagement politique, des Groupes consultatifs nationaux de l'Agenda 2063 composés d'acteurs non étatiques facilités par l'ECOSOCC de l'UA assureront le plaidoyer, participeront et suivront la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ils devraient engager le leadership politique en tout temps en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2063. En outre, le Parlement panafricain a été chargé de veiller à ce que tous les parlements africains adoptent l'Agenda 2063 comme le programme de développement de l'Afrique et aussi de faire le plaidoyer pour les partis politiques africains dans le cadre de l'utilisation de l'Agenda 2063 comme base pour la préparation de leurs manifestes de campagne.

- Le premier signe de l'engagement politique au plus haut niveau pour la mise en œuvre / supervision de l'Agenda 2063 est la création de Comité ministériel sur l'Agenda 2063 par le Conseil exécutif de l'UA. Ce comité devrait galvaniser les dirigeants politiques pour assurer la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063.

État de développement capable

La capacité des États membres à intégrer le Cadre de résultats du Plan décennal dans le système de planification national est la clé de la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il faudra pour cela que les États membres aient des professionnels, des institutions, des systèmes et des processus capables à tous les niveaux pour gérer le processus de développement national sur la base du cadre de résultats du Plan décennal.

- L'objectif 12, les domaines prioritaires 1 et 2 (Aspiration 3) du Cadre de Résultats concernent la construction d'États de développement capables. La mise en œuvre des aspects des stratégies dans le cadre des cibles de l'objectif est liée au renforcement des capacités des institutions du secteur public dans le domaine de l'intégration, du suivi et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 en particulier et la gestion économique/du développement en général.
- Un plan d'évaluation et de développement des capacités est en train d'être élaboré pour les CER et les organes continentaux qui seront impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Premier Plan décennal. La prochaine étape consistera à élaborer un plan d'évaluation/développement des capacités pour les États membres sur la base d'un échantillon d'États membres. La mise en œuvre de tous les plans de développement des capacités par les différentes parties prenantes facilitera grandement la mise en œuvre effective et dans les délais du Premier Plan décennal à tous les niveaux.
- Afin de renforcer les capacités en matière d'intégration dans les législations nationales, des manuels opérationnels pour la mise en œuvre du Premier Plan décennal à tous les niveaux devront être élaborés et communiqués aux parties prenantes. Ces manuels renforceront le respect des procédures et garantiront la cohérence et la prévisibilité en ce qui concerne les résultats des tâches assignées aux diverses parties prenantes.

Financement et mobilisation des ressources

Un financement prévisible et durable est essentiel pour la mise en œuvre du Premier Plan décennal. C'est pourquoi, des mesures sont en train d'être prises afin que

des fonds soient disponibles aux niveaux national, régional et continental pour la mise en œuvre du Plan. Les principales mesures sont les suivantes :

- l'élaboration de stratégies globales pour le financement, la mobilisation des ressources internes et l'établissement de partenariats, identifiant les différents domaines du plan qui nécessitent des interventions supplémentaires/nouvelles aux niveaux national, régional et continental et l'identification de sources potentielles de financement pour chaque domaine d'intervention. Les stratégies consisteront également à prendre des mesures concrètes pour que l'intermédiation soit opérationnelle/possible aux trois niveaux de la mise en œuvre ;
- l'objectif 20, domaines prioritaires 2 et 3 au titre de l'Aspiration 7 du Premier Plan décennal définit des cibles/stratégies visant à aider les États membres à augmenter le volume des ressources internes mobilisées en termes réels et à prendre des mesures pour réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide et tirer le maximum d'avantages des partenariats.

Participation, inclusion et autonomisation des citoyens

La participation effective de toutes les parties prenantes à la conception /au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda est un facteur essentiel de succès qui permettra d'améliorer la compréhension et la connaissance de l'Agenda 2063, l'appropriation, la mobilisation des ressources, l'engagement individuel et collectif.

- agenda 2063 a été préparé grâce à un processus participatif - principaux groupes - secteur privé, groupes de réflexion, groupes confessionnels, jeunes, femmes, médias, planificateurs, OSC, diaspora, CER, ont été consultés. Les États membres doivent utiliser leurs systèmes nationaux pour obtenir les observations des citoyens à travers un processus participatif pour les soumettre à la Commission de l'UA ;
- le cadre de mise en œuvre proposé pour le plan décennal prévoit ECOSOCC pour faciliter, en collaboration avec les gouvernements des États membres stimulent les acteurs non étatiques dans l'intégration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063. En outre, il doit y avoir une Plate-forme annuelle des parties prenantes où les parties prenantes de toutes les formations du continent africain, y compris la diaspora participeront aux discussions sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ;
- l'inclusion de tous les citoyens dans les processus et les résultats de l'Agenda 2063 est au cœur des aspirations 1,4 et 6 de l'Agenda, où les objectifs et les stratégies spécifiques doivent être mis en place pour améliorer l'accès productif et la participation aux opportunités économiques des pauvres; et assurer une protection sociale aux

personnes vulnérables, marginalisées et handicapées et l'autonomisation des femmes et des jeunes ;

- l'implication des citoyens est au cœur de la stratégie de communication qui a été élaborée sous la forme d'un Appel à l'action et qui sera mise en œuvre pour mobiliser les citoyens africains.

Cadre de résultats

- des efforts ont été faits pour qu'il y ait un changement d'approche de la planification en ce qui concerne les résultats à atteindre aux niveaux national et continental. Un examen des plans nationaux montre que les pays recourent de plus en plus au Cadre de résultats comme base pour le suivi et l'évaluation de leurs plans. Et cette tendance est renforcée par le cadre de résultats de l'Agenda 2063 que les États membres sont appelés à intégrer dans leurs systèmes nationaux ;
- le rôle assigné aux groupes consultatifs nationaux sur l'Agenda 2063 est de veiller à ce que le Cadre de résultats de l'Agenda 2063 ne reste pas lettre morte mais soit utilisé pour assurer la responsabilité des parties prenantes

Rôles convenus et juridiquement définis entre la CUA et les CER en ce qui concerne la mise en œuvre

Les arrangements institutionnels proposés assignent des rôles essentiels à la CUA et aux CER pour ce qui de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du premier Plan décennal. Il est confié un rôle spécifique d'être le lien entre la CUA et les États membres dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Pour que ce lien soit efficace, les mandats des CER et de la CUA non seulement doivent être harmonisés mais doivent aussi répondre aux obligations convenues. Des efforts sont faits pour assurer cela.

- Il existe déjà une plateforme qui permet à la Commission de l'UA et aux CER de discuter et de convenir de questions stratégiques liées à l'Agenda 2063 et d'autres questions avant de faire des propositions au Conseil exécutif. À cet égard, une étude devra être menée sur la division du travail entre la CUA et les CER en ce qui concerne la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Premier Plan décennal. Une fois l'étude achevée, les deux parties devraient dans le court/moyen terme signer un Protocole d'accord sur leurs obligations et rôles respectifs.
- La création du comité ministériel sur l'Agenda 2063 qui représente les Présidents des CER, permettra à la CUA et aux CER de travailler dans l'harmonie dans la mise en œuvre du Premier Plan décennal. Les conclusions des discussions du Comité, lorsqu'elles seront adoptées par

le Sommet, seront contraignantes pour la CUA et les CER. Le Comité, en sa qualité de représentant des Présidents des CER, et qui exerce des fonctions de supervision sur la CUA en ce qui concerne l'Agenda 2063, à travers le processus de validation, veillera à ce que la CUA et les CER travaillent dans l'harmonie pour assurer la mise en œuvre du Premier Plan décennal.

2. Risques, menaces et stratégies d'atténuation

Il est indiqué certains des risques/menaces qui pourraient affecter la mise en œuvre du Premier Plan décennal et de certaines stratégies d'atténuation :

Conflits, instabilité et insécurité

Le Manque de pluralisme, la mauvaise gestion des diversités (ethniques et religieuses surtout), la concurrence pour des ressources rares et les conséquences de la mauvaise gestion économique nationale sont les principales causes des conflits sur le continent.

- l'Architecture africaine de gouvernance de l'Union est le cadre de règlement du problème du pluralisme. Le, domaine prioritaire (1)- Valeurs et pratiques démocratiques - de l'objectif 11 -'Aspiration 3 - détermine la norme pour la promotion du pluralisme politique sur le continent. En outre, l'enracinement des cultures démocratiques permettra la tolérance religieuse, dont l'absence a tendance à être une source de conflit et de l'insécurité dans certains États membres ;
- l'Agenda 2063 fournit des cadres pour la gestion des diversités aux niveaux national et continental. Au niveau national, l'Aspiration 4, objectif 13, domaine prioritaire (1) Maintien et restauration de la paix et de la sécurité nécessite la mise en œuvre de politiques et de stratégies au niveau national pour la gestion de l'ethnicité, de l'exclusion et du fanatisme religieux ;
- au niveau continental, l'Agenda 2063 répond aux préoccupations des petits États insulaires (économie bleue / besoins des petits États insulaires), les États enclavés (connectivité ferroviaire du port à la capitale), États de base des ressources non naturelles (diversification). En outre, les résultats attendus dans chaque domaine ont permis de refléter le fait que les États membres sont à différents points de croissance /trajectoire de développement ;
- la compétition pour les ressources limitées - terres, eau, ressources extractives - entre autres, car les causes profondes des conflits ont été éliminées grâce à la nécessité de la mise en œuvre de la politique foncière de l'UA et de la Vision minière africaine dans le cadre de l'Agenda 2063. Par exemple, ce dernier prévoit la reconnaissance,

l'intégration de l'exploitation minière artisanale - une source majeure de conflits dans la stratégie minière nationale ;

- l'Agenda 2063 ne peut être mis en œuvre si les capacités de gestion de développement national sont déficientes. Il a été prévu tel que susmentionné d'assurer le renforcement des capacités dans l'Agenda 2063 pour gérer le processus de développement et les résultats qui sont inclusif et transparent ;
- enfin, l'Agenda 2063 reconnaît la prévention, la résolution des conflits, y compris la gestion post-conflit comme la clé de la réalisation des aspirations de l'Afrique d'ici 2063. En raison de cela, trois des 18 objectifs concernent les questions liées à la paix et à la sécurité sur le continent.

Incapacité d'exploiter le dividende démographique

Au cours des 50 prochaines années, le plus grand atout unique de l'Afrique, mais aussi son talon d'Achille potentiel sera la jeunesse de sa population. La hausse probable de la population des jeunes est leur contribution à la croissance économique entraînant une augmentation des revenus et l'emploi. Le risque de baisse est l'incapacité de leur fournir un emploi rémunérateur créant ainsi une source potentielle d'instabilité.

- l'Agenda 2063 propose des stratégies pour la prévention du risque de baisse. Par exemple, au titre de l'aspiration 1, objectif 2, domaine prioritaire (1) Éducation et révolution des compétences sous-tendues par les STI- les jeunes devraient bénéficier de l'enseignement secondaire gratuit et obligatoire, de compétences professionnelles en science, technologie et innovation aux niveaux tertiaire et de l'EFTP ;
- afin que ces compétences soient utilisées pour la croissance de l'économie et la réduction du chômage des jeunes (i) il est fait obligation aux États membres au titre de l'Aspiration 1 - objectif 5, domaine prioritaire 1- dans le cadre du CAADEP, de mettre en place/ un cadre pour augmenter l'emploi des jeunes de 30%, sur l'ensemble des chaînes de valeur agricoles en 2023 et (ii) au titre de l'aspiration 6, objectif 18, domaine prioritaire (1) d'ici 2023 au moins 15% de toutes les jeunes entreprises émanent des jeunes qui seront autonomes en ayant amélioré et au capital / finance, et au marché, entre autres, avec l'objectif de réduire le taux de chômage des jeunes en 2013 au moins de 25%.

Risques climatiques et catastrophes naturelles

Le groupe Intergouvernemental sur les changements climatiques a déclaré l'Afrique comme l'un des continents les plus vulnérables au changement climatique et à la variabilité dans le contexte d'une faible capacité d'adaptation.

- pour prévenir la conséquence sur le changement climatique et la variabilité sur les moyens de subsistance de l'AFRIQUE basés sur la terre, la mer et les cours d'eau, etc. aspiration 1, objectif 6, domaine prioritaire (3) est de résoudre les questions de résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles qui en découlent. Les cibles et les stratégies ont été fixées et doivent être mises en place pour permettre aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux éleveurs de pratiquer des systèmes de production résilients au changement climatique, de réduire les niveaux d'émissions découlant de la perte de biodiversité de l'agriculture, de l'utilisation des terres et la déforestation ;
- un fonds africain pour le climat doit être mis en place et utilisé pour élaborer/mettre en œuvre des stratégies d'intervention au niveau national. Le Fonds doit compléter la part de l'Afrique dans le fonds mondial destiné à mettre en œuvre les politiques intelligentes de développement de la résilience au changement climatique, au niveau national.

Chocs extérieurs

- les pays africains ont été et continueront d'être extrêmement vulnérables aux aléas des forces du marché mondial. Les principaux facteurs qui ont provoqué ces chocs ont été la baisse des cours des produits de base, les chocs financiers et l'effondrement des économies des principaux partenaires commerciaux de l'Afrique, les technologies perturbatrices, entre autres. Les stratégies proposées pour l'atténuation des risques sont les suivantes:
- **Baisse des produits de base :** Pour réduire les risques externes en raison de la baisse des prix des produits de base, l'Agenda 2063, aspiration 1, objectif 4 est consacrée à la transformation des économies africaines par la valorisation des produits agricoles et des matières premières extractives - pour créer des emplois et réduire l'impact des fluctuations des prix des matières premières sur les économies de l'Afrique. L'objectif prévoit également la diversification économique des États membres – en vue de minimiser l'impact des chocs économiques externes sur les revenus, la production et l'emploi.
- **Chocs financiers extérieurs :** Les chocs financiers émanant, par exemple, de l'échec des institutions financières dans le monde occidental, pourraient créer le chaos pour les économies africaines par la réduction des investissements directs étrangers, la fuite des capitaux propres privés et son effet sur les taux de change. L'Agenda 2063 tente de répondre à cette menace en réduisant la dépendance vis-à-vis de l'aide / entrées de capitaux étrangers dans le financement du développement des continents. Les bourses nationales, régionales et continentales sont prévues, une Banque africaine d'investissement, Agence africaine de garantie des

crédits, l'Institut africain de transfert de Fonds, l'Africa50 et une Union monétaire de l'Afrique doivent être créés afin de réduire la dépendance de l'Afrique sur le système financier mondial. Une stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 a été élaborée pour permettre à l'Afrique de trouver les moyens de financer son développement à partir de ses propres ressources à plus long terme.

- **Technologies perturbatrices:** En ce qui concerne les technologies perturbatrices Le principal risque ou menace pour l'Afrique c'est que ses ressources naturelles/matières premières en tant que contribution au processus de production mondiale deviennent moins importantes du fait des progrès de la science et de la biotechnologie. Heureusement pour l'Afrique, elle a la chance et le droit d'utiliser toujours l'ancienne technologie pour fabriquer des produits pour le marché africain émanant de l'intégration tout en renforçant ses capacités grâce à des investissements dans la science, la technologie et l'innovation / recherche-développement pour être souple et capable de s'adapter à un environnement technologique perturbateur. Par exemple en ce qui concerne le pétrole, l'Afrique a encore la responsabilité de fournir de l'énergie aux ménages, aux usines et aux bureaux; ainsi qu'à la classe moyenne en expansion dont les membres seront propriétaires de leur voiture. L'Afrique n'a donc pas à se préoccuper à moyen terme de la baisse de la demande mondiale pour son pétrole du fait que son pétrole serait remplacé par une technologie perturbatrice.

ANNEXE 6: BESOINS DE FINANCEMENT ET SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT

Aspiration 1: <i>Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable</i>		
NATIONAL		
L'utilisation des fonds	Sources potentielles de financement	
Objectif 1: Un niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous	Les interventions au titre des objectifs 2-6 détermineront la réalisation de l'objectif 1. Peu d'interventions sont traitées dans le cadre de cet objectif sont pertinentes, mais ne sont pas pris en compte par des interventions dans les buts 2-6	
	L'augmentation des investissements dans l'agriculture ainsi que dans les programmes en faveur des pauvres pour réduire la faim et la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement du gouvernement – Allocation d'un minimum de 10% du budget national au CAADP. • Opérations de micro finance qui seront financées par l'augmentation (capitalisation accrue) des investissements de micro finance et investissements étrangers directs à combiner avec les investissements de micro finance dans les domaines de la gouvernance, de la gestion et des opérations. • Financement commercial qui sera financé par les banques commerciales, les IED, les fonds privés africains et les actions des entreprises, et des facilités de garantie telles que l'Agence africaine de garantie des crédits prévue (ACGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit. • L'IED avec un objectif de transfert de technologie et de savoir-faire et de développement du contenu local grâce à la participation des PMME locales • PPP avec l'objectif de développement du contenu local négocié et de la participation du secteur privé local • Fonds Africa50 qui mobilisera des fonds africains de pension, des fonds souverains africains et des réserves des banques centrales africaines et d'autres investisseurs institutionnels africains

		<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de la diaspora via les obligations, les fonds communs de placement ou la participation directe à des projets
	<p>Transfert/aide aux personnes socialement défavorisées et vulnérables (y compris les handicapées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget des dépenses publiques récurrentes qui sera financé par des réallocations budgétaires et/ou l'augmentation des impôts. • Fonds national de solidarité financé par l'externalisation ouverte pour les causes sociales. • Loterie nationale organisée régulièrement en faveur des causes sociales.
	<p>L'augmentation des investissements dans les établissements urbains (à savoir la promotion du logement social et la réduction des taudis, l'amélioration de l'accès à l'eau au système de transport urbain durable, à l'électricité et à la connectivité Internet, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement public qui sera financé par des réallocations budgétaires et/ou l'augmentation des impôts. • Fonds national de solidarité financé par externalisation ouverte pour les causes sociales. • Loterie nationale organisée périodiquement pour les causes sociales • Budget d'investissement public –qui sera financé par des réallocations budgétaires • Fonds national de solidarité financé par l'externalisation extérieure pour des causes sociales • Financement commercial/ financement à des conditions favorables à financer par l'investissement étranger direct, les banques de l'habitat/hypothécaires. • Promoteurs privés. • IDE avec la technologie intégrée et le transfert de savoir-faire et l'objectif de développement de contenu local à travers la participation des PMME locales. • PPP avec l'objectif de développement du contenu local et la participation du secteur privé local.

		<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Africa50 qui mobilisera des <i>fonds africains de pension, fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres investisseurs institutionnels africains.</i> • Fonds de la diaspora à moyen terme par des <i>obligations, fonds communs de placement ou la participation directe</i> à un projet.
<p>Objectif 2: Citoyens bien éduqués et Révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation.</p>	<p>Augmentation des investissements dans l'éducation de la petite enfance et l'enseignement secondaire gratuit et obligatoire en mettant l'accent sur les STEN</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget des dépenses d'investissement du gouvernement à financer par des réallocations budgétaires et/ou l'augmentation des impôts. • Financement commercial/ financement à des conditions favorables par l'<i>IDE, les banques de l'habitat/ hypothécaires, les banques commerciales.</i> • Promoteurs privés. • IED avec une technologie intégrée, le transfert de savoir-faire et l'objectif de développement du contenu local à travers la participation des PMME locales • PPP à mettre en œuvre en partenariat avec les gouvernements locaux/ le secteur privé local. • Petits PPP à mettre en œuvre en partenariat avec les gouvernements locaux/ le secteur privé local. • Fonds Africa50 (guichet de l'infrastructure sociale) qui mettra à profit <i>les fonds africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres investisseurs institutionnels africains.</i>
	<p>L'augmentation des investissements dans l'enseignement supérieur en mettant l'accent sur l'EFTP et STEM pour accueillir les diplômés des écoles secondaires et soutenir la révolution des compétences stimulée par les STI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget des dépenses d'investissement du gouvernement par une réaffectation du budget et/ou l'augmentation des impôts. • Financement commercial/ financement à des conditions favorables par l'<i>IDE, les banques de</i>

		<p><i>logement/ hypothécaires, les banques commerciales</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promoteurs privés. • PPP avec l'objectif de développement de contenu local négocié et la participation du secteur privé local. • Petits PPP à mettre en œuvre dans le partenariat avec les gouvernements locaux/ municipaux autorisés à cet effet. • Fonds Africa50 (guichet d'infrastructure sociale) qui mettra à profit les <i>fonds africains de pension, fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres investisseurs institutionnels africains.</i>
<p>Objectif 3: Citoyens en bonne santé et bien alimentés</p>	<p>Augmenter les investissements dans les programmes de santé et de nutrition: (i) promouvoir l'accès universel aux soins de santé de qualité (ii) réduire les décès dus au VIH/SIDA, de la mortalité maternelle et infantile, et (ii) éliminer la malnutrition sous toutes ses formes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de dépenses d'investissement du gouvernement à financer par la réaffectation budgétaire et/ou l'augmentation des impôts. • Régimes nationaux d'assurance-maladie • Financement commercial/ financement à <i>des conditions favorables par les IDF, les banques de l'habitat/hypothécaires, les banques commerciales.</i> • Promoteurs privés. • Petits PPP à mettre en œuvre dans le partenariat avec les gouvernements locaux/municipaux autorisés à cet effet. • Fonds Afrique 50 (guichet d'infrastructure sociale) qui mettra à profit <i>les fonds africains de pension, fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres investisseurs institutionnels africains.</i>
<p>Objectif 4: Des économies transformées et des emplois</p>	<p>Amélioration de l'accès financier aux PMME locales, production accélérée à forte intensité de main-d'œuvre et de valeur ajoutée avec des liens avec les chaînes et de valeurs régionales et mondiales et création d'industries extractives à valeur ajoutée, amélioration de l'accès accru</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement du gouvernement à financer par la <i>réaffectation</i> de budget et/ou l'augmentation des impôts. • Opérations de micro finance à financer par l'augmentation (capitalisation accrue) des IMF et

	<p>aux fonds de roulement et à la finance commerciale pour la croissance du commerce intra africain</p>	<p>des IDF à combiner avec l'autorisation des IMF dans la gouvernance, la gestion et les opérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement commercial par les <i>banques commerciales</i>, les <i>IDF</i>, les actions privées africaines et les capitaux des entreprises et les facilités de partage de risque et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit et les agences d'assurance/ réassurance régionales comme AfricaRe, l'Agence africaine de garantie de crédit (ACGA), et la Société islamique pour l'assurance des investissements et les crédits à l'exportation (ICIEC), les bourses nationales / régionales, les obligations nationales/régionales. • Le financement du commerce pour soutenir le commerce intra africain à financer par <i>les banques commerciales</i>, Afreximbank, l'Agence africaine de garantie de crédit proposée (ACGA); la Société africaine d'assurance commerciale (ATI), <i>l'Agence de garantie de l'investissement prévue de la CEDEAO. La société de garantie de l'investissement interarabe-Nord-africaine (SIAGC) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (ICIEC), la BAD et les 'lignes de la finance commerciale du crédit des IDF.</i> • IDE avec la technologie intégrée et le transfert de savoir-faire et l'objectif de développement du contenu local à travers la participation des PMME locales. • PPP avec l'objectif de développement du contenu local et la participation du secteur privé local. • Fonds de la diaspora à moyen terme par <i>des obligations, des fonds communs, d'autres formes de titrisation ou la participation directe à un projet.</i>
--	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Africa50 (facilitation du commerce et infrastructure de transport et de la logistique) qui mettra à profit les fonds africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres investisseurs institutionnels africains.
	<p>Amélioration de l'accès financier aux entreprises – nouvelles et existantes dans les domaines des arts créatifs (cinéma, théâtre, couture, produits en métal, etc.), les secteurs financiers, de l'hôtellerie et du tourisme, les industries et entreprises en ligne, et</p> <p>l'investissement dans la recherche et le développement axés sur la STI et les bourses nationales de matières premières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement du gouvernement à financer par une réaffectation du budget grâce au renforcement des institutions de micro finance (IMF) et des institutions de développement des finances (IDF), combiné avec la capacitation des IMF dans la gouvernance, la gestion et les opérations. • Finance commerciale à financer par les banques commerciales, les IDF, les actions privées africaines, les capitaux des entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit et les Agences d'assurance/ réassurance régionale comme AfricaRe, l'Agence africaine de garantie de crédit (ACGA), la Société de garantie inter Arabe nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique pour l'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), et des bourses nationales / des obligations régionales, et nationales • Financement du commerce pour soutenir le commerce intra africain à financer par les banques commerciales, Afreximbank, la société africaine d'assurance commerciale (ATI), l'Agence de garantie de l'investissement prévue de la CEDEAO, la BAD et les lignes de crédit de financement du commerce de l'IDE, la Société de garantie de l'investissement interarabe-nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à

		<p>l'exportation (SIACE). En particulier, l'augmentation, grâce à une meilleure capitalisation des ATI, de l'agence de garantie de l'investissement de la CEDEAO, AFREXIMBANK devrait être envisagée pour améliorer leur capacité d'exploitation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • IDE avec la technologie intégrée et le transfert de savoir-faire et l'objectif de développement du contenu local à travers la participation des PMME locales • PPP avec l'objectif de développement du contenu local et la participation du secteur privé local • Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, des fonds communs, d'autres formes de titrisation ou de participation directe à un projet • Fonds Africa50 (facilitation du commerce et infrastructure du transport et de la logistique) qui mettra à profit les fonds africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et d'autres investisseurs institutionnels africains.
<p>Objectif 5: L'agriculture moderne et l'économie bleue pour augmenter la production et la productivité</p>	<p>Augmentation des investissements dans le secteur de l'agriculture pour accélérer la croissance du secteur; réduire les pertes post-messiales et créer des agro-entreprises pour les jeunes dans toutes les chaînes de valeur agricoles</p> <p>Augmentation des investissements dans la pêche, notamment la création d'entreprises de la pêche dans toutes les chaînes de valeur; tourisme; services d'expédition et de fret appartenant aux populations autochtones, et modernisation des installations et de la gestion des ports.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement du gouvernement à être financé par la réaffectation de budget et/ou l'augmentation des impôts pour s'assurer que 10% de l'ensemble de tout le financement du public va à l'agriculture. • Opérations de micro finance à financer par l'augmentation (capitalisation accrue) des MFIs et DFIs à combiner avec l'autorisation des IMF dans la gouvernance, la gestion et les opérations. • Finance commerciale à financer par les banques commerciales, l'IDE, les actions africaines privées, les capitaux des entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que l'agence d'assurance-crédit, les

		<p>agences d'assurance / réassurance régionales comme AfricaRe), la Société de garantie des investissements interarabe-nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), et les bourses nationales / régionales, les obligations nationales/régionales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement du commerce pour appuyer le commerce intra africain à financer par les banques commerciales, Afreximbank, la société africaine d'assurance du commerce (ATI) l'Agence de garantie de l'investissement prévue de la CEDEAO, la BAD et les lignes de crédit du financement du commerce de l'IDE), la société de garantie de l'investissement interarabe-nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE). En particulier, l'augmentation, grâce à une meilleure capitalisation des ATI, l'AGI de la CEDEAO, AFREXIMBANK devrait être envisagée pour améliorer leur capacité d'exploitation. • IDE avec la technologie intégrée et le transfert de savoir-faire et l'objectif de développement du contenu local à travers la participation des PMME locale. • PPP avec l'objectif de développement du contenu local et la participation du secteur privé local. • Fonds de la diaspora à moyen terme par les obligations, les fonds communs, d'autres formes de titrisation ou de participation directe à un projet. • Fonds Africa50 (facilitation du commerce infrastructure de transport et de logistique) qui mettra à profit les fonds africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres
--	--	--

		investisseurs institutionnels africains.
Objectif 6: Des économies et des collectivités résilientes au climat et écologiquement durables	Augmentation des investissements dans (i) la préservation des écosystèmes terrestres, fluviaux côtiers et marins ; (ii) la satisfaction de la demande en eau et de la productivité ; (iii) les systèmes de production résilients au climat pour les agriculteurs, les pêcheurs et les pasteurs ; (iv) la réduction des émissions de carbone ; et (v) les systèmes pour réduire la perte des biens due aux catastrophes du fait de l'homme.	<ul style="list-style-type: none"> • budget d'investissement du gouvernement grâce à une réaffectation du budget et des impôts sur la pollution • financement philanthropique à mobiliser par des moyens tels que le financement par la foule ciblant les institutions et les citoyens africains conscients • IDE avec la technologie intégrée et le transfert de savoir-faire et l'objet de développement du contenu local à travers la participation des PMME locale • PPP avec l'objectif de développement du contenu local et la participation du secteur privé local • crédits de carbone provenant de projets nationaux qui réduisent les émissions de carbone, savoir l'énergie renouvelable et/ou des <i>projets de reboisement</i>
Aspiration 2		
un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine		
AU NIVEAU NATIONAL		
UTILISATION DES FONDS		SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
Objectif 7: Afrique unie (fédération ou confédération)	Le commerce intra africain est promu, mais le financement des investissements / commerce nécessaire pour la réalisation ont été abordés dans le cadre des objectifs 4 et 5	
Objectif 8: l'Afrique est interconnectée par des infrastructures de classe mondiale	L'amélioration de l'accès aux fonds est nécessaire pour : (i) la préparation au niveau national pour le Réseau africain de trains à grande vitesse ; (ii) l'exécution de la responsabilité nationale dans le cadre du tronçon manquant de la Route transafricaine ; (iii) l'augmentation de la production d'électricité, et (iv) l'augmentation de la pénétration Internet et de la large bande	<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement du gouvernement à financer par la réaffectation de budget et/ou l'augmentation des impôts. • Fonds commercial à financer par les banques commerciales, l'IDE, les actions privées africaines, les capitaux des entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit et les agences d'assurance / réassurance régionales organismes comme AfricaRe, Agence africaine de garantie de crédit (ACGA), la Société de garantie de l'investissement interarabe-Nord-

		<p>Africaine (SIAGI) et Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), les bourses nationales / régionales, les obligations nationales / régionales.</p> <ul style="list-style-type: none">• Prise de participation: circulation d'actions au niveau des bourses locales et régionales par les sociétés.• Financement du commerce pour soutenir le commerce intra africain à financer par les banques commerciales, Afreximbank, la Société africaine d'assurance du commerce (ATI) Agence de garantie de l'investissement de la CEDEAO, Société de garantie de l'investissement interarabe-nord-africaine (SIAGI) et la Société Islamique d'assurance du crédit et les crédits à l'exportation (SIACE), la BAD et les lignes de crédit du financement du commerce de l'IDE.• IDE avec la technologie intégrée et le transfert de savoir-faire et l'objet de développement du contenu local à travers la participation des PMME locales.• PPP avec l'objectif de développement du contenu local et la participation du secteur privé local.• Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, des fonds communs, d'autres formes de titrisation ou participation directe à un projet.• Fonds Africa50 (facilitation du commerce - infrastructure de transport et de logistique) qui mettra à profit les fonds africains de pension, les fonds souverains africains, les réserves étrangères des banques centrales africaines et autres investisseurs institutionnels africains.
--	--	---

Aspiration 3		
Une Afrique de bonne gouvernance, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit		
AU NIVEAU NATIONAL		
UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT	
Objectif 9:	Les interventions au titre de cet objectif ne nécessiteront pas d'augmentation des investissements. Elles sont pour la plupart prévues pour la mise en œuvre des processus et des systèmes qui peuvent être intégrés dans l'initiative en cours	
Objectif 10: institutions fortes et leadership de transformation en place à tous les niveaux	Des ressources accrues sont nécessaires pour le renforcement des capacités humaines et technologiques des systèmes/processus des institutions du secteur public dans la gestion du développement	<ul style="list-style-type: none"> • budget d'investissement du gouvernement à financer par la réaffectation du budget et/ou l'augmentation des impôts. • flux de capitaux illicites réclamés par une meilleure gouvernance et une surveillance. • Frais de service (par exemple, le pouvoir judiciaire)

Aspiration 4		
Une Afrique en paix et en sécurité		
Objectif 11: La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées	Les capacités humaines/des systèmes en place des États membres sont utilisés et lorsqu'ils sont demandés pour des fonctions continentales / mondiales ils sont financés de l'extérieur. Le coût pris en charge par les États membres est la contribution au Fonds pour la paix et la sécurité qui est constituée par les contributions à l'UA	
Objectif 12: Une Afrique stable et pacifique		
Objectif 13: Une APSA entièrement fonctionnelle et opérationnelle		

Aspiration 5		
Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs		
AU NIVEAU NATIONAL		
UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT	
Objectif 14: la renaissance l'amélioration culturelle africaine est prééminente	L'amélioration de l'accès aux fonds pour les entreprises d'arts créatifs est couverte par l'objectif 5	
Aspiration 6		
Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants		
AU NIVEAU NATIONAL		
UTILISATION DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT	
Objectif 15: Égalité totale entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	Programme d'appui à l'entrepreneuriat féminin et aux femmes propriétaires d'entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement public à financer par des réallocations budgétaires et/ou l'augmentation des impôts • Opérations de micro finance à financer par l'augmentation (capitalisation accrue) des institutions de micro-finance (IMF) et des institutions de financement du développement (IFD) à combiner avec l'autorisation des IMF dans la gouvernance, la gestion et les opérations • Finance commerciale à financer par les banques commerciales, les IDF, les actions privées africaines, les capitaux des entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (AGGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit et les agences d'assurance/réassurance régionales comme AfricaRe, la Société interarabe-de garantie de l'investissement (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE), les bourses nationales/régionales, les obligations nationales/régionales

		<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, des fonds communs d'autres formes de titrisation ou participation directe à un projet
Objectif 16: Jeunes et enfants engagés et autonomisés,	Investissements accrus pour la création d'entreprises par les jeunes (EFTP/compétences professionnelles pour les jeunes, au titre de l'objectif 2)	<ul style="list-style-type: none"> • Budget d'investissement du gouvernement à financer par des réallocations budgétaires et/ou l'augmentation des impôts • Opération de micro finance à financer par l'augmentation (capitalisation accrue) des IMF et l'IDE à combiner avec l'autorisation des IMF dans la gouvernance, la gestion et les opérations • Finance commerciale à financer par les banques commerciales, les DFIs, les actions privées africaines, les capitaux entreprises et les facilités de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie de crédit prévue (ACGA) ainsi que les agences d'assurance-crédit et les agences d'assurance/réassurance régionales comme AfricaRe, la Société de garantie de l'investissement inter Arabe nord-africaine (SIAGI) et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIACE) les bourses nationales/régionales, les obligations nationales/régionales • Fonds de la diaspora à moyen terme par des obligations, des fonds communs, d'autres formes de titrisation ou participation directe à un projet
Aspiration 7		
une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde		
UTILISATION DES FONDS SOURCES		POTENTIELLES DE FINANCEMENT
Objectif 17: L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique	aucune augmentation de l'investissement dans ce domaine n'est nécessaire	
Objectif 18: L'Afrique prend l'entière responsabilité de financer son propre développement		<ul style="list-style-type: none"> • Promoteurs privés • PPP avec l'objectif de développement du contenu local et la participation du secteur privé local.

**MATRICE DES BESOINS DE FINANCEMENT ET DES SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT DE
L'AGENDA 2063 – AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET CONTINENTAL**

Aspiration 1		
<i>Une Afrique prospère portée par une croissance inclusive et le développement durable</i>		
NIVEAUX RÉGIONAL ET CONTINENTAL		
	UTILISATION DES FOND	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENTS
Objectif 1: Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et le bien-être pour tous.	Création d'un Institut régional de recherche et de pratique professionnelle en urbanisme d'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par une contribution équivalente des États membres. • Frais pour les services
Objectif 2: Des citoyens instruits et une révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation	Création d'une Agence africaine d'accréditation d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par une contribution équivalente des États membres. • Frais pour les services • Taxes annuelles imposées aux institutions nationales accréditées.
	Création d'une Université africaine virtuelle d'ici 2023	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau présidé par S.E. Obasanjo. • Frais pour les services
	Consolidation de l'Université africaine d'ici 2020	Néant
Objectif 3: Des citoyens en bonne santé et bien alimentés	Création d'un Centre africain de prévention et de contrôle des maladies, d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé dans le rapport du Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par une contribution équivalente des États membres. • Frais pour les services
Objectif 4: Des économies	Création d'un Centre africain de développement minier d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par les taxes sur les entreprises du

transformées et des emplois		<p>secteur privé tel que recommandé dans le rapport du Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine présidé par S.E. Obasanjo ou par des contributions équivalentes des États membres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement par la foule ciblant les compagnies minières africaines. • Frais pour les services
	Création de deux (2) Bourses régionales de produits de base d'ici 2025 et d'une Bourse continentale	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par des contributions équivalentes des États membres. <ul style="list-style-type: none"> - Promoteurs du secteur privé - Frais pour les services
Objectif 5: Une agriculture moderne et une Économie bleue pour une production et une productivité accrues	Création d'un Centre africain de l'Économie bleue d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou des contributions équivalentes des États membres. • Frais pour les services • Partenariat public-privé en vue de l'élaboration d'un contenu local et avec la participation du secteur privé local.
Objectif 6: Une économie et des communautés résilientes au changement climatique dans un environnement durable	Création d'un Fonds africain pour le climat d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de l'Union africaine alimenté par les prélèvements sur les crédits carbone des États membres, à travers des projets de réduction d'émission de carbone/d'atténuation du changement climatique, mis en œuvre. • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que suggéré par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou des contributions équivalentes des États membres. • Partenariat public-privé en vue de l'élaboration d'un contenu local et avec la participation du secteur privé local.

Une Afrique intégrée, politiquement unie, fondée sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine		
NIVEAUX RÉGIONAL ET CONTINENTAL		
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES DE FINANCEMENT
Objectif 8: Une Afrique unie (fédération ou confédération)	Néant	
OBJECTIF 9: L'Afrique est interconnectée par des infrastructures modernes	Mise en œuvre du Projet du barrage Inga de production électrique en tant qu'élément central du Pool énergétique continental intégré, d'ici 2035	<p>Finance commerciale assurée principalement par des mécanismes de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie du crédit, l'Agence d'assurances commerciales (ATI), et les agences d'assurance du crédit et les agences régionales d'assurance/réassurance telles que AfricaRe, la Société interarabe de garantie des investissements (SIAGI), la Société d'Assurance des investissements et des crédits à l'exportation, ICIEC (avec la banque africaine d'investissement envisagée)</p> <p>PPP en vue de l'élaboration d'un contenu local et la participation du secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obligations de la Diaspora • Émissions obligataires pour le développement de l'infrastructure régionale • Questions de bourses régionales des valeurs
	Achèvement du Réseau africain de trains à grande vitesse à l'horizon 2050	<ul style="list-style-type: none"> • Finance commerciale assurés qui devrait être assuré principalement par des mécanismes de partage des risques et de garantie telles que l'Agence africaine de garantie du crédit, l'Agence d'assurances commerciales (ATI), et les agences d'assurance du crédit et les agences régionales d'assurance/réassurance telles que AfricaRe, la Société interarabe de garantie des investissements, la Société interarabe de garantie des investissements(SIAGI), la Société islamique d'Assurance des investissements et des Crédits à l'ICIEC) • PPP en vue de l'élaboration d'un contenu local et participation du secteur privé • Obligations de la Diaspora • Émissions obligataires pour le développement des infrastructures régionales • Questions de la bourse régionale des valeurs
Objectif 10 Institutions monétaires et financières		

Aspiration 3 : Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit		
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES DE FINANCEMENT
Objectif 11: Valeurs et pratiques démocratiques et Principes universels des droits de l'homme, justice et État de droit enracinés.	Néant	Néant
Objectif 12: des institutions dynamiques et un leadership transformationnel sont en place à tous les niveaux.	Programme de renforcement des capacités des CER, de la Commission de l'UA et de tous les organes de l'UA en ce qui concerne: (i) la gestion des programmes et projets basés sur la performance ; (ii) la conception et la gestion des programmes régionaux et continentaux ; (iii) la gestion des partenariats stratégiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que dans le rapport du Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par des contributions équivalentes des États membres.

Aspiration 4		
Une Afrique en paix et en sécurité		
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES DE FINANCEMENT
<p>Objectif 13: La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées</p>	<p>Interventions de la Force africaine en attente et gestion post-conflits. Centre pour la paix et la gestion post-conflits</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par des contributions équivalentes des États membres. • Fonds africain de solidarité financé par externalisation extérieure.
<p>Objectif 14: Une Afrique stable et en paix</p>	Néant	Néant
<p>Objectif 15: Une APSA pleinement fonctionnelle et opérationnelle</p>	Néant	Néant

Aspiration 5

Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs

	UTILISATION DES FONDS	SOURCES DE FINANCEMENT
Objectif 16: La Renaissance culturelle africaine est prédominante	Organisation de festivals culturels panafricains (musique, danse, film, couture/mode, etc.), deux fois par an à partir de 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par des contributions équivalentes des États membres. • Parrainage du secteur privé • Promoteurs privés • Frais pour les services
	Achèvement de l' Encyclopedia Africana d'ici 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par des contributions équivalentes des États membres. • Financement participatif ciblant la diaspora africaine.
	Secrétariat panafricain créé à Dakar d'ici 2030	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par des contributions équivalentes des États membres. • Financement participatif ciblant la diaspora africaine.

Aspiration 6

Une Afrique dont le développement est assuré par les peuples, puisant dans le potentiel de ses peuples, en particulier les femmes et les jeunes et se préoccupant de ses enfants.

	UTILISATIONS DES FONDS	SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT
Objectif 17: Égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines	Mise en place du Fonds pour les femmes africaines d'ici 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par des contributions équivalentes des États membres. • Financement par la foule ciblant le grand public.

Objectif 18: Une jeunesse et des enfants responsables et engagés.	Néant	
Aspiration 7 une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde		
	UTILISATION DES FONDS	SOURCES DE FINANCEMENT
Objectif 19: Une Afrique, partenaire important dans les affaires du monde et une coexistence pacifique	Création de la Plate-forme africaine du partenariat mondial et son opérationnalisation d'ici 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par les contributions correspondantes des États membres. • Parrainage du secteur privé • Frais pour les services • Frais de participation du groupe cible • Promoteurs privés
Objectif 20: L'Afrique prend pleinement la responsabilité du financement de son développement	Opérationnalisation de l' Institut africain de Transfert de fonds d'ici 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Budget de fonctionnement/budget-programme de la Commission de l'UA financé par des taxes sur les entreprises du secteur privé tel que recommandé par le Panel de haut niveau sur les sources alternatives de financement présidé par S.E. Obasanjo, ou par des contributions équivalentes des États membres. • Parrainage du secteur privé • Redevances pour les services • Redevances de participation du groupe cible • Promoteurs privés
	Création et opérationnalisation de la Facilité africaine de Garantie de crédit d'ici 2025	<ul style="list-style-type: none"> • États membres • Investisseurs institutionnels africains (banques centrales, banques, institutions de financement du développement, fonds de pension, assurance, etc.)
	Banque africaine d'investissement mise en place d'ici 2020	<ul style="list-style-type: none"> • États membres africains • Investisseurs institutionnels africains (banques centrales, banques, institutions de financement du développement, fonds de pension, assurance, etc.)